

Convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT)

COMMUNE DE BARR
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE BARR



agence nationale
de la cohésion
des territoires



VU la délibération n°xxxxx du Conseil Municipal de la commune de Barr en date du 16 octobre 2023.

VU la délibération n°xxxx du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Barr en date du 05 décembre 2023

APPROUVANT les termes de la présente convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

ENTRE

- **La commune de Barr**, représentée par Nathalie KALTENBACH
- **La communauté de communes du Pays de Barr**, représentée par Claude HAULLER

ci-après dénommées, les « collectivités maîtres d'ouvrage »

d'une part,

ET

- **L'État**, représenté par Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est et du Bas-Rhin ;
- **La Région Grand Est**, représentée par Monsieur Franck LEROY, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération n°23CP-1877 de la commission permanente du Conseil Régional Grand Est en date du 17 novembre 2023,
- **La Collectivité européenne d'Alsace**, représentée par Monsieur Frédéric BIERRY, Président, Délégué des aides ANAH,
- **La Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de la Banque des Territoires**, représentée par Madame Isabelle HALB-SIENER, Directrice territoriale Bas-Rhin (hors Eurométropole) et Haut-Rhin,

Ainsi que

- **La Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole**, représentée par Monsieur Jean-Luc HEIMBURGER, Président,
- **La Chambre de Métiers d'Alsace**, représentée par Monsieur Jean-Luc HOFFMANN, Président,
- **L'Association des commerçants de Barr et environs (ACABE)**, représentée par Nicolas SCHNEIDER, Président(e),

ci-après dénommés, les partenaires.

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

Table des matières

Les enjeux d'une ORT sur la Communauté de communes de XXXXX et la/LES communeS de XXXX.....	5
La convention : Objet et engagements.....	5
Article 1. Objet de la convention.....	5
Article 2. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention d'ORT.....	5
Le diagnostic intercommunal partagé et les enjeux du territoire.....	6
Article 3. Diagnostic et enjeux de revitalisation du territoire.....	6
Article 4. Enjeux de revitalisation du territoire.....	6
La Stratégie de revitalisation et le plan d'actions.....	7
Article 5. Périmètres d'intervention de l'ORT.....	7
Article 6. La Stratégie de revitalisation intercommunale.....	8
Article 7. Mobilisation des effets juridiques de l'ORT.....	8
Article 8. Description et fiches actions détaillées.....	9
Mise en œuvre de la convention.....	9
Article 9. Engagement des parties.....	9
Article 10. Pilotage et animation.....	12
Article 11. Suivi et évaluation.....	12
Article 12. Communication.....	13
Article 13. Traitement des recours.....	13
ANNEXES.....	15

LES ENJEUX D'UNE ORT SUR LA COMMUNE DE BARR ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BARR

A 30Km au sud-ouest de l'agglomération strasbourgeoise, Barr est une commune viticole typique du Piémont des Vosges comptant 7 219 habitants et située au sein de la Communauté de Communes du Pays de Barr (20 Communes, 24 000 habitants) dont elle est la ville centre.

Le territoire du pays de Barr est un territoire attractif. Il dispose de nombreux atouts :

- Un cadre de vie agréable et préservé
- Une bonne desserte en train et viaire : A35 accessible en 5Min / gare et ligne TER Strasbourg-Molsheim-Sélestat (avec arrêt possible à l'aéroport d'Entzheim)
- Une bonne capacité du territoire à offrir des emplois à ses résidents
- Un accès aux équipements et services dans la proximité

La ville de Barr joue un rôle essentiel dans la structuration du territoire. Elle possède une fonction de centralité en concentrant notamment les principaux équipements, services et commerces. Néanmoins, le centre-ville et plus précisément le centre-ancien de Barr est confronté à une problématique d'attractivité qui se caractérise par une perte de dynamisme commerciale, un nombre important de logements vacants et une dégradation du bâti ancien (insalubrité voire péril).

Ces constats dévoilent la nécessité de mettre en œuvre une stratégie de revitalisation visant à redonner au cœur de ville une nouvelle attractivité territoriale et de définir un projet global de revitalisation du centre-bourg de Barr afin de mettre en place un ensemble d'actions concourant à renforcer l'attractivité du bourg-centre.

La ville de Barr est lauréate du programme Petite Villes de Demain et la convention d'adhésion a été signée le 21 septembre 2021. Cette opération vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Dans ce cadre, la ville a élaboré en lien avec ses partenaires un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation, élaboré avec l'appui du bureau d'études Ville Ouverte. Ce projet est formalisé dans le cadre de cette convention ORT.

Déjà des projets s'inscrivant dans la démarche de revitalisation de la ville de Barr sont à l'étude ou en cours de mise en œuvre. L'ambition de la ville s'inscrit dans une stratégie d'innovation et d'attractivité.

L'objectif est de recréer une nouvelle dynamique commerciale autour de l'artère principale de la Grand Rue avec une expérimentation pour sa piétonisation.

La reconversion du site du 66 Grand Rue en halles gourmandes devrait servir de locomotive pour l'ensemble du commerce du centre-ville.

Pour déployer cette stratégie en lien avec les acteurs locaux, la ville a soutenu la création d'une nouvelle association de commerçants.

La gare de Barr mérite un projet ambitieux et doit devenir un lieu de vie et un pôle multimodal. Des réponses innovantes en termes d'e-commerce (installation du click'n case and collect), de services aux entreprises (création d'un flex office) de mobilités douces et décarbonées (station Citiz, local de réparation et de location de vélos/VAE) vont constituer une nouvelle offre de services. Des démarches sont en cours avec Gares et connexions dans le cadre de l'appel à projets 1001 gares.

La reconversion du site des tanneries Degermann est un enjeu majeur pour la Ville de Barr dont la superficie et la proximité immédiate du centre-ville laissent entrevoir de nombreuses possibilités pour le développement économique, la création de nouveaux services et l'habitat.

Consciente des problématiques liées à l'habitat, la commune souhaite à travers l'ORT déployer de nouveaux outils. La vacance des logements, tant résidentielle que commerciale, mérite une attention particulière, elle est de près de 13%. Même si la vacance facilite la fluidité du marché immobilier et permet la réalisation des parcours résidentiels des ménages, à des niveaux élevés, elle peut être révélatrice de dysfonctionnements (logements insalubres, inhabitables, etc.). Cet état de fait peut-être associé, en partie, à l'ancienneté du bâti :

1 résidence principale sur 3 date d'avant 1946 (contre 25% dans le Bas-Rhin). Ces constats interrogent non seulement la qualité des bâtis, mais aussi la précarité énergétique des ménages et, plus globalement, le confort des individus dans leur logement.

La communauté de communes du pays de Barr a élaboré un projet de territoire qui constitue sa feuille de route pour la période 2020-2026.

Elle mène une politique de transition énergétique dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial validé en 2019 qui décline une cinquantaine d'actions dans le domaine de l'énergie (production, éclairage, rénovation...) la mobilité, les déchets, la communication, l'économie et l'aménagement.

Elle est devenue autorité organisatrice de la mobilité et pilote à ce titre l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié et, après un premier diagnostic du réseau cyclable établi en régie, prévoit la réalisation d'un schéma vélo.

Elle est par ailleurs compétente en matière d'urbanisme (PLUi validé en 2019) et de politique locale du commerce.

LA CONVENTION : OBJET ET ENGAGEMENTS

Article 1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre de l'opération de revitalisation du territoire sur la Communauté de communes du Pays de Barr et la commune de Barr. Elle fait suite à la convention d'adhésion du 21 septembre 2021. Elle inscrit l'intention des parties de s'inscrire dans la mise en œuvre du programme et précise leurs engagements réciproques.

L'ORT, créée par l'article 157 de la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), est un outil au service des territoires dont les élus peuvent se saisir pour mettre en œuvre un projet global de revitalisation de leur centre-ville. Il est porté, a minima, par la commune principale et son intercommunalité. La stratégie élaborée à partir d'un diagnostic des besoins, des potentiels et des atouts du territoire, dans une approche multisectorielle et transversale. L'objectif est de mettre en œuvre un projet territorial intégré et durable, pour moderniser le parc de logement et de locaux commerciaux et artisanaux, ainsi que le tissu urbain de ce territoire. L'ORT prévoit notamment de lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, de réhabiliter l'immobilier de loisir, de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti et de réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Article 2. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention d'ORT

La présente convention-cadre est signée pour une durée de cinq (5) années, à savoir jusqu'au décembre 2028.

Toute évolution de l'économie générale de la convention sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Cette convention pourra être enrichie progressivement dans le temps par voie d'avenant au travers d'éventuels diagnostics supplémentaires, de nouveaux éléments de stratégie permettant de consolider le projet urbain, économique et social du territoire, ainsi que d'éventuels nouveaux secteurs d'intervention.

À tout moment, les collectivités peuvent proposer au Comité de pilotage installé l'ajout d'une action supplémentaire au plan d'actions. Les nouvelles fiches action sont soumises au préalable à l'avis des membres du Comité de pilotage, *a minima* par voie dématérialisée.

Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités bénéficiaires s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action.

LE DIAGNOSTIC PARTAGE ET LES ENJEUX DU TERRITOIRE

Article 3. Diagnostic et enjeux de revitalisation du territoire

Méthodologie pour l'élaboration du diagnostic

Dans le cadre de l'étude globale de revitalisation, outre l'analyse classique des données/études existantes et cartographies, le diagnostic a fait l'objet de plusieurs temps d'échanges, de visites et de co-construction au travers de journées d'immersion

- Visites de sites communaux et intercommunaux (médiathèque, école de musique, multi-accueil, Jardin des Sports, Musée de la Folie Marco et de biens communaux)
- Un atelier avec les forces vives du territoire avec notamment le bureau de l'association des commerçants
- Un atelier thématique avec les partenaires Petites Villes de Demain
- Rencontre avec les habitants dans la Grand rue : un plan du centre-ville placé dans le 66 Grand rue a permis d'interpeller les passants et les interroger sur leur ressenti et vécu du centre-ville
- Un questionnaire diffusé via les supports de communication de la ville à destination des habitants
- Des entretiens avec les élus référents et adjoints

Éléments de synthèse du diagnostic

POSITIONNEMENT TERRITORIAL

Une commune « seuil » entre plaine d'Alsace et Massif Vosgien

La commune de Barr s'inscrit dans un paysage viticole étagé entre la Plaine d'Alsace et les Vosges. C'est le Piémont viticole, dont le versant vosgien culmine entre 400 et 700m. Il est ponctué de sommets qui offrent de nombreuses situations de belvédère. Des forteresses signalent ces points d'observations dans la structure forestière du massif vosgien.

Le coteau viticole, adossé au contrefort, s'étend du nord au sud sur plus de 100 km.

La structure des cultures offre un paysage très graphique, en balcon sur la Plaine d'Alsace, animé de villages bien circonscrits, anciens bourgs fortifiés.

Dans la plaine, les grandes cultures contrastent avec le petit parcellaire du vignoble. Les espaces plus humides et arborés, innervés par un réseau hydraulique orienté est-ouest, sont appelés les Rieds.

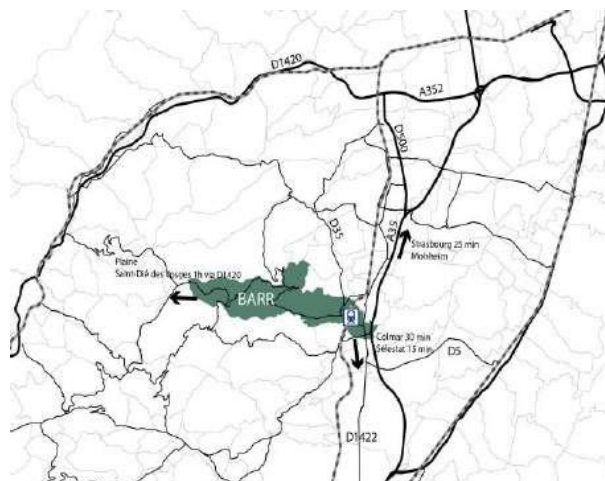
A l'est, ce réseau afflue vers l'Ill et le Rhin.

Une commune à proximité des principaux axes de transport

Barr se situe dans une région bénéficiant d'un réseau dense d'infrastructures de transport.

Sa localisation à l'ouest de la A35, et la proximité de plusieurs départementales, la positionnent au centre des principaux axes de transport :

- Réseau routier : Barr se situe à l'ouest de l'A35 (à 10 km) ; les départementales (D35_-D1422 et D5) offre une connexion rapide entre la commune et les communes limitrophes ;
- Réseau ferroviaire : la commune est desservie par le rail via une gare



Bourg-centre, bassin de vie et communauté de communes : des recouvrements partiels

Issue de la fusion de la communauté de communes du Piémont de Barr et de la communauté de communes du Bernstein et de l'Ungersberg, la communauté de communes du Pays de Barr compte 20 communes et 24 254 habitants.

Si la commune de Barr avec 7 238 habitants fait centralité pour les communes centrales de la CC, un tropisme au nord vers Obernai et au sud vers Sélestat touche les communes périphériques de la CC.

Quelle fonction de centralité la Ville de Barr doit-elle assumer au sein de la CC ?

Une renommée viticole

L'AOC Alsace Cotes de Barr, une dénomination géographique communale qui identifie une production particulièrement qualitative ;

- Le Kirchberg, avec ses caractéristiques géologiques et climatiques, fait partie des terroirs classés en Grand Cru d'Alsace ;
- Les viticulteurs dans la ville, 11 exploitants au total, sont implantés en cœur de ville, parmi les habitations et les commerces ;
- Barr, village étape de la Route de vins d'Alsace et capitale viticole du Bas-Rhin ;
- Une fête des vendanges, autour du premier dimanche d'octobre, qui réunit plus de 15 000 visiteurs

Entre Obernai et Colmar, une autre ville alsacienne

Située sur la route des vins, bénéficiant d'une saison estivale et hivernale au moment de Noël, Barr jouit d'une importante renommée touristique. Son charme et son authenticité de petite ville peu sollicitée par les groupes de touristes, la distingue de ses concurrentes. Ce positionnement de tourisme qualitatif reste à affiner pour en faire une destination à part.

Quel développement économique pour demain

Une ville de Barr qui représente 25% des établissements privés de la Communauté de Commune du Pays de Barr.

- Une Communauté de communes qui a vu son nombre d'établissements et ses effectifs salariés privés augmenter sur les 15 dernières années.
- Une évolution contrastée selon les secteurs, un relatif maintien de l'emploi industriel, une explosion des services non marchands, une croissance plus faibles des services à la population, une baisse importante du secteur de la construction
- La CCPB gère 6 zones d'activités et 2 zones sont en cours d'extension. La disponibilité dans les ZA est faible et la demande est forte.
- Un centre-ville qui concentre la majorité des établissements, une ZA qui concentre les plus gros établissements

Barr, une ville plus jeune au revenu médian moins important que le reste de la CCPB qui n'arrive pas à offrir un nombre d'emplois suffisant pour limiter l'évasion vers les pôles d'emplois de Strasbourg, Obernai et Sélestat

LES SIGNES DISTINCTIFS

Les habitants de Barr

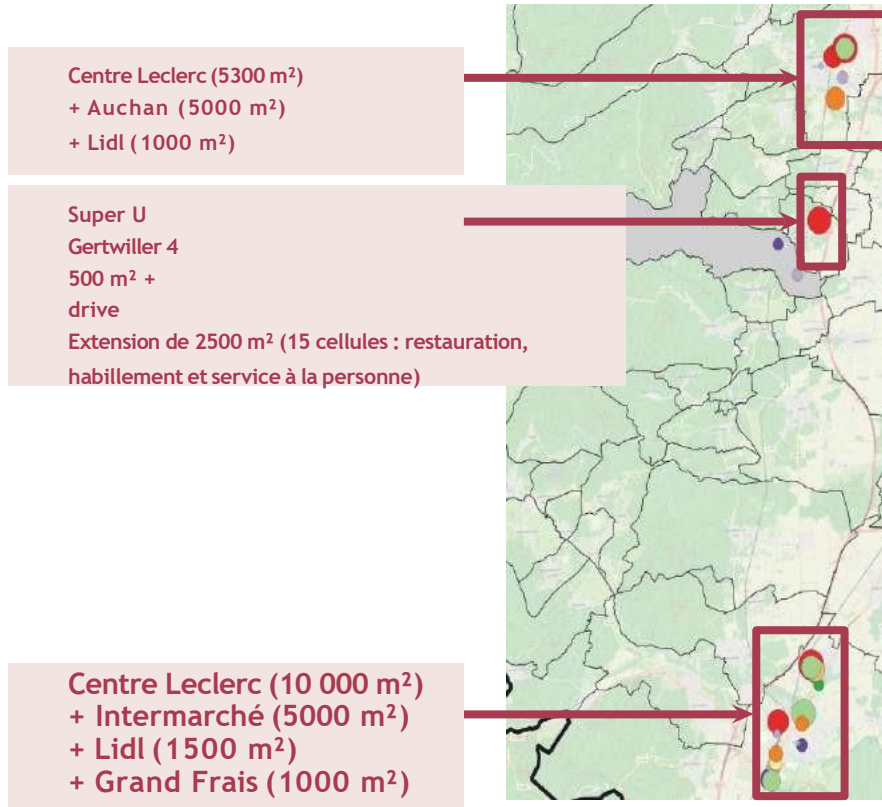
- Un ralentissement de la croissance de la population du fait du solde naturel faible et un solde migratoire en berne
- Une population vieillissante dont le phénomène va être accentuée dans les prochaines années par l'arrivée de nombreuses personnes à la retraite
- Une augmentation des couples sans enfant mais une jeunesse bien présente
- Un taux de chômage et de pauvreté plus élevé que le reste du territoire du Pays de Barr avec une accentuation au sien même de la ville
- Des habitants de plus en plus diplômés pour des emplois de plus en plus qualifiés

Le commerce

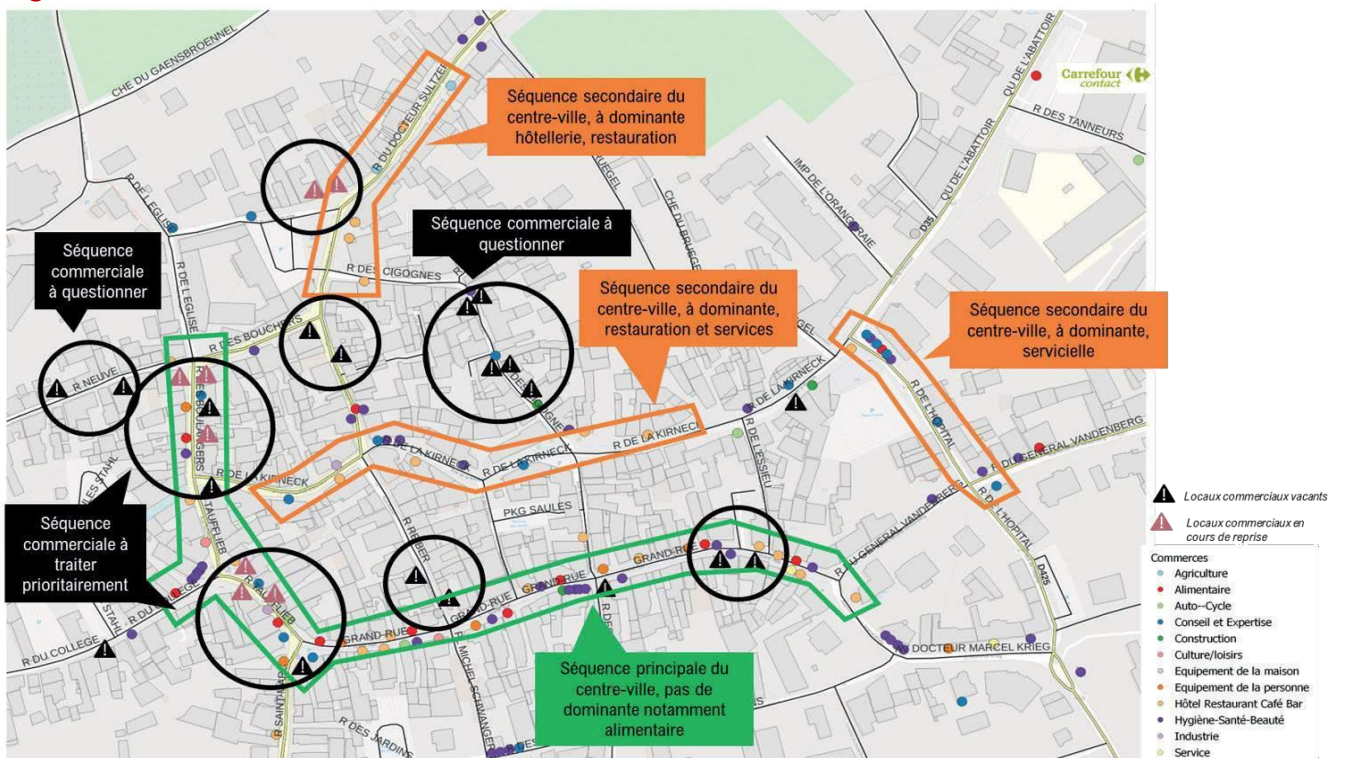
Spatialisation des pôles commerciaux concurrents

- Des polarités concurrentes dans et hors de la communauté de communes qui limitent la zone de chalandise du centre-ville

- Une concurrence importance du Super U de Gertwiller qui joue un rôle de proximité sur l'est de la commune et qui pourrait voir son offre augmenter
- Une concurrence au sein de la ville avec le déplacement du Lidl et de la boucherie en ZA du Muckenthal
- Les zones d'Obernai et de Sélestat, zones concurrentes pour l'équipement de la personne et le bricolage



Organisation commerciale du centre-ville



Synthèse des indicateurs d'attractivité commerciale du centre-ville

SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE			COMMERCE			POLARITÉ		
Zone d'influence		Zone d'influence limitée par les polarités concurrentes et les distances inter-quartier	Part des commerces en centralité		Le centre-ville concentre la grande majorité des commerces de Barr, mais ses locomotives en sont détachées.	Présence de professionnels de santé		Une grande densité de professionnels de santé, malgré la migration d'une partie importante vers la gare.
Taux de croissance de la population		Croissance plus faible que le reste de la CC	Densité de commerce alimentaire		Densité moyenne	Présence d'équipements non marchands		Présence de la mairie mais l'essentiel des équipements sont à distance du CV
Taux de renouvellement de la population		Voir diagnostic socio-démo/habitat	Taux de vacance commerciale		Un taux de 19% largement supérieur au seuil critique de 10%	Offre de stationnement		Offre adéquat, zone bleue peu respectée, offre peu signalée
Médiane des revenus		Un revenu médian plus faible	État du tissu alimentaire de base		Carrefour Contact détaché du CV, un Lidl qui s'est éloigné, une boucherie installée en ZA	Qualité des façades bâties et commerciales		Des bâtiments de qualité, hétérogénéité de la qualité des façades
Indicateur de concentration d'emploi		En baisse à l'échelle de la ville, un niveau moyen, les zones d'activités en développement ne sont pas proches du CV	Taux de présence des cafés et restaurants		Bonne présence de café et restaurants, bonne diversité, malgré un déficit de lieux de sorties.	Dispersion et concentration commerciale		Linéaire commercial continu mais long (465 m)

Les mobilités

Les flux domicile- travail

Plus d'un quart des barrois travaille sur la commune de Barr.

Parts modales des habitants de Barr sur les déplacements domicile-travail :

- Usage modéré global de la marche (8 %) ;
- Excepté sur les déplacements internes à Barr ;
- Faible usage du vélo (2%).
- Usage dominant de la voiture (81%) contre 73% pour Obernai, 61% pour Molsheim et 67% à Mutzig ;

Les principales communes de destination sont essentiellement ralliées en voiture.

Faible usage des transports en commun (5 %), malgré la présence du TER.

Le taux de motorisation est de 92% sur l'ensemble du territoire du Pays de Barr, et 89% pour la commune de Barr. Plus de 10% de la population de Barr doit donc se déplacer par des moyens autres que le véhicule personnel.

Barr est la seule commune du territoire du Pays de Barr à avoir moins de 40% de ménages possédant au moins deux véhicules.

La ville a donc vocation à s'ouvrir à des modes alternatifs (modes doux, TC, TAD)

Une zone de rencontre à requalifier pour donner plus de place aux modes actifs

- Un trafic automobile important (au-delà du seuil prévu pour une zone de rencontre)
- Le mobilier urbain donne une impression de voie routière.
- Les piétons semblent contraints de circuler le long des façades.
- Les largeurs des cheminements ainsi que l'implantation des pavés ne permet pas l'accessibilité PMR.
- Une sensation d'insécurité se développe pour les modes actifs.

Une offre TER mitigée

La présence d'une gare TER à moins de 10 minutes du centre-ville est un atout majeur pour l'alternative à la voiture. L'offre de TER est bonne avec 28 départs par jour dans chaque sens et une fréquence de l'ordre de 20 minutes en heures de pointe.

La gare TER attire près de 1 000 voyageurs/jours ce qui en fait la gare la plus utilisée du Pays de Barr mais loin d'Obernai (2 000) ou bien Sélestat (8 000)

L'offre de train est à nuancer par l'offre en gare quasiment inexistante : faible stationnement vélo (hors abonnement TER), pas d'accès bâtiments voyageurs...

Les faibles aménagements modes actifs aux abords de la gare ainsi que les dysfonctionnements constatés sur la ligne nuisent à son utilisation.

Un faible usage du vélo

Le périmètre d'étude est marqué par une absence d'aménagement cyclable dans le centre-ville et par une interruption dans les aménagements déjà existants ; Il en résulte une faible cyclabilité, amplifiée par la présence d'un trafic automobile important sur la zone 20 ;

Très peu de services vélos sont accessibles depuis le centre-ville : stationnements, magasins spécialisée, aménagements) ;

Le potentiel de développement est important avec un centre-ville en zone 20, un périmètre accessible complètement à vélo à moins de 15 min et une topographie adaptée, ainsi que le passage de l'EV5.

Patrimoine et morphologie urbaine

Du bourg fortifié aux portes de la vallée à la ville pavillonnaire dans la plaine

Barr est tout d'abord une petite localité composée de deux entités ; le centre-ville fortifié et un petit bourg dans la vallée. Le XIX^e siècle est celui de l'industrialisation de Barr et de la couverture de la Kirneck suite à une épidémie de choléra. Des lieux de soin et d'éducation voient le jour.

Un habitat de type faubourien se développe de manière autonome avec des rez-de-chaussée occupés par des artisans sur un parcellaire façonné par la topographie et la culture de la vigne.

Avant l'annexion allemande de 1870, la ligne de chemin de fer Strasbourg-Barr est créée.

La dernière phase de développement urbain est représentative de l'étalement d'après-guerre avec le développement de pavillonnaires, de lotissements et de zones d'activités.

Une morphologie en entonnoir

Barr se situe entre deux éléments géographiques forts : la plaine d'Alsace et le massif des Vosges. Lovée dans la vallée de la Kirneck qui entaille le massif des Vosges vers le Hohwald et le Champ du feu, la ville dispose ainsi de magnifiques vues sur les côteaux boisés.

Ce positionnement dans la vallée et en lisière de la plaine d'Alsace oriente et contraint la manière dont on circule dans la ville.

Des voies de circulation aux ambiances et fonctions contrastées

Les voies de circulations anciennes sont organisées en croix et relient toutes les directions depuis le cœur du centre-ville., Un système plus récent dédouble cette structure avec des voies plus larges et excentrées.

Un collier de places s'est constitué aux croisements de ces voies anciennes et de nombreux parking s'implantent autour du centre-ville.

La morphologie de la commune résulte pour partie du tracé de la rivière comme en témoigne la rue de la Kirneck. Aujourd'hui largement busée en centre-ville, quelques aménagements à ciel ouvert permettent de conserver cette relation.

Patrimoine historique

La Ville de Barr compte 3 monuments historiques : Eglise protestante, Hôtel Folie Marco, Hôtel de Ville. Si elle ne dispose pas de périmètre délimité des abords (PDA), la protection au titre des abords s'applique néanmoins à tout immeuble, bâti ou non bâti, visible du monument historique ou visible en même temps que lui et situé à moins de 500 m de celui-ci.

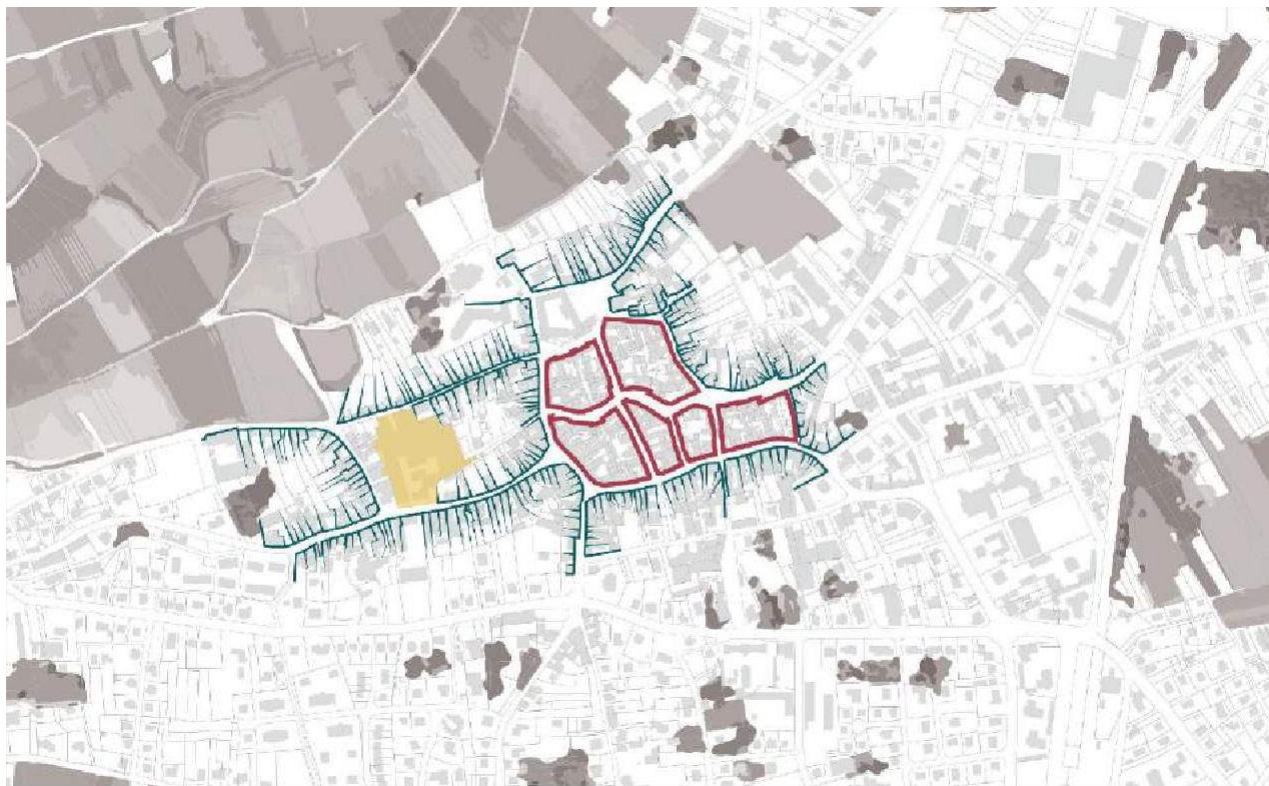
Le centre-ville de Barr est ainsi très largement assujéti à avis de l'ABF pour l'ensemble des travaux de construction ou de transformation situés dans ce périmètre.

Trèfle et îlots ouverts : 2 typologies en centre-ville

Les îlots les plus anciens, repliés sur eux-mêmes et densément bâtis, forment un noyau compact composé de 6 entités en cœur de ville.

Une seconde phase de développement urbain se caractérise par des îlots aux fronts bâtis continus et aux fonds de parcelles ouverts.

L'emprise de la Tannerie Degermann, témoin de l'industrie, constitue un site particulier dans ce tissu par la superficie de la parcelle et les volumes bâtis.



Le trèfle : fonctionnement

Les îlots du noyau central sont organisés par des systèmes de cours et de passages plus ou moins ouverts et profonds.

Les passages s'ouvrent directement sur la rue. Les cours intérieures sont séparées de l'espace public par des portes cochères décorées par une clé de voûte.

Ces îlots sont caractérisés par une vacance structurelle et un mauvais état général de conservation et/ou d'entretien.



Valeur de location des rez-de-chaussée

La Grand Rue est confrontée à des conflits d'usages entre piétons, cyclistes et automobilistes. Elle a néanmoins une vocation commerciale lisible et assurée.

La rue de la Kirneck attire quelques restaurateurs, dont certains profitent des rares arbres du centre-ville et du cours d'eau débusé.

Les rues nord-sud, plus étroites, desservent les habitations. Certains espaces ensoleillés sont occupés par des terrasses.

Le trafic de transit et de destination supporté par la Grand Rue est en inadéquation avec une vocation commerciale à soutenir.

Le mobilier urbain ainsi que le stationnement de courte durée entravent la circulation piétonne et augmente le sentiment d'insécurité des usagers les plus fragiles (piétons et cyclistes).

La rue de la Kirneck, plus large et moins fréquentée tend à être valorisée dans ses usages et ses aménagements paysagers.

Le caractère intimiste et le rôle de desserte résidentielle des rues nord-sud est à souligner notamment aux intersections.

Zonage réglementaire et développement urbain

La ville de Barr s'est dé faite de son enveloppe urbaine originelle, en s'étendant sur les anciennes prairies du fond de vallée et sur le vignoble.

Cette extension, d'abord limitée jusqu'à la voie ferrée, forme aujourd'hui une conurbation avec Gertwiller.

De nouveaux quartiers se retrouvent très éloignés du centre-bourg comme le Bodenfeld construit dans la plaine ou encore Zimmerberg construit sur la pente des premiers contreforts vosgiens. Une majorité de la superficie communale est inconstructible (classement en zone N ou A) ; les zones à urbaniser (AU) inscrites au PLUi représentent 247 000 m² ; le potentiel de développement urbain se concentre à l'est de la voie ferrée.

L'habitat

Caractérisation du parc de logement barrois et dynamique de construction

Une commune attractive avec des prix de marché légèrement à la hausse et une bonne dynamique de production à l'écart du centre-bourg.

Marché de l'ancien

Un marché de la revente assez dynamique (250 par an sur

45 mutations/an dans l'hyper-centre depuis 2019, malgré une faible rotation du parc dans l'hyper-centre-bourg.

Valeurs de marché :

- Terrain à bâtir : 190 €/m² foncier
- Individuel : 2150 €TTC/m²
 - o Travaux nécessaires : 1 865 €TTC/m²
 - o Pas de travaux nécessaires : 2 433 € TTC :m²
- Collectif : 1630 €TTC/m²
 - o Travaux nécessaires : 864 €TTC/m²
 - o Pas de travaux nécessaires : 2 397 €TTC/m²

Analyse de la production neuve

- Pas d'objectif de production ou remise sur le marché de logement mais une volonté de rester dans la limite des 10 000 habitants (7197 hab. au dernier recensement);
- Les logements autorisés d'ici à 2024 (hachurés sur le graphique ci-contre) représentent un important volume
- Cette offre nouvelle en dehors du centre- ancien invite à regarder avec prudence les rythmes d'écoulement et les effets de concurrence sur l'ancien et veiller à ne pas créer un appel d'air vers le neuf qui contribuerait à « vider » le centre ancien.

Valeurs de marché

- Prix de sortie du neuf : 3200 €TTC/m²

Caractérisation du parc de logements du centre-bourg

Un bourg ancien, et occupé de longue date par des propriétaires occupants en majorité marqué par une vacance résidentielle accrue une paupérisation des ménages, et un vieillissement marqué.

L'hyper centre se caractérise également par 66 à 82% des ménages composés d'une personne seule et 37 à 47 % de ménages vivant sous le seuil de bas revenus.

Caractérisation de l'habitat ancien de bourg-centre

- Un centre ancien caractérisé par une vacance relativement importante due à la dégradation du bâti ancien
- Un phénomène de concentration de la vacance en hyper centre (majorité des bâtiments vacants à +de 50%) et quelques bâtiments entièrement vacants (LOVAC)
- Une dizaine d'arrêtés de péril ou d'insalubrité recensés dans le centre-bourg depuis 2015, principalement signalés par les riverains ou les locataires. On suppose davantage encore de logements potentiellement indignes occupés par leurs propriétaires.
- De nombreuses demande d'autorisations de travaux de réhabilitation depuis 2017, principalement par les propriétaires occupants pour des questions d'isolation



période de construction

avant 1900

dégradation

bâtiments aillant fait l'objet d'arrêtés de périls ou d'insalubrité (depuis 2010)

vacance

nombre de locaux vacants à l'immeuble depuis plus de 5 ans

1 local ou logement

2 - 3

4 et +

bâtiments 100% vacants depuis plus de 5 ans

réhabilitation

bâtiments aillant fait l'objet d'un PC pour rénovation, extension, amélioration (depuis 2017)

opérations de réhabilitation lourde et de remise sur le marché de logements

Diagnostic spécifique de l'habitat ancien de centre-bourg

- Une importante part de propriétés publiques communales ;
- Un intérêt marqué des investisseurs et promoteurs ;
- Mais des situations de propriétés complexes sur les fonciers et bâtis les plus dégradés.
- Barr compte 87 copropriétés potentiellement fragiles (indice D de l'Anah selon l'Adeus) ;
- L'hyper-centre ancien concentre cette problématique avec des co-propriétés dégradées et partiellement vacantes sans syndic (ni bénévole ni professionnel).

Diagnostic de la mutabilité

La mutabilité des secteurs à enjeu se définit ainsi :

- « Contrainte » si les parcelles se trouve en copropriété privée, ou ont fait l'objet d'une transaction récente ;
- « Mutables » si les parcelles sont composées de bâtiments vacants à + de 50%, ancien et dégradé ;
- « A fort potentiel » si :
 - Bâti vacant à 100% ;
 - Propriété publique ou assimilée ;
 - Monopropriété privée ;
 - Grande parcelle.



mutabilité

- Contrainte
- Mutable
- Fort potentiel de mutabilité

Un important taux d'équipements

Avec 44 équipements pour 1 000 habitants, la ville de Barr présente le plus fort taux d'équipement de la CC et l'un des plus importants du bassin de vie mais derrière Obernai (55) et Sélestat (49). Elle joue ainsi son rôle de centralité équipée pour les communes de la CC dont le nombre moyen d'équipements pour 1 000 habitants est de 36.

Formation, sport, culture ; une offre équipée diversifiée

- La ville de Barr se distingue par une chaîne éducative complète qui draine un public scolaire sur l'ensemble de la communauté de communes : 2 accueils petite enfance , 3 groupes scolaires, 2 collèges, 1 lycée.
- Un pôle sportif intercommunal proposant de nombreuses activités : danse, arts martiaux, gymnastique, tir, sports collectifs
- Une école de musique renommée proposant des instruments rares : basson, harpe, orgue liturgique
- Un pôle de santé à fort rayonnement
- Un CCAS actif et des services administratifs et médico-sociaux aux habitants de la CC.

Des équipements communaux structurants à l'échelle intercommunale

Si le pôle sportif présente un statut intercommunal, la médiathèque et l'école de musique, quoique leurs usagers soient pour moitié extérieurs à Barr, restent de compétence communale. Ce statut de référence est à la fois un atout en matière de rayonnement et une charge pour la commune.

La médiathèque de Barr

Située dans l'ancien collège entièrement rénové en 2012, elle propose 1100 m² d'espaces accessibles gratuitement à tous les publics de la commune et hors de la commune. En dehors de points lecture associatifs, c'est l'unique médiathèque publique de la CC. 50% de son public est hors CC.

L'école de musique de Barr (communal)

Située dans l'ancien internat du collège, l'école de musique de Barr compte 300 élèves et 24 professeurs et accueille des usagers de tout le territoire. Relativement excentré et situé dans un bâtiment aux faibles performances énergétiques, l'école de mu-sique fait l'objet de réflexions quant à une éventuelle relocalisation.

Plusieurs projets en cours de réflexion et des sites déjà identifiés pour des réalisations.

Parmi les différents programmes en cours de réflexion au sein de la commune et de la communauté de communes, certains pourraient cohabiter dans un espace hybride combinant plusieurs vocations. Une réflexion sur des synergies programmatiques à promouvoir pourrait être engagée avant tout lancement d'un nouveau programme d'équipements.

LES SITES À ENJEUX ET/OU DE PROJET IDENTIFIÉS PAR LA VILLE

Court terme

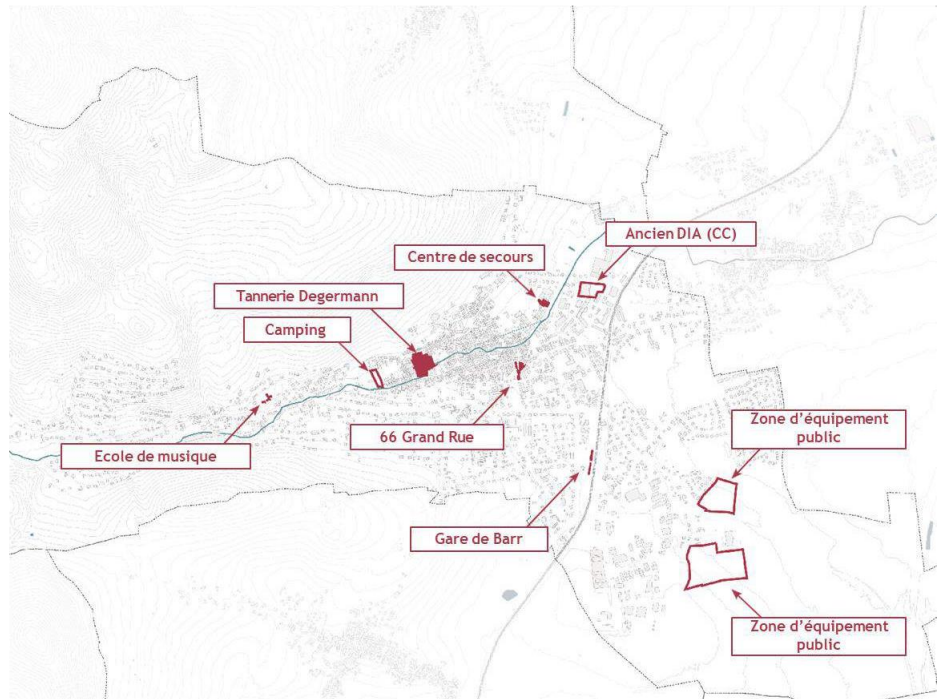
- Gare de Barr : 600 m² ; nécessité de définir un avant-projet global.

Moyen terme

- 66 Grand Rue : 1 075 m²; projet à définir dans le cadre du programme d'attractivité et développement économique ;
- Zone d'équipement public : Emprise de 1,3 ha et de 4,7 ha en zone IAUE. Projet d'implanter un nouveau centre de secours (SDIS) et unité technique (CEA).

Long terme

- Tannerie Degermann : réflexion au stade d'études ;
- Centre de secours : 1500 m², libéré après la construction d'un nouveau centre SDIS ;
- École de musique : nouveau site à identifier et réflexion à mener sur le devenir du bâtiment actuel.



ATOUTS

- Diversité de paysages
- Qualité patrimoniale du centre-ville
- Bonne desserte ferroviaire et routière
- Offre structurante d'équipements publics
- Une image de ville authentique
- Une destination viticole et gastronomique reconnue
- Une offre de santé qualitative

FAIBLESSES

- Fort usage de la voiture
- Précarité concentrée en centre-ville
- Un habitat de centre-ville dégradé
- Vacance commerciale qui reste importante
- Dépendance aux énergies carbonées
- Une baisse du nombre d'emplois dans la commune
- Des équipements publics énergivores (mairie, école de musique)
- Une absence d'espaces verts en centre-ville

OPPORTUNITÉS

- Une attractivité résidentielle et économique
- Une bonne dynamique commerçante
- Des sites de projets avec une maîtrise foncière publique
- Une échelle de ville en adéquation avec les aspirations actuelles (petite ville à la campagne)
- Un opérateur énergétique communal
- Une importante ressource forestière sur la commune

MENACES

- Vieillesse de la population
- Fracture sociale entre le centre et la périphérie
- Risque de poursuite de la dégradation de l'habitat dans le centre ancien
- Des commerces récents dont la pérennité doit être confirmée
- Des finances publiques impactées par la crise de l'énergie

Article 4. Enjeux de revitalisation du territoire

Positionnement territorial

Une appartenance géographique forte vecteur de qualité de vie

- Des ressources à préserver et valoriser
- Une position de transition à décliner à toutes les échelles
- Une destination viticole et gastronomique

Une bonne desserte ferroviaire et routière

- Un positionnement sur les axes qui conforte l'attractivité résidentielle et économique
- Une armature à compléter par un maillage de proximité (rabattement vers la gare, point de covoiturage)

Un rôle de centralité intercommunale à conforter

- Un positionnement central à l'échelle de l'intercommunalité qui se pose la question du bon dimensionnement de l'offre par rapport aux besoins de l'intercommunalité
- Des fonctions de centralité à étoffer (emplis, commerces)

Les habitants de Barr

Limiter le vieillissement de la population et renforcer l'attractivité communale

- Favoriser l'accueil des jeunes ménages : offre de services et produits immobiliers adaptés
- Agir pour l'amélioration de l'habitat en centre-ville

Assurer la cohésion sociale de la commune

- Calibrer l'offre commerciale, les équipements et les services pour tous les profils
- Développer les lieux rencontre (espaces publics, évènements, équipements)
- Développer l'emploi dans la commune

Les mobilités

Réorganiser les flux véhicules

- Modification du plan de circulation
- Jalonner les parcours
- S'appuyer sur le plan de mobilité de la CCPB

Apaiser le centre-ville

- Dissocier les flux de véhicules des flux modes doux
- Organiser le stationnement en périphérie du centre-ville

Favoriser les modes alternatifs à la voiture

- Piétonner des rues
- Créer des liaisons cyclables sécurisées avec le plan vélo et les pôles d'attraction
- Créer des itinéraires piétons et PMR de qualité et jalonnés

Le commerce et l'artisanat

« le socle » : améliorer l'attractivité commerciale

- Organiser un parcours marchand clair par des aménagements, une signalétique et une organisation des implantations
- Maintenir et mobiliser les locaux commerciaux vacants des secteurs stratégiques pour de futures implantations de commerces et de services
- Investissement pour moderniser et qualifier les façades et devantures le nécessitant
- Revoir la destination commerciale des locaux vacants déconnectés de la séquence principale
- Adapter l'offre à la clientèle d'actifs travaillant sur Strasbourg (notamment) et aux actifs vivant sur la commune (amplitude d'ouverture, projet halle gourmande)
- Développer des projets d'animation commerciale via la relance de l'association des commerçants

« L'optimisation » : faire du centre-ville une polarité de proximité complète

- Diversifier et qualifier l'offre alimentaire sédentaire
- Préfigurer le projet de halle gourmande par le développement de l'offre du marché
- Etudier la possibilité de rapprochement des locomotives commerciales (Carrefour contact, pharmacie)

« Le supplément d'âme » : faire destination

- Favoriser le déploiement/ développement de l'offre de bar-restauration concert sur des secteurs adaptés pour limiter les conflits d'usage
- Maintenir et accompagner sous des formats adaptés l'offre commerciale de culture/loisirs, sport, équipement de la maison permettant de rayonner au-delà de la commune

Patrimoine et morphologie urbaine

Mettre en valeur le patrimoine alsacien

- Un centre-bourg authentique à préserver
- Des architectures à rénover dans le respect du patrimoine

Affirmer le rôle des espaces publics

- Aménager les traversées pour hiérarchiser l'espace public
- Valoriser le foncier communal de parking en centre-bourg

Rendre désirable l'habitat ancien

- Maîtriser les extensions urbaines
- redynamiser l'habitat en centre-bourg
- un bâti à valoriser – intervention incitative et coercitive
- cibler des immeubles ou îlots prioritaires

L'habitat

Un diagnostic qui nous a permis d'identifier les enjeux propres à Barr

- Dégradation du bâti : situations de péril et d'insalubrité croissantes
- Défaillance des propriétaires : gestion au coup par coup par la collectivité
- Décorrélation entre offre dans 'ancien et demande en logement : inadaptation au vieillissement de la population du centre qui expliquent la vacance résidentielle et font craindre une concurrence du neuf sur l'ancien

Favoriser la rénovation du logement dans le centre-ville en mobilisant les outils adaptés

- Identifier les différents cas-types permettant de dresser un portrait fidèle des situations rencontrées en centre-bourg
- Identifier les outils adaptés (incitatifs et coercitifs)
- Mettre en place une opération de renouvellement urbain exemplaire et efficace dans les modes de faire

Programmer des produits adaptés au profil des habitants

- Adapter le stock de logements anciens aux ménages des plus petites compositions
- Proposer à la vente des produits type maison de ville et appartements rénovés pour fixer les familles

Les équipements publics

S'appuyer sur l'offre équipée pour renforcer l'attractivité et le positionnement territorial de la commune

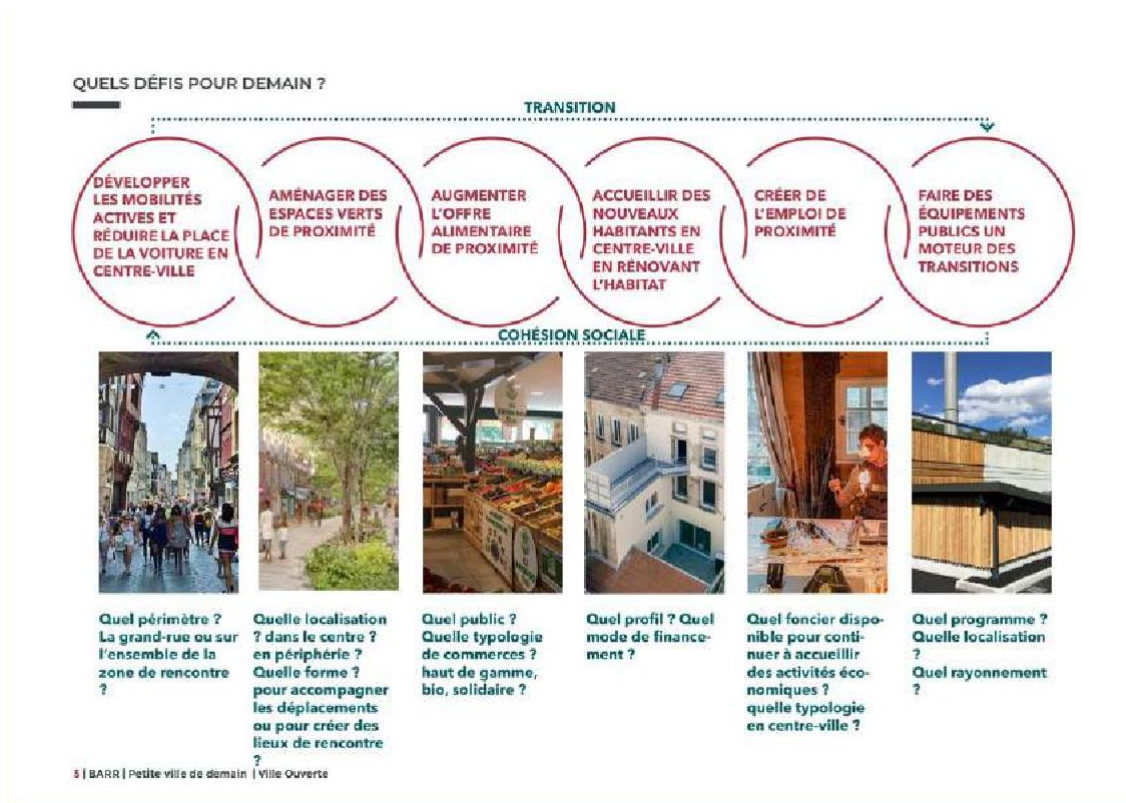
- Donner à voir la qualité de l'offre équipée dans la communication de la commune
- Renforcer le lien entre les équipements communaux et l'offre de formation (bac musique, sport-étude)
- Renforcer le statut de centre-bourg de la communauté de communes en transférant la gestion des équipements culturels au niveau intercommunal (musée, médiathèque, école de musique)

Penser l'aménagement des polarités équipements de manière globale

- Limiter les dépenses énergétiques de la commune en développant un réseau de chaleur biomasse pour alimenter le pôle d'équipements scolaires
- Aménager les espaces publics aux abords des 2 polarités équipées

Penser la nouvelle offre équipée dans une logique de transition écologique et de cohésion sociale

- Approfondir la réflexion sur la mutualisation et l'hybridation des programmes au sein d'un même équipement
- Répondre aux attentes des divers publics
- Cibler les sites de développement en fonction des enjeux d'accessibilité (centre ou périphérie)



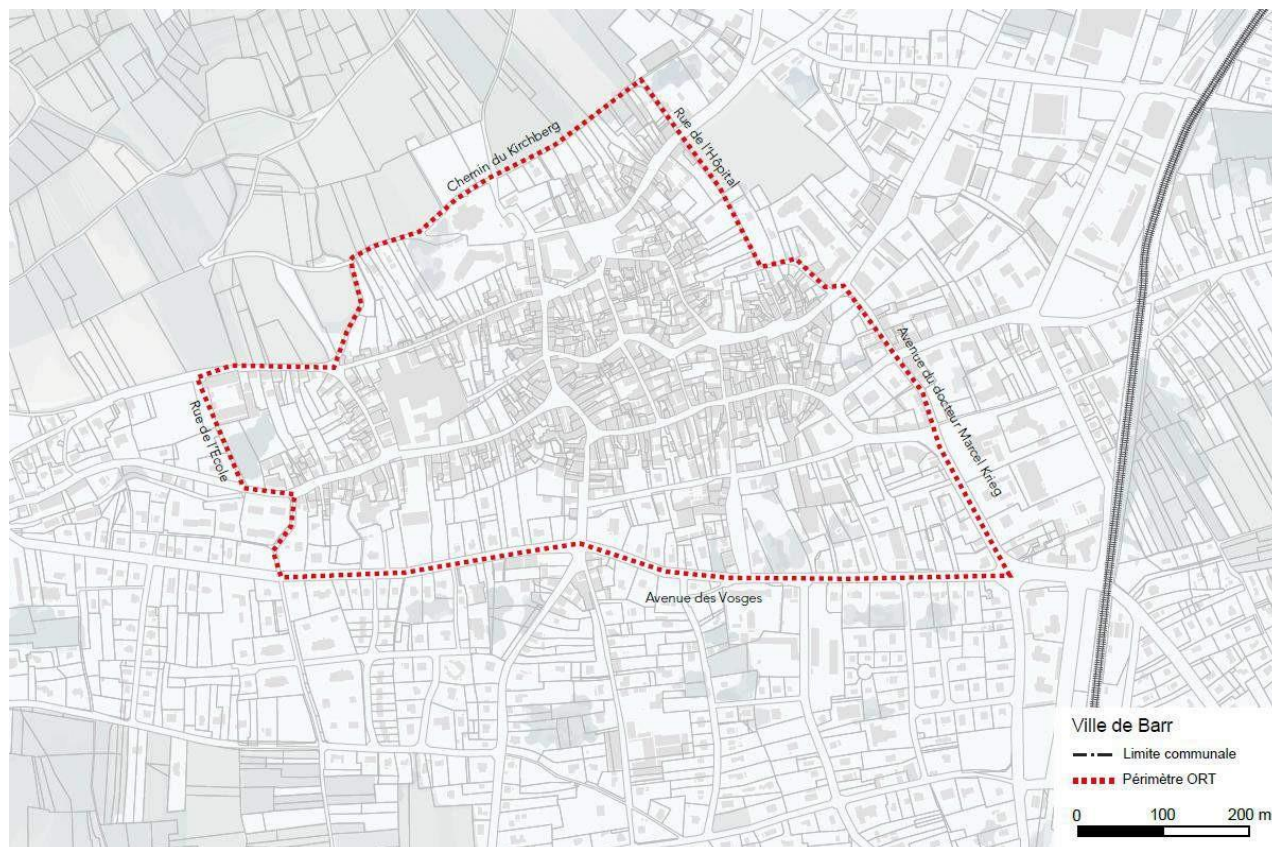
LA STRATEGIE DE REVITALISATION ET LE PLAN D' ACTIONS

Article 5. Périmètres d'intervention de l'ORT

Compte-tenu des enjeux communs et partagés, notamment en matière :

- de concentration des efforts de réhabilitation du parc privé dans le centre-ville ;
- de répartition équilibrée de la production de logements entre la ville-centre et les autres communes ;
- de recentrage de cette production de logement au sein de toutes les enveloppes urbaines ;
- de la limitation de la consommation d'espaces naturels, agricole ou forestier ;
- de maintien d'une offre de services et de commerces de proximité répondant aux besoins des habitants ;
- du souhait de concentrer les nouvelles implantations commerciales dans le centre-ville
- d'amélioration du cadre de vie de la/des centralités ;
- de développement des mobilités alternatives à la voiture pour les déplacements de courtes distances ;
- du caractère patrimonial du bâti dans le centre ancien ;
- résorption des friches industrielles.

Le périmètre d'intervention de l'ORT suivant a été identifié



Au sein du périmètre ORT, le secteur opérationnel d'intervention suivants est identifié :

- Localisation des actions emportant des effets juridiques particuliers de l'ORT (immeubles VIR et DIF)
– carte et adresses en annexe 2

Article 6. La Stratégie de revitalisation intercommunale

La présente convention d'Opération de Revitalisation de Territoire décline en actions la stratégie globale définie par l'intercommunalité et ses communes membres, avec le soutien de ses partenaires.

La stratégie de revitalisation du bourg centre de Barr s'appuie sur l'identité patrimoniale et entrepreneuriale de la commune, sa capacité à faire fond sur son caractère pittoresque de son centre ancien tout en l'adaptant aux modes de vie actuels et aux aspirations des habitants de vivre dans des logements qualitatifs, profiter d'espaces publics apaisés et verts, disposer d'une offre de services et de commerces de proximité

APAISER LES CIRCULATIONS ET RECONQUÉRIR LE CENTRE PIETON

Le travail sur les mobilités apparaît comme un préalable à l'ensemble des thématiques développées dans ce plan d'actions. La ville possède déjà une zone de rencontre, de nombreux espaces de stationnement et un fort potentiel de multimodalité. Le plan d'action vise à rendre lisible et effective la zone de rencontre, à organiser une boucle de desserte des parkings en modifiant quelques sens de circulation. Un travail de piétonnisation progressif de la Grand Rue permettra sa reconquête par les modes doux tout en assurant une desserte véhicule optimale par ses arrières. Un plan progressif d'amélioration de la connexion des polarités en mobilités douces et notamment du pôle gare vise à favoriser l'intermodalité sur la commune et anticiper les transformations d'usages.

- Développer l'intermodalité pour cette commune majeure de la communauté de communes

La gare TER de Barr, légèrement excentrée du centre-ville, ne profite pas du rayonnement et du rabattement attendus pour ce type d'infrastructures. L'accessibilité des modes actifs et les services proposés à la gare permettront de dynamiser l'intermodalité entre la gare, le centre-ville et les villes proches.

- Favoriser l'usage des modes actifs

L'omniprésence de la voiture dans le centre-ville de Barr donne un aspect très routier ne favorisant pas le développement des modes actifs. Afin de développer ces modes de déplacement, des aménagements qualitatifs doivent être réalisés pour que la pratique de la marche à pied et du vélo redeviennent agréables.

- Réorganiser et rendre plus lisible le stationnement

La voiture restera un mode de déplacement important pour les habitants de Barr mais il s'agit de lui donner sa juste place dans le centre-ville. Les stationnements devront être mieux indiqués et situés sur une boucle de desserte voiture lisible. Il s'agit également de faire évoluer l'usage de la voiture pour aller vers des services de mobilité (auto-partage, co-voiturage...)

INTRODUIRE D'AVANTAGE D'ESPACES VERTS

Si la ville est nichée au cœur d'une vallée aux riches paysages agricoles et forestiers, son centre est historiquement très minéral. L'action sur les mobilités et la réduction de la place de l'automobile permettra de développer sa végétalisation aussi bien pour rendre moins impactant les pics de température à venir que pour favoriser une réappropriation de l'espace public par les piétons. Ces actions se déclinent en des aménagements linéaires dans certaines rues à l'emprise suffisante et dans des espaces ciblés à long terme comme de futurs parcs urbains de proximité.

- Adapter les espaces publics du centre-ville

La ville de Barr s'inscrit dans le paysage remarquable du Piémont des Vosges. Les vues sur le grand paysage sont nombreuses et la présence des vignes dans le tissu urbain donne un sentiment de nature. Malgré cette présence, les espaces verts appropriables par les habitants sont rares. Les rues du centre-ville sont très minérales. Des espaces peuvent être gagnés sur la présence de la voiture dans le centre-ville pour introduire des fosses d'arbres, des grimpantes afin de végétaliser généreusement le centre-ville !

- Créer et aménager des espaces verts

Dès que l'opportunité peut se présenter, une aire de stationnement libérée, une construction en ruine, il s'agira d'aménager des jardins, des squares, voire même des parcs pour créer des lieux de fraîcheurs et de rencontre entre les habitants. Le foncier des Tanneries et les nombreux stationnements autour sont en ce sens une opportunité. Un jardin d'au moins 4 000 m² pourrait être créé aux abords de la Kirneck.

- Introduire de la végétation dans les cœurs d'îlot du centre-ville

Les îlots d'habitat du centre-ville sont denses et un certain nombre de constructions en mauvais état. Certaines constructions pourraient être démolies et remplacées par des cœurs d'îlot plus verts.

PERENNISER ET DIVERSIFIER L'OFFRE COMMERCIALE

L'effort porté sur la vacance commerciale de la commune ces dernières années a permis une véritable renaissance du commerce de proximité. Le plan d'action vise à pérenniser les commerces nouvellement installés et à compléter l'offre sur le plan alimentaire et la restauration par un programme atypique. L'ambition du projet PVD est également de fixer un périmètre de développement commercial cohérent à l'échelle du centre-ville et de la commune.

Le centre-ville de Barr bien qu'il concentre la majorité des commerces et services marchands n'accueille pas suffisamment ses habitants et ses visiteurs. Bien que de nombreux événements animent la ville tout au long de l'année, au quotidien, les habitants y passent mais ne se l'approprient pas. La redynamisation du centre-ville passera par le développement de commerces et services qui permettent le séjour, court, le temps d'un verre, d'un diner, long le temps de visiter ses vignes, ses caves, son paysage. C'est aussi une ambiance urbaine animée et chaleureuse, une offre de service, des événements qui encouragent les Barrois comme les visiteurs à y revenir.

La stratégie visera à poursuivre les efforts de mobilisation de conquête de nouveaux services et commerces entrepris depuis quelques mois pour compléter l'offre actuelle (axe 2) en pérennisant les moyens engagés et en préparant le passage de relais aux forces vives de la commune et ses partenaires (axe 3). Ces actions s'inscriront dans une vision renouvelée de l'organisation commerciale (axe 1) de la commune favorisant l'identification des parcours marchands, celui pour les besoins courants, celui de la flânerie, des sorties des achats occasionnels, accompagné de nouvelles ambiances urbaines.

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOUS TOUTES SES FORMES

Face aux grandes villes saturées, cumulant les problématiques environnementales et de fonctionnement, une ville comme Barr peut tirer son épingle du jeu. Mais elle doit relever les défis de positionnement, de qualité d'offre comme de qualité de vie, de ville.

Des opportunités font jour car le modèle du « salarié en poste » a beaucoup évolué. On peut s'installer à Barr sans quitter son emploi, en télétravaillant dès lors que les conditions du distanciel sont réunies (fibre, tiers lieux...). On peut aussi lancer des activités, entreprendre si le marché est suffisamment dynamique localement ou si les supports industriels et productifs sont à niveau (logistique, immobilier économique, chaîne de valeur du secteur...).

La stratégie visera donc à réimplanter des entreprises, pas uniquement des commerces ou de l'activité pré-sentielle, mais des entreprises, notamment de services et d'activités productives qui trouveront par une installation en ville une urbanité, une ambiance (axe 2). Elle visera également à faire plus et mieux dans le développement touristique de la commune par un réinvestissement dans l'offre d'accueil, la densification des services et la qualité de l'accueil (axe1).

AFFIRMER LA PLACE DE LA COMMUNE COMME RESSOURCE D'EQUIPEMENTS

- Affirmer le statut de ville-centre de la Communauté de communes

En raison de son statut de commune-centre de la communauté de communes, Barr assume un rôle majeur dans l'accessibilité aux équipements de l'ensemble des habitants du Pays de Barr.

Ce rôle de centralité équipée déjà assumé doit faire l'objet d'une visibilité accrue pour les habitants et s'inscrire dans une stratégie de mutualisation équitable des équipements sur le plan financier avec les autres communes.

- Renforcer l'attractivité de la commune en s'appuyant sur son offre équipée

Cette spécificité joue en faveur de l'attractivité et de la visibilité de la commune. A ce titre elle mérite d'être renforcée dans le cadre de PVD en réfléchissant d'une part aux liens à faire entre les établissements scolaires et l'infrastructure d'équipements (école de musique, danse, sport) et d'autre part à son développement, notamment sur le volet socio-culturel : création d'un équipement socio-culturel rayonnant.

- Engager la ville dans la transition écologique

Pour autant, la charge que représente les frais de fonctionnement des équipements à l'heure de la flambée des prix de l'énergie et l'impératif de diminution des émissions de GES doit amener la commune et la CC à engager la transition énergétique en réhabilitant thermiquement le parc et en diversifiant les approvisionnements énergétiques vers plus de renouvelable.

REHABILITER ET HABITER LE BÂTI ANCIEN

Si l'attractivité résidentielle de la commune est bien réelle, c'est essentiellement sur des fonciers en extension et dans des constructions neuves qu'elle se concrétise. Le cœur de ville et son habitat patrimonial souffrent pour leur part d'un défaut d'attractivité. A travers la présentation de 3 cas types d'intervention sur cette typologie de bâti spécifique, le plan d'action PVD vise à établir les outils et modes opératoires d'une reconquête de l'habitat ancien

- Réinvestir le patrimoine ancien

Le centre-bourg de Barr est plein de contrastes. Les façades colorées et les petites rues à taille humaine cachent la forte densité, l'encombrement et la vétusté du bâti des cœurs d'îlot anciens. L'apparente bonne santé économique du commerce et l'aisance des chalands masquent la précarité des propriétaires et locataires résidant dans l'hypercentre.

Le centre-bourg concentre également les situations de copropriété les plus préoccupantes. Les copropriétaires rencontrent des difficultés organisationnelles (pas de syndic ou syndic bénévole) et financière (propriétaires précaires : 40% d'entre eux vivent sous le seuil de bas revenus), pour rénover leur logement.

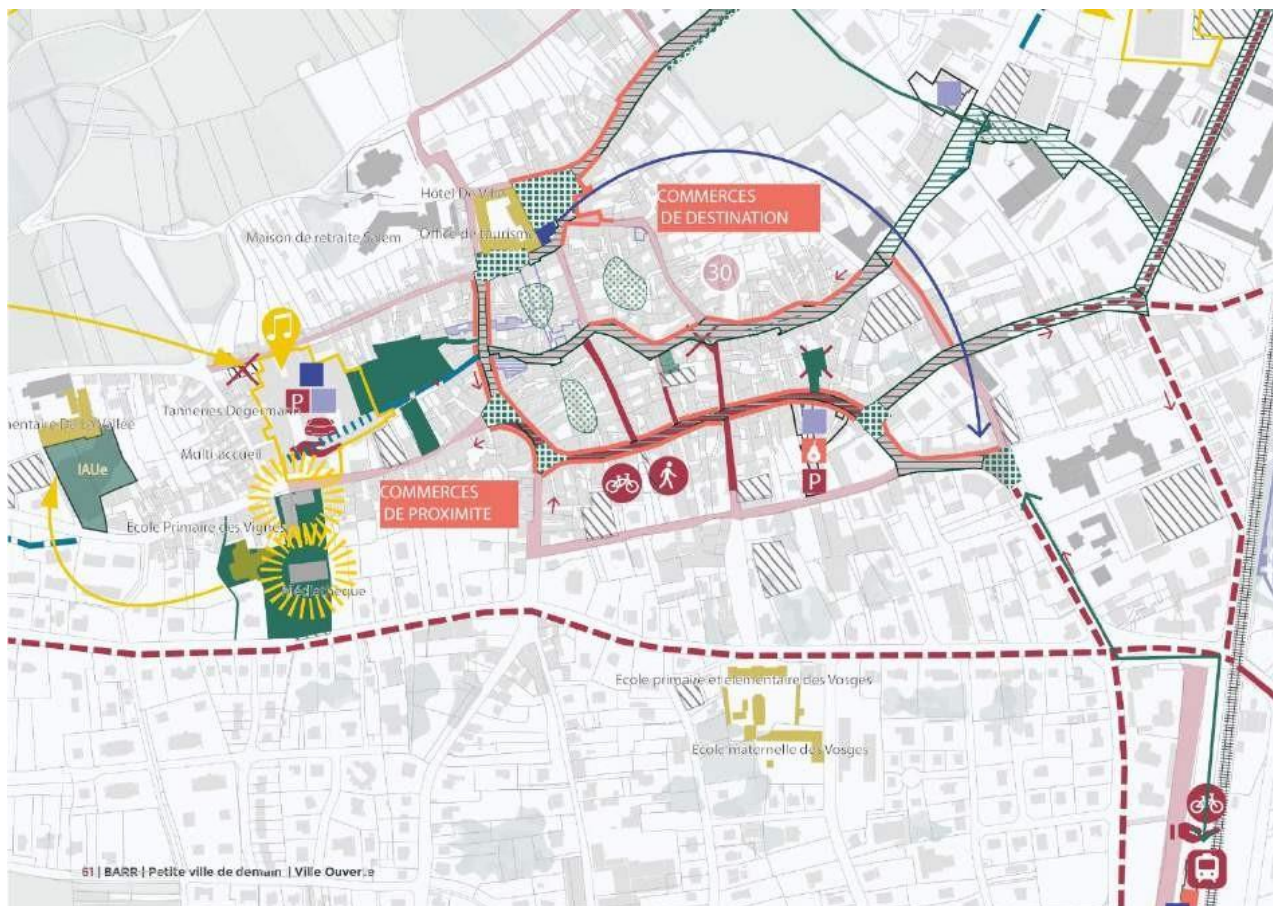
- Développer du logement dans des projets de reconversion de site

La ville de Barr dispose en plein centre-ville de foncier mutable où des projets de logements pourraient venir compléter l'offre existante avec de nouvelles typologies (petits logements) et de nouvelles façons d'habiter (habitat intergénérationnel, habitat participatif). Avec sa desserte ferroviaire, ses services publics et ses commerces elle a de nombreux atouts pour accueillir de nouveaux habitants.

- Maîtriser l'étalement urbain

En même temps, les fonciers disponibles en étalement urbain sont importants et sont à maîtriser dans leur développement pour ne pas venir concurrencer et rendre fragile les projets plus complexes d'intervention en centre ancien

Spatialisation du scénario



Article 7. Mobilisation des effets juridiques de l'ORT

Les effets juridiques de l'Opération de Revitalisation du Territoire sont d'application immédiate à la date de signature de la convention ORT.

L'ORT a des effets juridiques automatiques :

- Denormandie dans l'Ancien sur tout le banc communal (*défisicalisation habitat*) ;
- Dispense d'autorisation CDAC dans le périmètre ORT (*suppression de l'Autorisation d'Exploitation Commerciale – AEC,*) ;
- Possibilité de suspendre, par le préfet après demande des signataires, de nouveaux projets en périphérie (Art. [L.752-1-2 Code du Commerce](#)) ;

- Possibilité de suspendre, par le préfet après demande des signataires, des demandes d'autorisations de projets situés dans des communes n'ayant pas signé l'ORT, au sein de l'EPCI signataire (CCPB) ou un EPCI limitrophe (Art. [L.752-1-2 Code du Commerce](#)).
- Obligation d'information du maire et du président de l'EPCI six mois avant la fermeture d'un service public.

L'ORT a des effets juridiques qui nécessitent un engagement de la collectivité (délibération spécifique). Au vu des éléments de l'étude de revitalisation, la commune de Barr et la communauté de communes du pays de Barr envisagent de mettre en place :

- Le droit de préemption renforcé sur le périmètre de l'ORT
- Le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerces, les baux commerciaux (L. 214-1 & suivants code de l'urbanisme)
 - o En priorité sur le périmètre commercial identifié dans le volet « commerce » de l'étude de revitalisation

L'ORT ouvre par ailleurs droit à la mise en œuvre et à la recherche de financements pour des opérations de vente d'immeubles à rénover (VIR) de de Dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF sur des immeubles pré-repérés dans l'article 5 [et la fiche action 5.2].

Ces dispositifs comprennent un listing d'immeubles situés en annexe 2. Ces derniers ont été pré-repérés dans le cadre de l'étude de revitalisation par le bureau d'études Ville en Œuvre, référent en matière d'habitat. Cette liste a la possibilité d'évoluer et d'être modifiée par le biais d'un avenant.

La commune de Barr pourra également dans le cadre de l'ORT mobiliser les outils suivants

- ORT et permis d'aménager multisites ;
- ORT et droit d'innover ;
- Procédure intégrée pour mise en compatibilité des documents d'urbanisme en ORT ;

Article 8. Description et fiches actions détaillées

Les actions qui seront développées et mises en œuvre s'inscrivent dans le cadre de politiques publiques déclinées sur le territoire conformément à l'article L 303-2 Code de la construction et de l'habitation

Le plan d'action est la concrétisation des échanges et des études initiées depuis plus d'une année : 40 actions pour mener à bien, sur les 15 prochaines années, la revitalisation du bourg-ville de Barr. Le plan d'action a fait l'objet de plusieurs temps de travail, partenariaux ou avec les élus pour le prioriser et le valider. Les actions ont fait l'objet d'un travail de priorisation dans le temps avec les services, identifiant des actions à mettre en œuvre d'ici la fin du mandat, et des actions à mettre en œuvre ultérieurement. Ce travail a permis de dégager une priorisation sur les sujets de mobilité et d'habitat

La mise en œuvre d'une gouvernance interne structurée et transversale est un facteur déterminant pour la réalisation des projets. Une fiche action spécifique est dédiée à la gouvernance

- Fiche 0 : Animer la démarche de revitalisation

Le plan d'actions et les fiches actions se déclinent autour des 6 axes stratégiques.

MOBILITE : UNE VILLE APAISEE

Réorganiser les mobilités au profit de la marche et du vélo

- Fiche 1.1 : Repenser la zone de rencontre
- Fiche 1.2 : Mettre en place une piétonisation partielle de la Grand rue
- Fiche 1.3 Modifier le plan de circulation

Encourager l'intermodalité marche-vélo-TC

- Fiche 1.4 : Prévoir des aménagements cyclables dans le centre-ville
- Fiche 1.5 : Prévoir des services cycles à la gare
- Fiche 1.6 : Desservir les lieux de polarité par la continuité des aménagements cyclables
- Fiche 1.7 : Renforcer progressivement l'accessibilité de la gare

Réorganiser et rendre plus visible le stationnement

- Fiche 1.8 : Indiquer les parkings en entrée de ville
- Fiche 1.9 : Supprimer les poches de stationnement et stationnements sur voirie aux abords des zones apaisées et développer une nouvelle offre
- Fiche 1.10 : Prévoir des véhicules en autopartage

LES ESPACES PUBLICS : UNE VILLE QUI RESPIRE

Adapter les espaces publics du centre-ville

- Fiche 2.1 : Des rues plus vertes et plus piétonnes
- Fiche 2.2 : Des places plus vertes et plus piétonnes

Créer et aménager des espaces verts

- Fiche 2.3 : Un jardin à proximité des tanneries et de la Kirneck
- Fiche 2.4 : Valoriser les espaces verts existants et en créer dès que possible

Introduire de la végétation dans les cœurs d'îlots du centre-ville

- Fiche 2.5 : Des cœurs d'îlots végétalisés

LE COMMERCE : UNE VILLE QUI FAIT LE LIEN

Penser les complémentarités entre les différentes séquences commerciales

- Fiche 3.1 : La gare, proposer des commerces et services en proximité de la gare pour tirer parti de ses flux
- Fiche 3.2 : Grand Rue, affirmer la principale rue commerçante en développant son offre alimentaire
- Fiche 3.3 : La Kirneck, organiser la complémentarité en développant les commerces de destination

Implanter une offre alimentaire dans le centre-ville

- Fiche 3.4 : Développer les halles gourmandes

Pérenniser la politique de soutien aux commerces de centre-ville

- Fiche 3.5 : Pérenniser le processus d'accompagnement à l'installation de nouveaux commerçants
- Fiche 3.6 : Développement la politique d'animation commerciale du centre-ville
- Fiche 3.7 : Agir sur la qualité des façades, des terrasses du centre-ville
- Fiche 3.8 : Cadrer le développement commercial à l'échelle intercommunale

ECONOMIE : UNE VILLE QUI ENTREPREND

Développer le potentiel touristique

- Fiche 4.1 : Développer l'offre d'hébergement hôtelier
- Fiche 4.2 : Réimplanter l'office de tourisme intercommunal

Développer le tissu économique local

- Fiche 4.3 : Développer le projet de quai des entrepreneurs »
- Fiche 4.4 : Développer une offre d'hébergement et de services différenciante pour attirer des entreprises innovantes

L'HABITAT : UNE VILLE QUI SE RENOUVELLE

Réinvestir le patrimoine ancien

- Fiche 5.1 : Accompagner les propriétaires en difficulté
- Fiche 5.2 : Endiguer la dépréciation et la vacance du logement dans le centre-ancien
- Fiche 5.3. : Revaloriser le bâti traditionnel alsacien et l'adapter aux besoins locaux

Développer du logement dans des projets de reconversion de site

- Fiche 5.4 : Développer des projets mixtes dans les tanneries et 66 Grand Rue

LES EQUIPEMENTS ET LE VIVRE ENSEMBLE : UNE VILLE QUI S'ADAPTE

Affirmer la position de commune ressource en matière d'équipements

- Fiche 6.1 : Rendre plus lisible et nouer des partenariats avec l'éducation nationale pour valoriser l'offre équipée
- Fiche 6.2 : Inscrire les équipements communaux dans un schéma d'équipements intercommunal
- Fiche 6.3 : Activer le musée de la Folie Marco
- Fiche 6.4 : Développer l'offre socio-culturelle
- Fiche 6.5 : Développer l'offre sportive de plein air

Réduire les coûts de fonctionnement et engager la transition énergétique

- Fiche 6.6 : Poursuivre la rénovation thermique des équipements publics
- Fiche 6.7 : Développer un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie au niveau du pôle d'équipements
- Fiche 6.8 : Déplacer l'école maternelle des Vignes à proximité de l'école de la Vallée

Les fiches actions détaillées sont disponibles en annexe 1.

MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Article 9. Engagement des parties

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

9.1. En général :

La commune de Barr et la communauté de communes du pays de Barr s'engagent à :

- a) mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme de l'ORT sur leur territoire ;
- b) à maintenir le poste de chef de projet pour la mise en œuvre de l'ORT jusqu'en 2028 ;
- c) ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ;
- d) mettre leur document d'urbanisme en cohérence avec la convention d'ORT au plus tard dès la première évolution. La communauté de communes du Pays de Barr et la commune de Barr s'engagent ainsi à limiter l'implantation d'équipements commerciaux de moins de 300 m² et de services de santé quelle que soit leur surface qui viendrait concurrencer l'attractivité commerciale du centre-ville.

Les collectivités, maitres d'ouvrage s'engagent à indiquer aux porteurs de projet commerciaux la nécessité d'étudier en priorité l'implantation de leurs projets dans le périmètre définis à l'article 5.

La commune se laisse la possibilité de saisir la CDAC pour tous les commerces de plus de 300 m² de surface de vente en dehors du périmètre ORT.

À moins qu'elles ne s'orientent vers un avis défavorable lors de l'examen en CDAC, les collectivités s'engagent à saisir le Préfet afin de demander la suspension des autorisations d'exploitation commerciales, pour une durée de trois ans maximum, prorogée d'un an si besoin (art.L752-1-2 du code du commerce). Si les collectivités jugent l'implantation hors secteur opportune, elles présenteront en CDAC les éléments qui conduisent à assurer que cette nouvelle implantation ne concurrencera pas le commerce existant ou projeté du centre-ville de la commune concernée et des autres centres-villes de la CC.

Les partenaires s'engagent à

- a) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les collectivités bénéficiaires,
- b) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

Il est rappelé que les engagements financiers mentionnés dans la présente convention ORT sont donnés à titre indicatif. Ils sont soumis au respect des procédures et calendriers de dépôt de demande de subvention propres et à la validation des organes délibérants ou instances décisionnaires de chaque structure.

9.2. En particulier :

Préciser les engagements des partenaires de l'ORT : CC et commune, État, Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace, Banque des territoires, etc.

1/ En ce qui concerne l'État

L'État s'engage à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits disponibles de l'État.

L'État s'engage à faire bénéficier des futures démarches, appels à projets et appels à manifestation d'intérêt qui pourraient être lancés dans la durée de la convention.

L'État assure par ailleurs le lien avec les services fiscaux pour l'instruction du dispositif d'investissement locatif Denormandie.

L'État soutiendra, sur la base de demandes citée dans l'article 9.1, les demandes de suspension d'instruction des autorisations d'exploitation commerciale en dehors du secteur d'intervention ORT défini dans la présente convention.

2/ En ce qui concerne l'accompagnement de la Région Grand Est

La Région, en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

S'agissant plus particulièrement de la commune de Barr, elle a été identifiée comme centralité dans le cadre de la politique régionale d'aménagement du territoire. À travers le dispositif « soutien aux centralités rurales et urbaines », la Région Grand Est a souhaité mettre en œuvre une stratégie de soutien, visant à aider les communes rurales à développer ou à rétablir leurs fonctions de centralité dans leur territoire et à améliorer la qualité de vie dans le cadre d'un projet global de redynamisation. Elle mobilisera également pour la commune de Barr, le cas échéant, les crédits de la Banque des Territoires dont elle a la gestion dans le cadre du programme national de l'État Petites villes de demain.

3/ En ce qui concerne le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace

La collectivité Européenne d'Alsace (CeA), en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

La Collectivité Européenne d'Alsace s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Collectivité Européenne d'Alsace s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que

les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Collectivité européenne d'Alsace, dans l'objectif de développer une alliance des territoires, des compétences et des acteurs autour d'un projet fédérateur, mobilisera ses outils de soutien au développement territorial, notamment ceux liés à sa contractualisation avec les collectivités locales adoptée en séance plénière du 20 juin 2022.

En outre, elle pourra mobiliser son réseau d'ingénierie territoriale pour accompagner, à travers cette expertise, les porteurs dans l'élaboration et suivi de leurs projets. L'expertise de services de la Collectivité européenne d'Alsace pourra également être mobilisée dans la construction des projets.

Sur les communes situées dans le périmètre de la délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat et de l'ANAH, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à mobiliser les dispositifs en vigueur dans le cadre des politiques déléguées et volontaristes de l'habitat.

4/ En ce qui concerne la Caisse des Dépôts, dans le cadre de la Banque des Territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre Caisse des Dépôts Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

5/ En ce qui concerne la CCI

La Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole s'engage à soutenir les actions et les projets du programme qui sont compatibles avec sa politique d'intervention auprès des entreprises en général, et plus particulièrement auprès des commerces de proximité.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole s'engage à proposer les nouvelles actions qu'elle développe en faveur des entreprises dans le cadre du suivi du programme.

6) En ce qui concerne la CMA

La Chambre des Métiers d'Alsace s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Chambre de

s Métiers d'Alsace s'engage à soutenir les actions et les projets du programme qui sont compatibles avec sa politique d'intervention auprès des entreprises en général, et plus particulièrement auprès des artisans.

La Chambre des Métiers d'Alsace s'engage à proposer les nouvelles actions qu'elle développe en faveur des entreprises dans le cadre du suivi du programme.

Article 10. Pilotage et animation

10.1. Gouvernance

La gouvernance de l'ORT est assurée par la Commune de Barr avec la Communauté de communes du Pays de Barr, l'État et ses établissements publics, ainsi que les partenaires associés.

La commune de Barr s'assurera de la bonne coordination des partenaires et dispositifs sur le territoire, et notamment de la cohérence et de la complémentarité des projets d'urbanisme et d'aménagement avec le projet de redynamisation du centre-ville.

La Communauté de communes aura ainsi pour rôle de territorialiser, d'articuler et de faire converger ses objectifs dans un projet d'ensemble, et d'assurer le suivi et l'évaluation du projet de revitalisation et de ses actions.

10.2. Instance de pilotage

Le pilotage de l'ORT est assuré au niveau local par un « **comité local de l'ORT** » composé des membres signataires de la convention, sous la co-présidence de la commune de Barr et de la Communauté de communes du pays de Barr, en présence du Sous-préfet de Sélestat-Erstein ou d'un représentant de l'État.

Participent également au Comité local de l'ORT, les partenaires signataires de la présente convention.

Le Comité local de l'ORT valide les orientations et suit l'avancement du projet de revitalisation. Il se réunit de façon formelle *a minima* de façon semestrielle.

Ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

La collectivité s'appuiera sur son Chef de projet qui anime les éventuels sous-groupes de travail couvrant les axes stratégiques de redynamisation. Il/elle assure la mise en œuvre des actions de la convention, leur suivi et leur évaluation.

Il ou elle réunit un Comité technique, composé des techniciens des différentes composantes du Comité local de l'ORT, au minimum 3 fois par an. Cette équipe projet pourra, selon les besoins, s'attacher de personnes ressources complémentaires, acteurs du territoire.

10.3. Animation et coordination des actions

Pour assurer le suivi général du projet de revitalisation et le pilotage de la stratégie intercommunale décrite dans la présente convention, les collectivités s'engagent à mettre en place une organisation de projet transversale entre la commune et la communauté de communes. Cette organisation comprend :

- le/la Chef(fe) de projet ORT ;
- Directeur général des Services de la Ville de Barr
- Manager de commerce
- Les agents des services de la Ville de Barr en fonction des projets, en particulier les services Patrimoine et Domaines
- Les services de la Communauté de communes du Pays de Barr

Article 11. Suivi et évaluation

Modalités de suivi et bilan annuel prévu par l'article L.303-2 du CCH, et évaluation des actions en vue notamment d'établir l'évaluation à 5 ans prévue par la loi.

Un bilan annuel et une évaluation finale des actions entreprises dans le cadre de l'opération de revitalisation de territoire et de leurs incidences financières sont présentés aux conseils municipaux des communes et à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre signataires de la convention.

Définir la liste des indicateurs de ressources, de réalisation, de résultats ou d'impacts qui permettent de suivre les effets de l'ORT, directs et indirects : Liste des indicateurs possibles en annexe 3.

Article 12. Communication

Les collectivités, maîtres d'ouvrage, s'engagent à mentionner le concours des cosignataires de la présente convention à l'occasion de chaque action d'information du public (articles de presse, visites, portes ouvertes, inauguration, etc.) concernant la réalisation des projets de cette convention.

Conformément aux chartes graphiques de nos partenaires, les logos des cosignataires financeurs seront intégrés aux supports de communication (affiches, plaquettes, supports numériques, etc.) pour tous les projets soutenus dans le cadre de cette convention.

Article 13. Traitement des recours

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente Convention seront portés devant le Tribunal administratif de Strasbourg.

Convention signée en 10 exemplaires, le

Pour la Ville de Barr,

Nathalie KALTENBACH, maire

Pour la Communauté de communes du pays de Barr,

Claude HAULLER, Président

Pour l'Etat

Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est et du Bas-Rhin

Pour la Région Grand Est,
Franck LEROY, Président

Pour la Collectivité européenne d'Alsace

Frédéric BIERRY, Président

Pour la Banque des Territoires,

Isabelle HALB SIENER, Déléguée territoriale

Pour la Chambre du Commerce et de l'Industrie Alsace Eurométropole

Jean-Luc HEIMBURGER, Président

Pour la Chambre des Métiers Alsace

Jean-Luc HOFFMANN, Président

Pour l'Association des Commerçants et Artisans de Barr et Environs (ACABE)

Nicolas SCHNEIDER, Président

ANNEXES

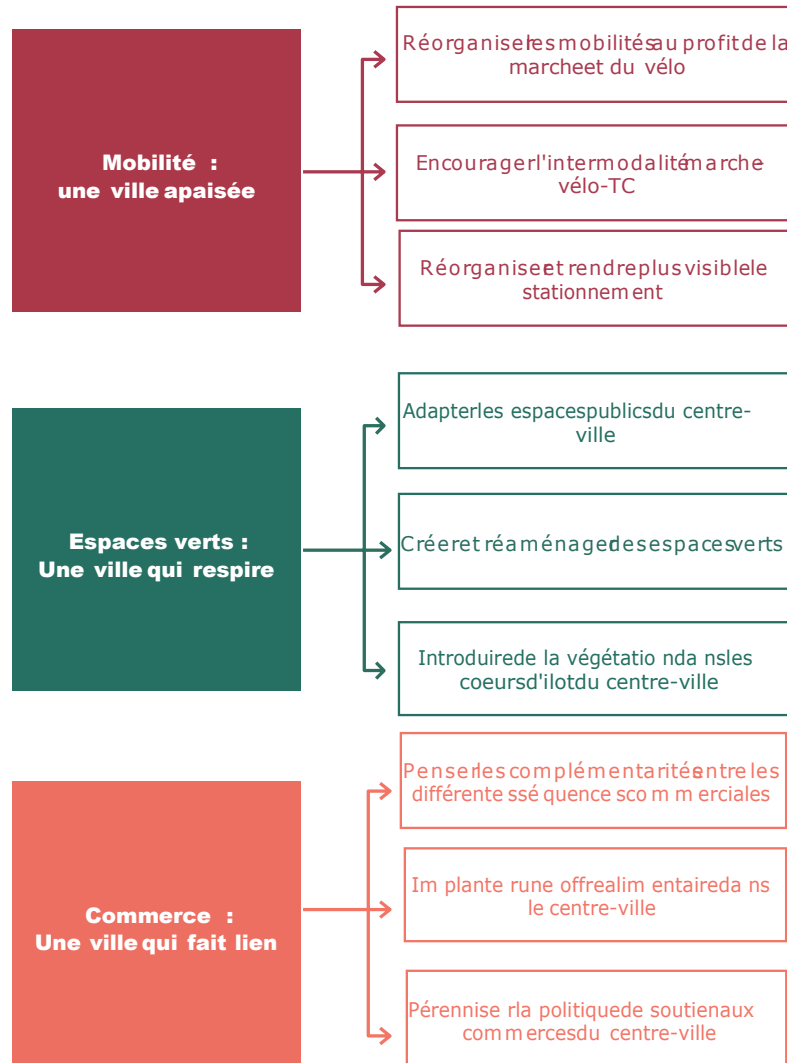
Annexe 1 : Plan d'action prévisionnel et fiches actions

Annexe 2 : Liste des immeubles identifiés VIR et DIFF

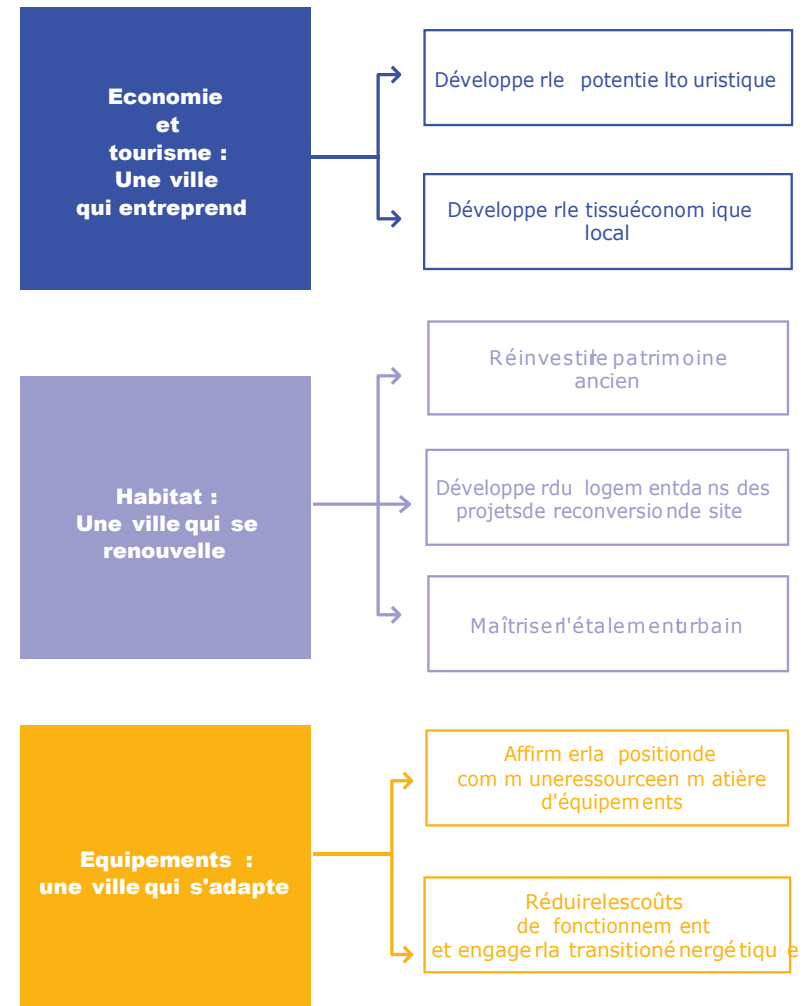
Annexe 3 : indicateurs - évaluation

Annexe 1

LES GRANDS PRINCIPES DU PLAN D'ACTION



LES GRANDS PRINCIPES DU PLAN D'ACTION



LES GRANDS PRINCIPES DU PLAN D'ACTION

Plan mobilité

Réorganiser les mobilités au profit de la marche et du vélo

- Repenser et étendre la zone de rencontre
- Mettre en place une piétonisation partielle de la Grand Rue
- Modifier le plan de circulation

Encourager l'intermodalité marche-vélo-TC

- Prévoir des aménagements cyclables dans le centre-ville
- Prévoir des services cycles à la gare
- Desservir les polarités par la continuité des aménagements cyclables
- Mieux desservir la gare

Réorganiser et rendre plus visible le stationnement

- Indiquer les parkings en entrée de ville
- Supprimer des poches de stationnement et stationnements sur voirie aux abords des zones apaisées
- Créer une offre de stationnement mutualisé dans les secteurs de projet
- Prévoir des véhicules en autopartage

Plan commerce

Pérenniser la politique de soutien aux commerces de centre ville

- Accompagnement, animation, qualité des façades, cadrage du développement commercial

Penser les complémentarités entre les différentes séquences commerciales

- La gare : commerces de flux
- La grande rue : commerces de proximité
- Kirneck-mairie : commerces de destination

Implanter une offre alimentaire dans le centre-ville

- Halles gourmandes et moyenne surface alimentaire

Plan développement économique

Développer le potentiel touristique

- Développer l'offre d'hébergement hôtelier
- Réimplanter l'office de tourisme intercommunal

Développer le tissu économique local

- Développer le projet de « quai des entrepreneurs »
- Développer une offre d'hébergement et de service différenciante pour attirer des entreprises innovantes
- Optimiser l'utilisation du foncier pour accueillir plus (et mieux) d'entreprises

Plan habitat

Réinvestir le patrimoine ancien

- Accompagner les propriétaires en difficulté
- Endiguer la dépréciation et la vacance du logement dans le centre ancien
- Revaloriser le bâti traditionnel alsacien l'adaptant aux besoins locaux

Développer du logement dans des projets de reconversion de site

- Développer des projets mixtes au 66 Grand Rue et au 15 avenue Marcel Krieg

Plan espaces verts

Adapter les espaces publics du centre ville

- Des rues plus vertes et plus piétonnes
- Des places plus vertes et plus piétonnes

Créer et réaménager des espaces verts

- Un jardin à proximité des Tanne-ries et de la Kirneck
- Valoriser les espaces verts existants et en créer des que possible

Introduire la végétation dans les coeurs d'îlot du centre ville

- Des coeurs d'îlot végétalisés

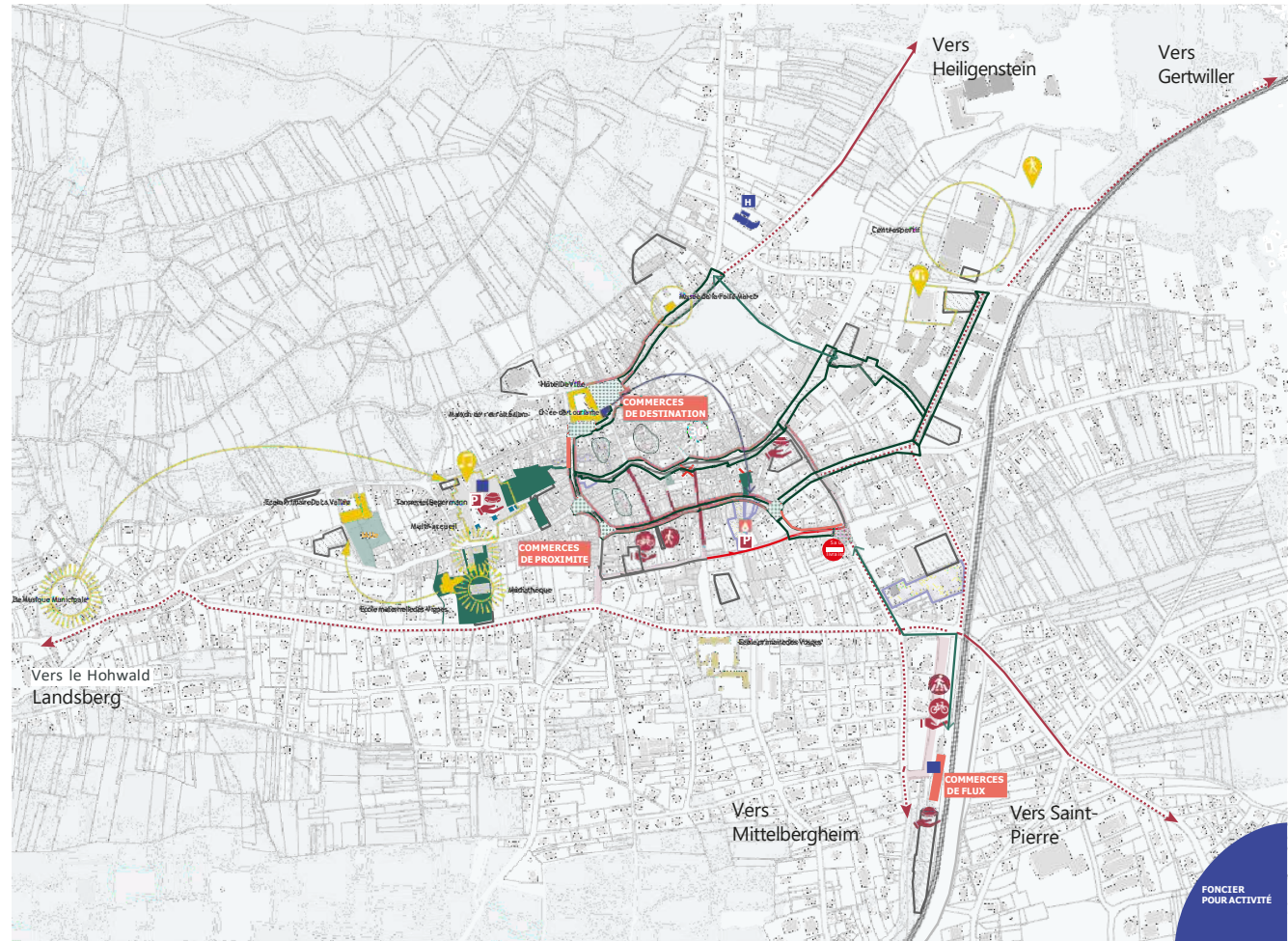
Plan équipements

Affirmer la position de commune ressource en matière d'équipements

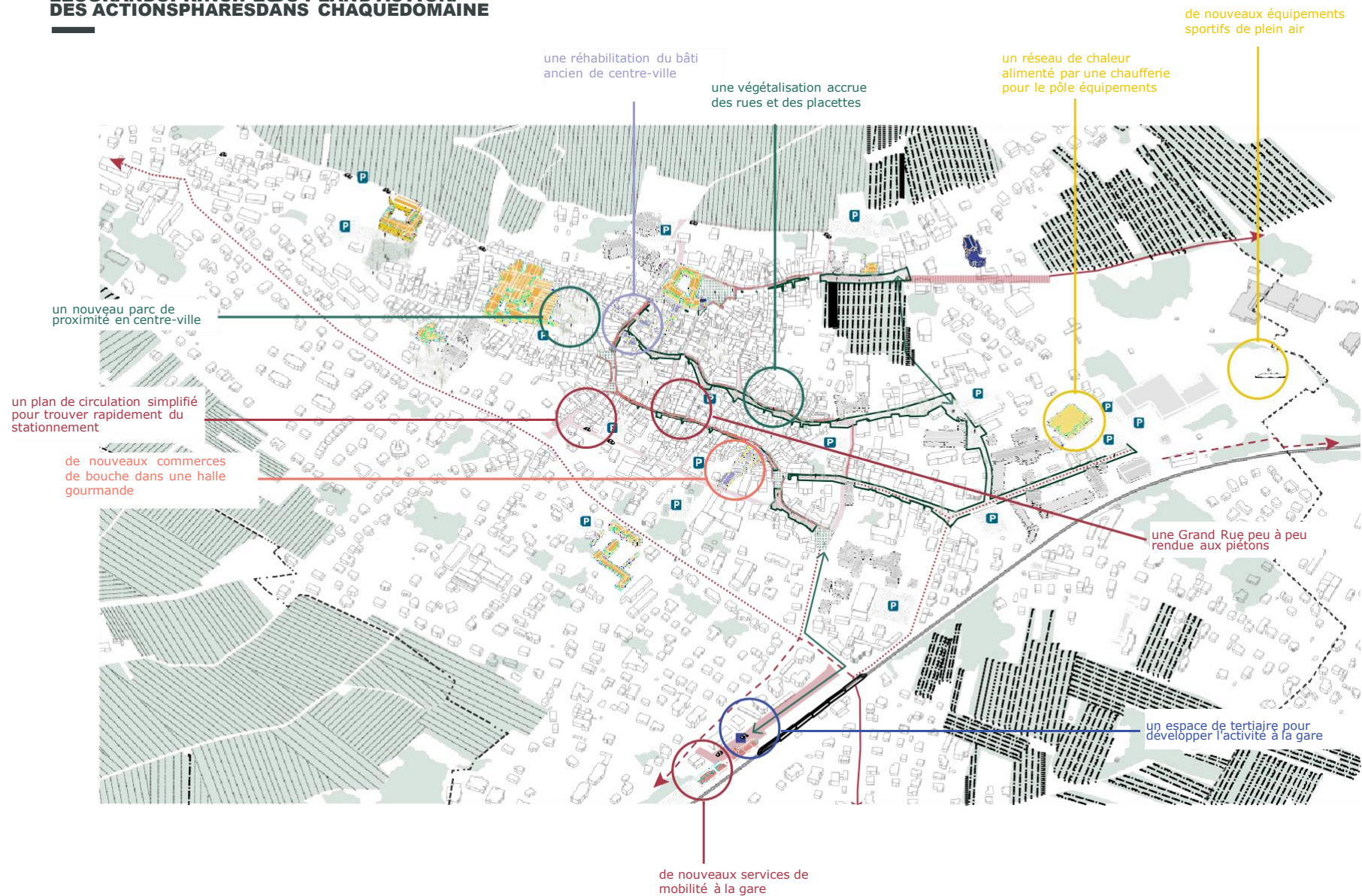
- Valoriser l'offre équipée dans la communication de la ville et par des liens avec l'enseignement
- Faire passer certains équipements à l'échelle intercommunale
- Développer socio-culturelle
- Développer l'offre sportive de plein air


Réduire les coûts de fonctionnement et engager la transition énergétique

- Poursuivre la rénovation thermique des équipements
- Installer une chaudière biomasse à proximité du pôle sportif, des collèges et du lycée
- Cibler la création ou le renouvellement d'équipements sur du foncier en renouvellement en centre-ville



LES GRANDS PRINCIPES DU PLAN D'ACTION DES ACTIONS PHARES DANS CHAQUE DOMAINE



fiche n°0	→ Gouvernance
 gouver - nance	Animer la démarche de revitalisation

Éléments de contexte

→ La commune ne dispose pas aujourd'hui d'instance de débat et de pilotage des sujets liés à la revitalisation. Si des commissions thématiques sont identifiées, dirigées par les adjoints référents, la transversalité de la démarche nécessite une instance dédiée.

Objectifs

- Mettre en place une instance communale de travail et de pilotage de la démarche de revitalisation pour favoriser la coordination entre les thématiques
- Mettre en place une instance communale de travail sur les thématiques de l'habitat et du commerce
- Définir les moyens nécessaires à la conduite des actions
- Acter un calendrier de travail partenarial

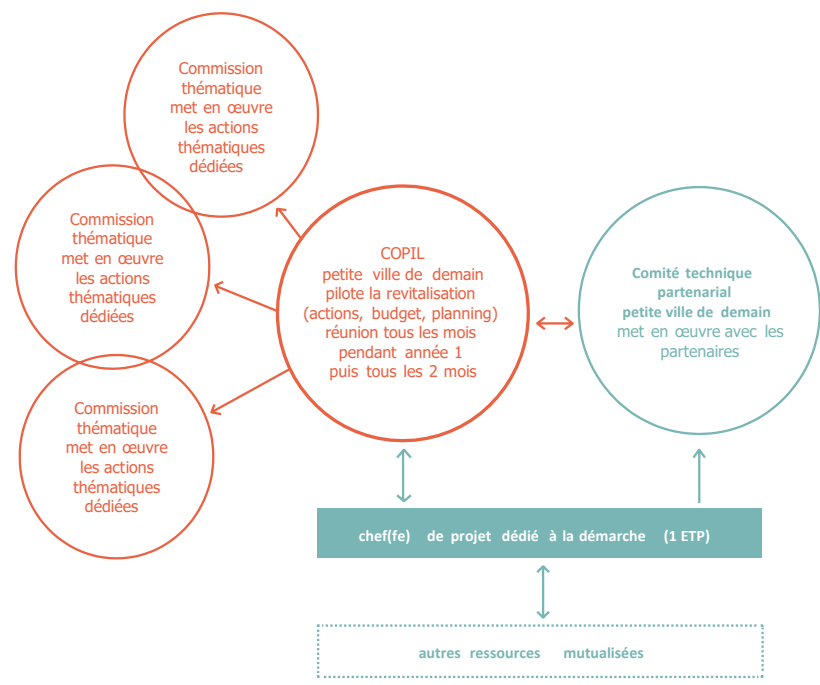
Pilote de l'action	Partenariat	Moyens
--------------------	-------------	--------

Ville de Barr : chef.fe de projet PVD	Partenaires impliqués au sein de la gouvernance	1 ETP
---------------------------------------	---	-------

Descriptif des actions

- ACTION 1 Mise en place d'une commission transversale « petite ville de demain », dans la suite de la gouvernance de l'étude**
- Délégation dédiée au suivi de la mise en œuvre des actions de l'étude, en lien avec les délégations thématiques des différents adjoints
 - Rôle de pilotage des actions à mettre en œuvre
- ACTION 2 Mobilisation des ressources humaines et techniques dédiées (ville / CC) :**
- Au sein des services communaux : 0,5 ETP dédié au suivi, à la mise en œuvre du plan guide et du programme d'actions
 - Mobilisation d'AMO pour la réalisation de certaines fiches actions
- ACTION 3 Création d'une commission thématique et d'un comité technique « habitat », en lien avec les partenaires de la commune :**
- Membres : Ville + CeA + Adil67 + Soliha Alsace + ABF + PETR + Pocivis Habitat + Alsace Habitat + Solial + BDT + Adeus
 - Objectifs : - partager et croisement les diagnostics de terrain entre les signalements reçus par le Département dans le cadre du DDELIND, les analyses statistiques de la vacance et de la dégradation de l'ADEUS et du
- PETR, les demandes recensées dans le cadre du PIG Habitat 67, afin de mieux partager les priorités en matière d'action et faciliter la mise en œuvre des outils opérationnels et financiers partager les priorités en matière d'action et faciliter la mise en œuvre des outils opérationnels et financiers
- Au sein des services communaux : 0,5 ETP dédié au suivi, à la mise en œuvre des fiches actions habitat
- ACTION 3 Création d'une commission thématique commerce**
- Membres : Ville + Interco + CEA + CCI
 - Objectifs : pérenniser la dynamique commerciale, suivi grands projets (Halles, Gare), suivi animation et requalification des façades
- ACTION 5 Poursuivre le travail partenarial engagé dans le cadre de l'étude de revitalisation :**
- Créer et compléter une liste de contacts des « acteurs logement » : bailleurs, promoteurs, notaires, agents immobiliers, entrepreneurs, etc.
 - Créer et compléter une liste des propriétaires du centre-ville

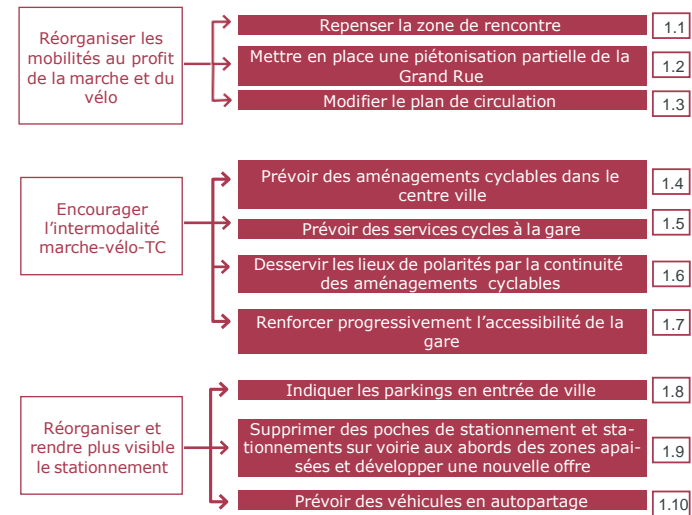
La mise en œuvre d'une gouvernance interne structurée et transversale est un facteur déterminant pour la réalisation des projets. L'ampleur des projets tant au niveau de l'organisation que des coûts de mise en œuvre nécessite un processus de décision politique organisé et durable. Au vu de la nature des différents projets émanant de l'étude de revitalisation petite ville de demain, il est proposé l'organisation suivante :



PARTIE 3

Axe 1

LA MOBILITÉ : UNE VILLE APAISÉE



Fiche n°1.1 Réorganiser les mobilités au profit de la marche et du vélo

Répenser et étendre la zone de rencontre

à articuler avec les fiches 1.2 et 1.3

Mobilité

Éléments de contexte

- La zone de rencontre actuelle est principalement routière et peu propice aux modes actifs.
- Les aménagements et les comportements des véhicules n'incitent pas les modes actifs à investir les espaces

Objectifs

- Faciliter les déplacements des modes actifs dans le centre -ville
- Créer un espace sécurisé pour les piétons et permettre aux cyclistes de circuler sur des aménagements et signalisations propres

Pilote de l'action

ville de Barr

Partenariat

associations : commerçants et habitants

Descriptif des actions

- _ Rendre plus effectif le respect de la zone de rencontre actuelle par de la concertation, de la communication et de la médiation
- _ Rendre piétonne la Grand Rue partiellement (horaires de marché ou heures creuses ou week-end) et étendre la zone de rencontre (rue de la Stey, rue de l'Ecole, rue Saint-Marc, rue des Jardins, rue de l'Hôpital et nord de la rue Marcel Krieg).
- _ Pacifier la zone à apaiser par de la végétation et l'intégration d'un revêtement favorable aux cycles.
- _ Mettre en place plus de signalisations visibles, horizontales et verticales.
- _ Une partie de la rue Taufflieb pourra prolonger l'aire piétonne.
- _ Modifier la matérialité des sols lors des futures reprises de voirie dans l'ensemble de la zone de rencontre

Outils à mettre en place

Phasage

- Ambitions : court-terme / très structurant
- action court-terme : mise en place des panneaux
 - action moyen-terme : reprises de voirie

Coûts et financement

Région Grand Est :

- _ possibilité de financement d'une étude spécifique à travers les crédits délégués PVD de la Banque des Territoires à la Région
- _ selon projet, possibilité de financements au titre du soutien aux centralités rurales et urbaines ou dispositif vélo du quotidien si mise en place d'un schéma directeur cyclable à l'échelle de la CC
- DETR : 20% minimum ; 80% maximum du montant prévisionnel

Financement de l'ADEME pour les études/le conseil (en fonction des enveloppes annuelles)

Agrandissement des trottoirs : environ 130 €/m²

Panneaux et pose d'une signalisation modes doux : 400 € / panneau

Plateau : 240 €/m², Signalisation horizontale linéaire : 3 €/ml

Aménagement zone 30 en requalification : 240 €/m²

Référence



Zone de rencontre actuelle

Extension de la zone de rencontre



Contre-sens cyclable




Travail sur l'accessibilité dans les centres-villes anciens



Aménagement cyclable Utrecht

Fiche n°1.2 Réorganiser les mobilités au profit de la marche et du vélo

Mettre en place une piétonisation partielle de la Grand Rue

Mobilité  à articuler avec les fiches 1.1 et 1.3

Éléments de contexte

- Le mobilier de la Grand Rue privilégie la circulation des véhicules motorisés
- Les piétons sont très contraints dans leurs déplacements et circulent le long des façades.
- Plus de 300 véhicules circulent en heures de pointe, ce qui est trop élevé pour une zone de rencontre

Objectifs

→ Donner un espace apaisé aux modes actifs dans le secteur commerçant du centre ville

Pilote de l'action

ville de Barr

Partenariat

associations : commerçants et habitants

Descriptif des actions

Préfiguration

- _ Mise en place d'une concertation avec les riverains et les commerçants
- _ Fermetures occasionnelles à l'aide de barrières mobiles le samedi dans le prolongement du marché et en période estivale
- _ Réalisation d'aménagements transitoires ralentissant la circulation (végétalisation en pots, chicanes)
- _ Déploiement de terrasses pour redonner la rue aux commerçants

Aménagement

- _ Mise en place de panneaux adaptés d'information en approche de la Grand Rue
- _ Mise ou remise en fonctionnement des bornes escamotables ou de barrières métalliques en entrée de rue
- _ Réalisation d'aménagements paysagers (suppression du mobilier de la Grand rue qui sert à séparer les flux voitures et piétons, végétalisation)

40 | Ville Ouverte | Plan d'actions Fiches projets | Septembre 2023

Outils à mettre en place

Phasage

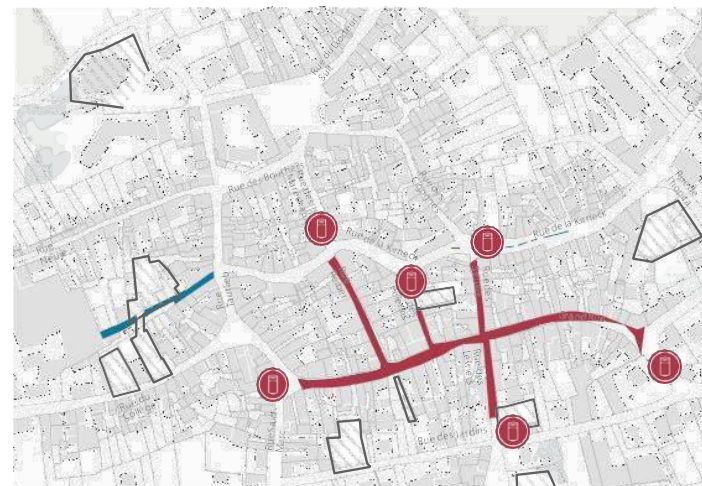
- Ambitions : court terme / très structurant**
- court terme : fermetures ponctuelles à l'occasion d'événements dans le centre-ville, fermetures ponctuelles le weekend
 - moyen terme : aménagement définitif, piétonisation permanente

Coûts et financement

- Plusieurs subventions peuvent être mobilisées :
- DETR : 20% minimum ; 80% maximum du montant prévisionnel
 - Financement de l'ADEME pour les études/le conseil (en fonction des enveloppes annuelles)

Borne amovible : entre 8 et 10 k€ (+ 20-30 k€ pour GC, totem, logiciel...)

Référence




 Zone à piétoniser

 Bornes à installer / remettre en fonction

Septembre 2023 | Plan d'actions Fiches projets | Ville Ouverte | 41

Fiche n°1.3 Réorganiser les mobilités au profit de la marche et du vélo

Modifier le plan de circulation

Mobilité  à articuler avec les fiches 1.1 et 1.2

Éléments de contexte

- Un plan de circulation pas toujours lisible pour favoriser la desserte des lieux de stationnement
- Faible largeur de voirie sur certaines voies en double-sens.

Objectifs

- Sécuriser les circulations VL en limitant ou supprimant les croisements quand la largeur de voirie est trop faible
- Simplifier les cheminements interquartier
- Créer une boucle de desserte simple et lisible des parcs de stationnement

Pilote de l'action

ville de Barr

Partenariat

associations : commerçants et habitants
Echange souhaitable avec les Services de la CeA, concernant liens avec voirie départementale

Descriptif des actions

Préfiguration

- _ Réaliser une réunion publique d'information
- _ Réaliser des actions d'information et de sensibilisation

Aménagements

- _ Mettre en sens unique la rue de la Kirneck, la rue Taufflieb, la rue des Jardins et la partie sud de la rue de l'Hôpital
- _ Maintenir le double sens sur la rue des Jardins uniquement pour les livraisons jusqu'au croisement avec la rue des Lièvres

Outils à mettre en place

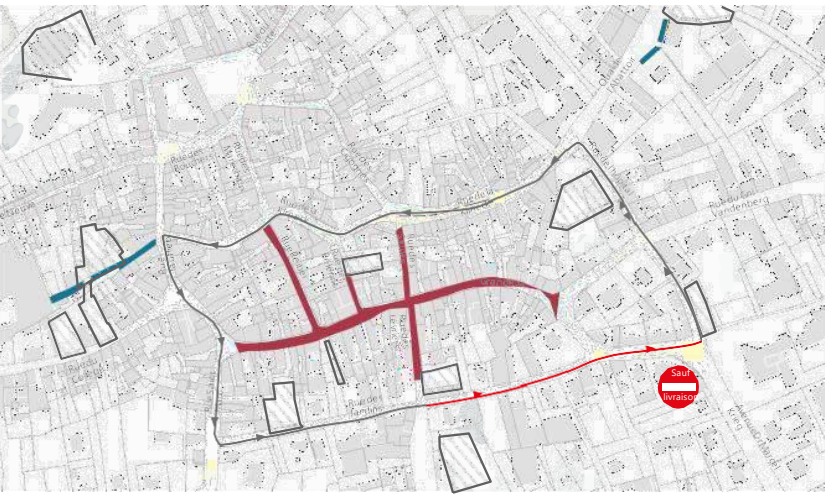
Phasage

Ambitions : court terme / très structurant
- très court terme : information, concertation
- court terme : pose de panneaux, accompagnement et sensibilisation via police municipale

Coûts et financement

faible coût (environ 350 euros par panneau)

Référence



Fiche n°1.4	Encourager l'intermodalité marche -vélo-TC
 Mobilité	Prévoir des aménagements cyclables dans le centre -ville

Éléments de contexte

- Peu d'aménagements et services sont disponibles pour les cyclistes, peu d'arceaux vélo, pas de signalisation verticale (jalonnement), pas de vélo en libre service, pas ou très peu de bandes ou voies cyclables.

Objectifs

- Développer l'usage du vélo en ville pour le loisirs mais aussi pour le domicile -travail et domicile - études

Pilote de l'action

Ville de Barr
CCPB

Partenariat

JC Decaux par exemple pour les VLS

Descriptif des actions

- _Diagnostic et identification des besoins en arceaux et abris-vélos
- _Installation d'une borne d'auto-réparation
- _Créer une lisibilité des cheminements modes actifs.
- _Créer une offre de vélos en libre service
- _Implanter des bornes de recharges VAE (projet en cours, adossé aux bornes de recharges pour véhicules électriques).
- _Créer du stationnement vélo aux abords des pôles générateurs de flux.
- _Rendre lisible les contre -sens cyclables.
- _Créer des aménagements cyclables de différentes natures en fonction des typologies de voies existantes (largeur, matériaux, fréquentation, programmes aux alentours).

Outils à mettre en place

Applications mobiles

Phasage

Ambitions : court-moyen terme / très structurant
 - court terme : mise en place arceaux via le dispositif Alveole, mise en place borne de recharge - ment VAE
 - moyen terme : déploiement flotte vélos en libre-service

Coûts et financement

Région Grand Est : financement via dispositif vélo du quotidien (si mise en place d'un schéma directeur cyclable à l'échelle de la CC)
 Financement des VLS par opérateur de transport ou publicitaire : frais de gestion d'un vélo 3000 € /an
 Fonds d'Attractivité Alsace « enjeu de centralité

» (si projet lié pôle gare)
 Etat : dispositif Alveole (abris vélos et supports d'attaches financés à hauteur de 60%)
 Aménagement zone 30 en requalification : 240 €/m2
 Arceaux vélos (non couverts) : 300 €/arceau
 Borne recharge vélo : à partir de 2000 €

Référence



Vélo en libre service, Caen

Fiche n°1.5 Encourager l'intermodalité marche -vélo-TC

Prévoir des services cycles à la gare

Mobilité à articuler avec la fiche 1.10

Éléments de contexte

- Une gare est un lieu important d'intermodalité : en gare de Barr seule une petite offre de stationnement cycles sécurisé est disponible mais réservé aux abonnés TE
- La région a en projet la mise en place de stations vélos en libre service dans les gares

Objectifs

- > Une gare constitue une porte d'entrée d'une ville. Les services proposés en gare permettent d'être déclinés sur le reste de la ville. Le développement de services liés aux vélos en gare permettrait de développer l'usage de ce mode dans la ville et ses alentours
- > La gare est fréquentée par environ 900 voyageurs par jour. Le gouvernement s'est fixé un objectif de part modale de 9% vélo d'ici 2024, on peut donc considérer qu'il est nécessaire de prévoir 80 places de stationnement pour les vélos.
- > Environ 10% des voyageurs prennent leur vélo dans le TER on prendra donc un dimensionnement à termes de 70 places de stationnement vélos.

Pilote de l'action

CCPB
Ville de Barr

Partenariat

SNCF
Nexity
Ville de Barr

Descriptif des actions

- Mise en place de vélos partagés
 - Mise en place d'une borne d'autoréparation de vélo et à minima d'une station de gonflage
 - Création de plus de stationnements vélos sécurisés et protégés
- Afin de rendre attractif les stationnements, il est nécessaire de réaliser des abris sécurisés, il est commun d'avoir près de 1/3 de places sécurisées.
- Les dimensionnements attendus sont les suivants
- 30m2 d'abri sécurisé double rack pour 25 vélos
 - 1.4m2 par vélo en arceau soit 70m2 pour 50 vélos sur 35m de long

Outils à mettre en place

Phasage

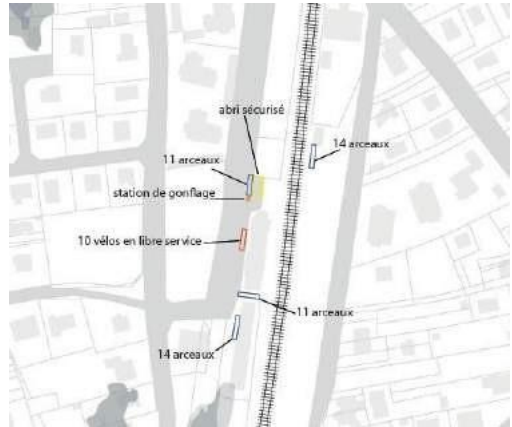
Ambitions : moyen terme / structurant
- moyen terme : déploiement flotte vélos en libre service

Coûts et financement

Financement possible par l'ADEME et par la SNCF
coût de 20 arceaux vélos protégés = 16 000 €
stations multi-outils pour le gonflage des pneus : 1 500 €
Arceaux vélos (non couverts) : 300 €/arceau

CeA : Fonds d'Attractivité Alsace « enjeu de centralité » (si projet lié pôle gare)
Région Grand Est : dispositif Vélo du Quotidien (si schéma directeur cyclable à l'échelle de la CC)
Etat : Financements Plan Vélo

Référence




Proposition de localisation



Abri vélosécurisé, Gare de Grenoble



Station de gonflage libre service, Amiens

Fiche n°1.6	Encourager l'intermodalité marche -vélo-TC
 Mobilité	Desservir les polarités par la continuité des aménagements cyclables

Éléments de contexte

– Aucune continuité cyclable n'existe actuellement pour relier les polarités importantes du secteur à savoir, gare, établissements scolaires, centre -ville, médiathèque ...

Objectifs

→ Créer des aménagements permettant la liaison entre les différentes polarités de la commune et en lien avec la communauté de communes

Pilote de l'action

Ville de Barr
CCPB

Partenariat

Descriptif des actions

- Préfiguration**
- _ Réalisation d'un marquage au sol sur l'emprise des futures pistes cyclables
- Aménagements**
- _ Généralisation des zones 30 dans le centre-ville afin de créer des contre -sens cyclables
 - _ Créer une voie verte le long de la voie ferrée jusqu'au pôle d'équipements
 - _ Aménagement d'une bande cyclable en direction de l'Ouest sur l'avenue des Vosges
 - _ Créer une piste cyclable bidirectionnelle sur la rue Vandenberg
 - _ Relier la gare via une piste cyclable bidirectionnelle sur la rue Marcel Krieg

Outils à mettre en place

Phasage

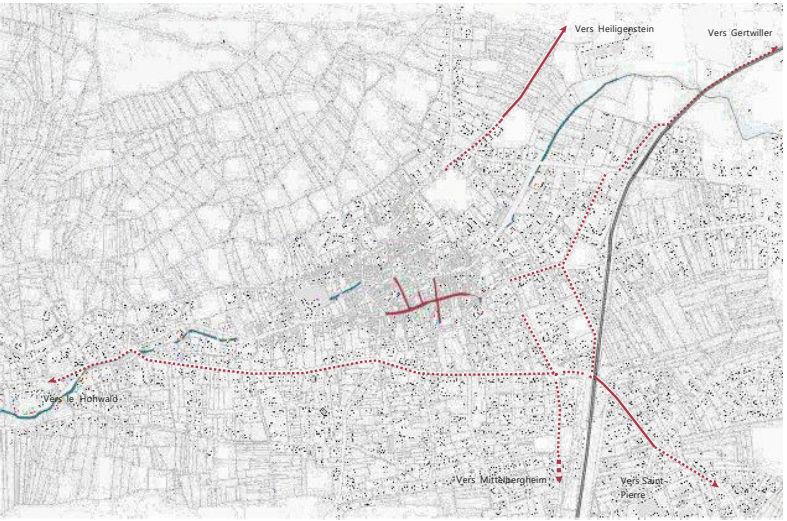
Ambitions : moyen terme / structurant
 - court terme : marquage au sol, pistes provisoires
 - moyen terme : pérennisation

Coûts et financement


Divers financements existent pour la mise en place d'aménagements cyclables, fonds européens de développement régional (FEDER), subventions de l'ADEME ou bien encore du conseil départemental, communauté de communes.
 CeA : Fonds d'Attractivité Alsace « enjeu de centralité » (si projet lié pôle gare) + plan vélo Région Grand Est : financement via dispositif vélo du quotidien (si mise en place d'un schéma directeur cyclable à l'échelle de la CC)

Coût total < 100 000 euros
 Arceaux vélos (non couverts) : 300 €/arceau
 Piste bidirectionnelle sur accotement : 500 €/ml
 Bande cyclable (marquage simple) : 30 €/ml
 Bande cyclable avec reprises ponctuelles (bordures, îlots centraux de TàG) : 130 €/ml
 Bande cyclable avec reprise du profil (1 trottoir) : 185 €/ml
 Bande cyclable avec reprise du profil (2 trottoirs) : 380 €/ml

Référence



— Aménagement existant
 - - - Aménagement prévu
 . . . Aménagement à prévoir

Fiche n°1.7	Encourager l'intermodalité marche -vélo-TC
 Mobilité	<h2 style="margin: 0;">Renforcer l'accessibilité de la gare</h2>

Éléments de contexte

- Pas ou peu d'aménagements alternatifs à la voiture aux abords de la gare permettant un cheminement lisible.
- Offre de transports en commun quasiment inexistante.
- Une réflexion est actuellement menée par la CeA sur la mise en place de station de réparation vélo dans le cadre de politiques d'insertion

Objectifs

- Permettre à toute personne de se rendre aisément à la gare sans être contraint d'utiliser sa voiture.
- Envisager une montée en charge progressive de la desserte via des aménagements et des dispositifs allant du plus accessible et aisé à mettre en oeuvre, à des solutions plus lourdes à long terme

Pilote de l'action

Ville de Barr
CCPB

Partenariat

Descriptif des actions

- Un plan d'action graduel qui passe par :
- _la création d'une lisibilité des cheminements modes actifs.
 - _la mise en place d'une offre de vélos en libre service
 - _la pérennisation d'un arrêt virtuel du transport à la demande (en cours de réflexion par la CCPB)
 - _la mise en place d'une desserte TC régulière

Outils à mettre en place

site internet et campagnes de communication





Phasage


- Ambitions : moyen terme / structurant**
- court terme : travail sur la signalétique piétonne et cycle
 - moyen terme : vélos en libre service / TC TAD
 - long terme : desserte TC classique

Coûts et financement

_financement des VLS par opérateur de transport ou publicitaire : frais de gestion d'un vélo 3000 euros/an
 Région Grand Est : selon projet dispositif DIRIGE
 CEA : Fonds d'Attractivité Alsace « enjeu de centralité » (si projet lié pôle gare)
 Plan Climat

Référence

Principe	Conditions de réussite	Avantages	Inconvénients
1. Amélioration des cheminements doux et de la signalétique piétonne 	Qualité des revêtements Qualité de la signalétique Ponctuation du parcours	Favorise les modes actifs, coûts contenus	Inadapté aux PMRs
2. Mise en place d'un réseau vélos en libre service 	Présence d'arceaux sur les générateurs de flux Dimensionnement permettant d'irriguer le centre-ville	Répond à la problématique pour le public à mobilité réduite	S'adresse essentiellement aux PMRs et personnes âgées.
3. Développer un transport à la demande principalement à destination des PMR et personnes âgées 	Calibrage de l'offre (Cf enquête TAD en cours au niveau de la CC)	Tout public Subventions pour l'achat du matériel et de la borne de recharge de 30% à 100% (Etat, Banque des Territoires, MoeBus - si renouvelé)	Coûts importants : - investissement : entre 100 000 et 200 000 € - fonctionnement : 150 000 €/an pour une desserte de moins de 4 km
4. Mise en place d'une desserte TC 	Boucle courte avec fréquence inférieure à 15 minutes (permet l'usage d'un seul véhicule, concurrentiel avec la marche). Coût pour l'usager contenu.	Tout public Subventions pour l'achat du matériel et de la borne de recharge de 30% à 100% (Etat, Banque des Territoires, MoeBus - si renouvelé)	Coûts importants : - investissement : entre 100 000 et 200 000 € - fonctionnement : 150 000 €/an pour une desserte de moins de 4 km

Fiche n°1.8	Réorganiser et rendre plus visible le stationnement
	Indiquer les parkings en entrée de ville
Mobilité	

Éléments de contexte

- Aujourd'hui plus de 20 parkings publics existent sur Barr mais les plus importants sont en périphérie du centre -ville, le manque d'indication de ces parkings entraine la circulation de nombreux véhicules dans le centre ville pour y chercher du stationnement .
- La mairie travaille actuellement sur un jalonnement des parkings en entrée de ville.

Objectifs

→ Diminuer la place de la voiture en centre -ville au profit des modes actifs en permettant aux véhicules de se stationner aisément en périphérie du centre -ville

Pilote de l'action

ville de Barr

Partenariat

Descriptif des actions

- _ Panneaux de jalonnement en entrée de ville vers les parkings les plus proches
- _ Signalisation lisible et clair pour rejoindre les différents parkings

Outils à mettre en place

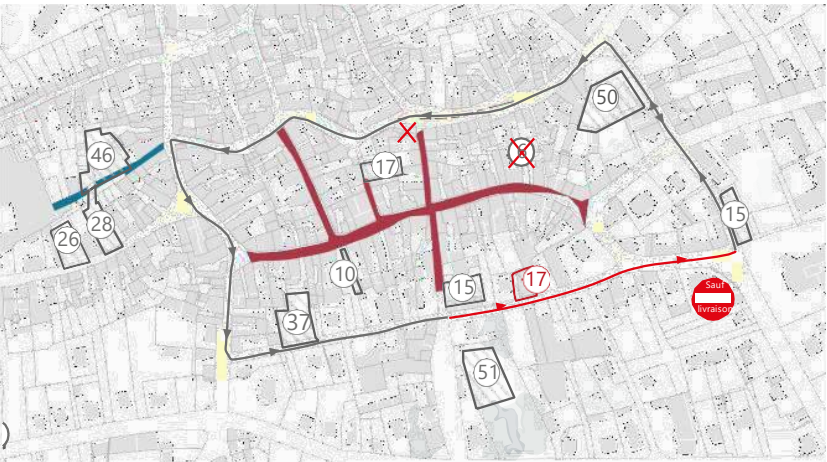
Phasage

Ambitions : court terme / structurant
 - court terme : poursuite et adaptation du plan de signalétique déjà entrepris

Coûts et financement

faible coût (environ 350 euros par panneau)

Référence



Signaler les espaces de stationnement en lien avec la boucle de desserte

Fiche n°1.9 Réorganiser et rendre plus visible le stationnement

Mobilité

Supprimer des poches de stationnement et le stationnement sur voirie aux abords des zones apaisées et développer une nouvelle offre

Éléments de contexte

- L'omniprésence de la voiture ne permet pas aux autres modes de se développer.
- Les parkings du collège, les plus capacitaires, sont localisés sur des espaces à fort potentiel paysager

Objectifs

- C Favoriser le développement d'aménagements paysagers et d'un parc de centre-ville en supprimant du stationnement sur voirie et sur le parking du collège et en reconstituant une offre en silo dans le projet des Tanneries

Pilote de l'action

ville de Barr

Partenariat

associations commerçants et habitants

Descriptif des actions

- _ Supprimer les places de stationnements sur voirie dans les aires piétonnes, principalement sur la Grand Rue (suppression d'une 15aine de places) et utiliser l'espace libéré pour végétaliser la zone et installer des services aux mobilités actives (arceaux, parkings vélo, bornes de gonflage)
- _ Supprimer les espaces de stationnement du collège (une 100aine de places) et transformer les espaces en espaces vert/square
- _ Supprimer le stationnement sur la rue de la Kirneck.
- _ Supprimer le parking Essieu sur la Grand Rue
- _ Créer le parking des Halles Gourmandes (une 15aine de places)
- _ Créer une offre de stationnement et véhicules partagés

Outils à mettre en place

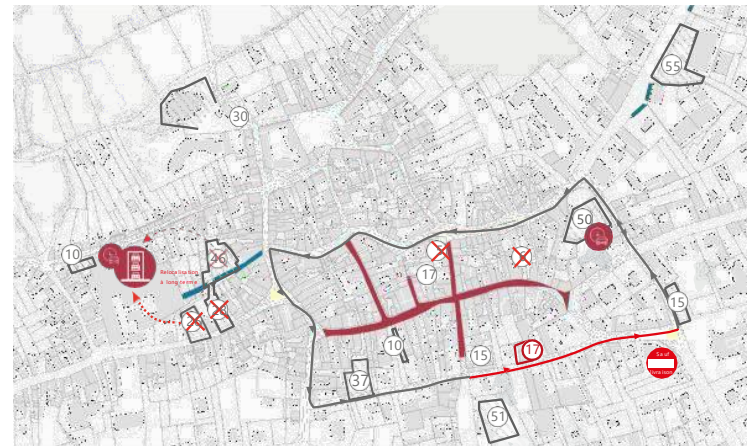
Phasage

- Ambitions : court-moyen terme / structurant**
- court terme : suppression des places Grand Rue, et rue de la Kirneck en lien avec la végétalisation
 - moyen terme : suppression des poches Grand rue et rue de la Kirneck, création poche Halles Gourmandes
 - long terme : suppression poches collège en lien avec aménagement des Tanneries


Coûts et financement

- Panneaux et pose : 400 € / panneau
- Parking silo : 18000 € / place
- Possibilité de financement Etat (DETR aménagement de parkings selon critères)

Référence



- Développement de places dédiées à l'autopartage
- Création d'un parking silo

Fiche n°1.10	Réorganiser et rendre plus visible le stationnement
	Prévoir des véhicules en autopartage
Mobilité	

Éléments de contexte

- La transition écologique passe par la diminution du taux de motorisation des foyers, la mise en place de places de véhicules en autopartage permet d'accompagner cette transition tout en permettant aux habitants d'utiliser un véhicule quand cela est nécessaire pour de courtes distances

Objectifs

- C Diminuer la place de la voiture en ville en permettant tout de même son usage en cas de nécessité
- C Une voiture en autopartage remplace 5 à 8 voitures personnelles et libère 1,5 à 3 places de stationnement en voirie.

Pilote de l'action

CCPB

Partenariat

Ville de Barr
Cityz, Ouicar, Getaround qui permettent de mettre en autopartage des véhicules de particuliers ou des systèmes mettant en place des véhicules par un gestionnaire comme vélib ou Mouv'ngo

Descriptif des actions

- Création de stationnement en autopartage proche du centre ville
- Campagne de sensibilisation à l'usage de véhicule en autopartage
- Pour les petites communes l'autopartage se doit de fonctionner sur plusieurs communes pour créer de vrais échanges intercommunales et de proposer des places de stationnement dédiées avec bornes de recharge : A l'image de Mouv'n go, un service d'autopartage de 19 véhicules mis en place dans 10 bourgs du pôle métropolitain Le Mans - Sarthe 2018 qui dessert aujourd'hui 20 communes.

Outils à mettre en place

applications mobiles , site internet

Phasage

Ambitions : court-moyen terme / faiblement structurant
 - court terme : poursuivre le rapprochement avec Cityz
 - moyen terme déployer les premiers emplacements réservés

Coûts et financement

Région Grand Est – Participation financière à l'achat des véhicules en autopartage (1véhicule maximum par commune membre d'une intercommunalité) :

de base : 25 % pour les moteurs à essence équipée du boîtier bioéthanol,

bonifié niveau 1 : 40 % pour les moteurs à hydrogène ou gaz naturel,

bonifié niveau 2 : 55 % pour les moteurs à hydrogène ou électriques avec une conformité au schéma de bornes électriques existantes et en déploiement et celui des nœuds de raccordement de la fibre optique qui permettent sur le domaine public à la fois l'alimentation électrique sécurisée,

la surveillance du site et l'implantation sur le domaine public. L'aide régionale est plafonnée à 20.000 € HT par véhicule.

Proposition de Cityz à la commune : installation des bornes à la charge de la commune + redevance communale entre 18 000 € et 22 000 € selon le type de véhicule et les modalités de financement choisies (à répartir sur 2 à 3 ans).

Référence

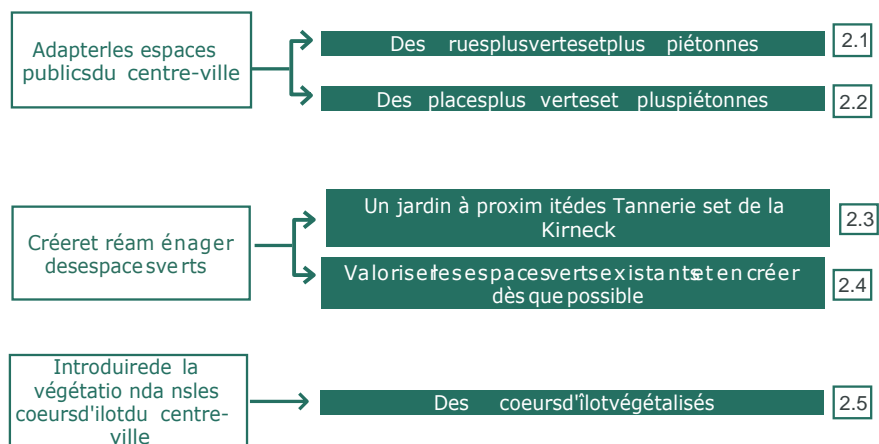



Auto-partage dans la Manche

PARTIE 3

Axe 2

LES ESPACES PUBLICS: UNE VILLE QUI RESPIRE



Fiche n°2.1	Adapter les espaces publics du centre-ville
	Des rues plus vertes et plus piétonnes
Espace public	

Éléments de contexte

→ Une commune dans un cadre paysager très qualitatif mais avec un centre-ville très minéral et des rues où la voiture domine

Objectifs

- Adapter la ville au rechauffement climatique
- Végétaliser le centre-ville pour créer des zones d'ombre et permettre une meilleure infiltration de l'eau dans les sols

Pilote de l'action

Ville de Barr

Partenariat

Agence de l'eau
Paysagiste conseil de l'état
Cerema
Ademe

Descriptif des actions

Végétaliser les rues en intégrant des fosses d'arbres lorsque cela est possible et des grimpantes le long de façades.

Les rues prioritaires sont :

- La Grand Rue
- La rue Taufflieb
- La rue des Boulangers
- La rue de la Kirneck
- La rue du Dr Sultzer
- La rue du général Vandenberg
- La rue du Lycée

_ Confier une étude de faisabilité à un paysagiste pour étudier les différentes possibilités et mettre en place un plan paysage du centre-ville (2023-2024)

_Mettre en place un budget dédié (2024-2028)

_Déposer des demandes de subventions (2024)

_Mettre en oeuvre le plan paysage (2026-2028)

Outils à mettre en place

Plan paysage
Maitrise d'oeuvre d'espaces publics.
Permis de végétaliser

Phasage

Ambitions : court terme / très structurant
Court terme : étude et recherche de subventions
Moyen terme : mise en oeuvre

Coûts et financement

Subventions:
Etat : Fonds de renaturation des villes et des villages
Axe 2 : Programme « France nation verte »
- subventions d'études de diagnostic territorial et de stratégie
- subventions d'ingénierie et d'études préalables à la conception de projets
- subventions d'investissements
Le fonds sera, si nécessaire, cumulable avec les autres dotations de l'Etat, avec un minimum de 20% de financement par le porteur de projet.

Financements directs via les Agences de l'eau Rhin Meuse si le projet de désimperméabilisation est couplé avec l'introduction de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales.
taux de subvention
min 60 % - max 80 %

CeA : Fonds d'Attractivité Alsace (selon dimensionnement du projet)


Région Grand Est :
_possibilité de financement d'une étude spécifique à travers les crédits délégués PVD de la Banque des Territoires à la Région et le dispositif changement climatique
_selon projet, investissement via le dispositif Soutien aux centralités rurales ou urbaines ou changement climatique
_fonds d'adaptation au changement climatique (îlot de fraîcheur)

Coûts :
- La Grand Rue : 2 250 m²
- La rue Taufflieb : 950 m²
- La rue des Boulangers : 425 m²
- La rue de la Kirneck : 3 950 m²
- La rue du Dr Sultzer : 3 000 m²
- La rue du général Vandenberg : 2 900 m²
- La rue du Lycée : 3 400 m²

1/10 ème de la surface des rues végétalisées
ratio autour de 250 € du m² soit environ 425 000 euros

Référence



Fiche n° 2.2	Adapter les espaces publics du centre-ville
	Des places plus vertes et plus piétonnes
Espace public	

Éléments de contexte

- Le centre-ville de Barr dispose d'un réseau de places et placettes aujourd'hui relativement minérales
- Les places sont peu investies et manque d'usages

Objectifs

- Végétaliser les places pour apporter de l'ombre et de la fraîcheur dans le centre-ville
- Aménager les places en y installant du mobilier urbain pour faciliter leur appropriation

Pilote de l'action

Ville de Barr

Partenariat

Agence de l'eau
Paysagiste conseil de l'état
Cerema
Ademe

Descriptif des actions

Lancer un plan paysage sur le centre-ville pour étudier la possibilité de végétaliser les places et placettes. Les places concernées sont :

- place de l'église
- place de l'hôtel de ville
- place des pommes de terre
- place du pressoir (à côté du parking des saules)
- croisement Grand rue - rue Taufflieb

_ Confier une étude de faisabilité à un paysagiste pour étudier les différentes possibilités et mettre en place un plan paysage du centre-ville (2023-2024)

_Mettre en place un budget dédié (2024-2028)

_Déposer des demandes de subventions (2024)

_Mettre en oeuvre le plan paysage (2026-2028)

Outils à mettre en place

Plan paysage
Maîtrise d'oeuvre d'espaces publics.

Phasage

Ambitions : court terme / faiblement structurant
Court terme : étude et recherche de subventions
Moyen terme : mise en oeuvre

Coûts et financement

Subventions:

Fonds de renaturation des villes et des villages
Axe 2 : Programme « France nation verte »

- subventions d'études de diagnostic territorial et de stratégie
- subventions d'ingénierie et d'études préalables à la conception de projets
- subventions d'investissements

Le fonds sera, si nécessaire, cumulable avec les autres dotations de l'Etat, avec un minimum de 20% de financement par le porteur de projet.

Financements directs via les Agences de l'eau Rhin Meuse si le projet de désimperméabilisation est couplé avec l'introduction de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales.
taux de subvention
min 60 % - max 80 %

Fonds d'Attractivité Alsace (selon dimensionnement du projet)

Région Grand Est :

_possibilité de financement d'une étude spécifique à travers les crédits délégués PVD de la Banque des Territoires à la Région et le dispositif changement climatique
_selon projet, investissement via le dispositif Soutien aux centralités rurales ou urbaines ou changement climatique


- place de l'église : 430 m²
- place de l'hôtel de ville : 1 150 m²
- place des pommes de terre : 675 m²
- place du pressoir (à côté du parking des saules) : 300 m²
- croisement Grand rue - rue Taufflieb : 340 m²

1/6 ème de l'espace végétalisé, 250 euros / m² soit 120 000 euros
Coût d'une étude plan paysage : 40 000 euros

Référence



Grande rue - Oullins - France

Fiche n°2.3	Créer et réaménager des espaces verts
 Espace public	Un jardin à proximité des Tanneries et de la Kirneck

Éléments de contexte

– Absence de parc, jardin, square public dans le centre-ville.

Objectifs

→ créer des parcs, square, jardins, placettes végétalisées dans le centre -ville

Pilote de l'action

Ville de Barr

Partenariat

Agence de l'eau
Paysagiste conseil de l'état
Région Grand Est
Agence de l'eau
Cerema
Ademe

Descriptif des actions

_Aménager un jardin de 4 000 m² à la place des parkings du collège et Stahl, à proximité des tanneries et la Kirneck (à intégrer dans la même temporalité que le réaménagement des tanneries)

Outils à mettre en place

Maitrise d'oeuvre d'espaces publics.
Permis de végétaliser.

Phasage

Ambitions : long terme / très structurant
long terme : aménagement des parkings du collège (en lien avec l'aménagement des Tanneries)

Coûts et financement

Ratio coûts travaux : 250 €HT /m² environ 3 500 m²
soit 875 000 euros travaux HT

Subventions :
Etat : Fonds de renaturation des villes et des villages Axe 2 : Programme « France nation verte »
- subventions d'études de diagnostic territorial et de stratégie
- subventions d'ingénierie et d'études préalables à la conception de projets
- subventions d'investissements
Le fonds sera, si nécessaire, cumulable avec les autres dotations de l'Etat, avec un minimum de 20% de financement par le porteur de projet .

Financements directs via les Agences de l'eau Rhin Meuse si le projet de désimperméabilisation est couplé avec l'introduction de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales.
taux de subvention : min 60 % - max 80 %

CeA : Fonds d'Attractivité Alsace (selon dimensionnement du projet)

Région Grand Est :
_possibilité de financement d'une étude spécifique à travers les crédits délégués PVD de la Banque des Territoires à la Région et le dispositif changement climatique
_selon projet, investissement via le dispositif Soutien aux centralités rurales ou urbaines ou changement climatique


Référence



S'asseoir au bord de la Kirneck



Installer des aires de jeux

Fiche n°2.4	Créer et réaménager des espaces verts
 Espace public	Valoriser les espaces verts existants et en créer dès que possible

Éléments de contexte

- La ville de Barr est traversée par la Kirneck d'ouest en est. Les berges de ce cours d'eau sont relativement bien préservées, notamment au niveau des quartiers d'habitation ouest mais elles sont très minérales dans le centre-ville
- De nombreux arbres bordent le quartier de la gare et les espaces à proximité des voies de chemin de fer. Ces espaces végétalisés sont utiles pour la biodiversité.
- A l'arrière du musée de la Folie Marco, des espaces naturels mêlant prairie, haies, plantes grimpantes et arbres représentent un réservoir de biodiversité.
- Dans le document d'urbanisme actuel, peu d'espaces plantés à conserver ou à créer ont été répertoriés
- le PETR du Piémont des Vosges vient de réaliser une identification et évaluation de la trame verte et bleue (mars 2023)
- le PETR PV prévoit une action sur la « mise en œuvre d'une stratégie foncière en faveur de la TVB »

Objectifs

- maintenir et développer les espaces verts du centre -ville
- réaliser des connexions avec les secteurs à forts enjeux de la trame verte et bleue

Pilote de l'action

CCPB
Ville de Barr

Partenariat

PETR
ABF

Descriptif des actions

- _s'appuyer sur le travail en cours du PETR pour mieux repérer les espaces structurants pour le développement de la trame verte et bleue (2023-2024)
- _sanctuariser dans le PLUI les espaces verts existants notamment : le camping, les boisements à proximité de l'école de musique, les jardins à proximité de la médiathèque (2025-2026)
- _mettre en place des zonages UEv (zone urbaine d'équipement vert) sur les fonciers publics qui sont à maintenir en espaces verts et un zonage EPP (espace paysage à protéger) sur les fonciers privés à forte valeur paysagère (2025-2026)
- _mettre en place des permis de végétaliser pour inciter à la végétalisation de petits espaces publics
- _mettre en place des groupes de travail habitants et des dispositifs de communication pour faciliter l'appropriation et l'engagement

Outils à mettre en place

Zonage spécifique (UEv, EPP)

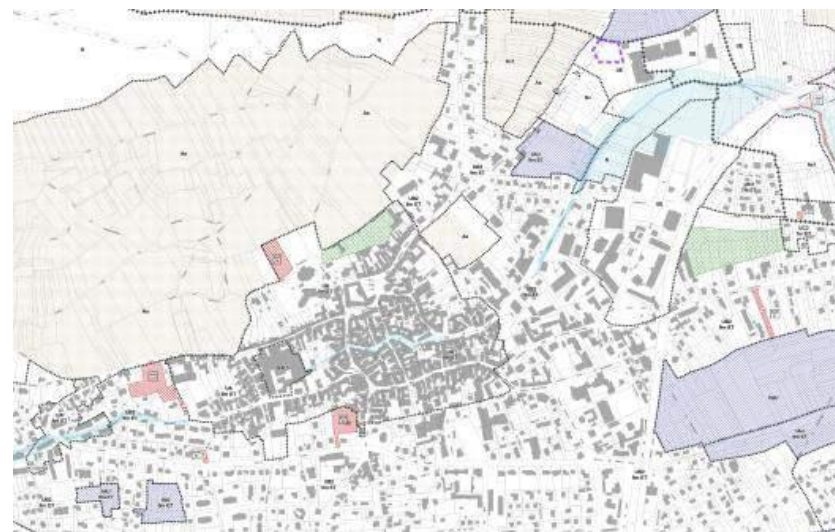
Phasage

Ambitions : court-moyen terme / très structurant
 - court terme : modification du document d'urbanisme à intégrer dans la révision du PLUI (2026-2027)
 - moyen terme : acquisition, aménagement

Coûts et financement

à inscrire dans la modification du PLUI
 CeA : Fonds d'Attractivité Alsace (selon dimensionnement du projet)

Référence



PLUI actuel

- espace contribuant aux continuités écologiques
- espace planté à conserver ou à créer

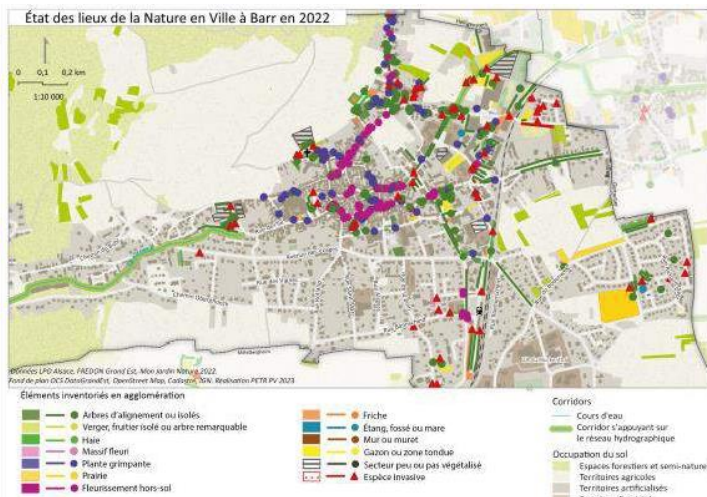
Fiche n°2.4

Créer et réaménager des espaces verts

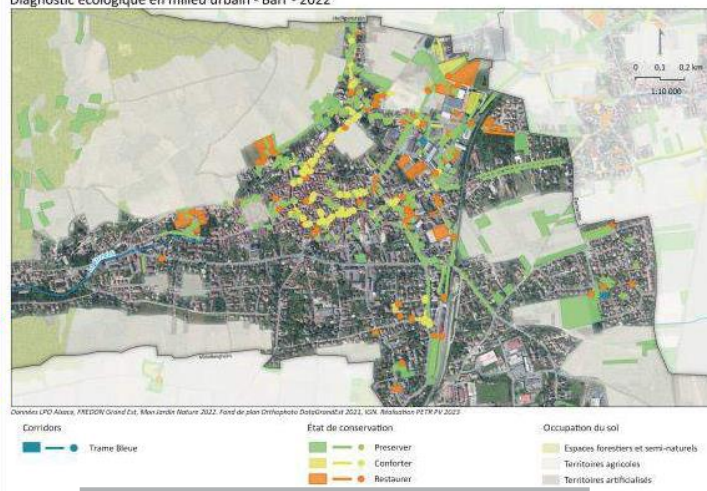


Espace public

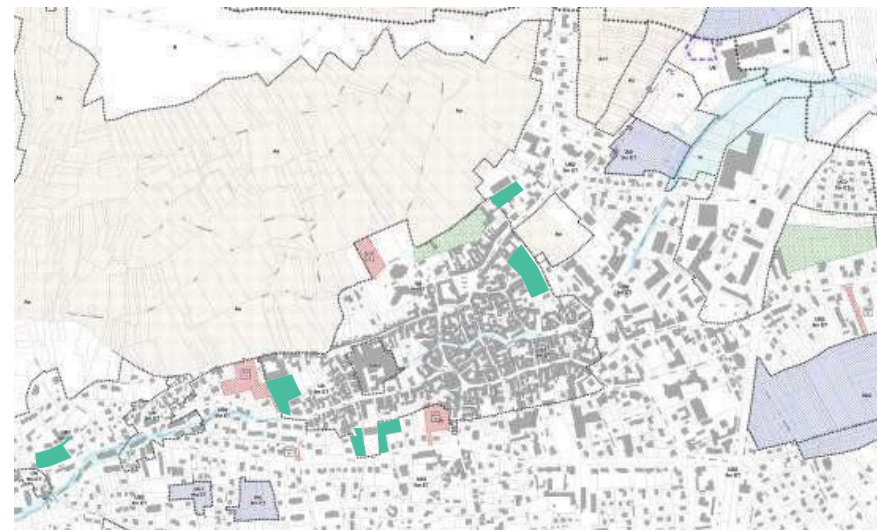
Valoriser les espaces verts existants et en créer dès que possible



Diagnostic écologique en milieu urbain - Barr - 2022



Cartographies issue du diagnostic TVB réalisé par le PETR



Suggestion d'ajout d'espaces verts à protéger

Fiche n°2.5	Introduire de la végétation dans les coeurs d'îlot du centre-ville
	Des coeurs d'îlots végétalisés
Espace public	

Éléments de contexte

– Des coeurs d'îlot d'habitat densément construit et peu poreux

Objectifs

→ Dédensifier les coeurs d'îlot pour les rendre traversables et plus verts

Pilote de l'action	Partenariat
--------------------	-------------

CCPB
Ville de Barr

EPF
ABF
Habitants

Descriptif des actions

Le 66 Grand Rue : un îlot pilote
_s'appuyer sur la restructuration du 66 Grand Rue (foncier public) pour faire de cet îlot un démonstrateur de la politique d'ouverture et de végétalisation des coeurs d'îlot

Les autres îlots
_affiner le repérage des fonciers stratégiques pour réaliser des traversées ou des coeurs d'îlot végétalisés sur la base du premier repérage figurant sur le plan ci-après (2023)
_contractualiser avec l'EPF à travers une convention pour l'acquisition progressive de certains biens (2024)
_établir un budget dédié pour la restructuration des îlots (2025)
_créer des emplacements réservés dans le PLUI pour préfigurer les traversées et la végétalisation des coeurs d'îlots (2026-2027)

Outils à mettre en place

emplacement réservé

Phasage

Ambitions : moyen terme / très structurant
- court terme : intégration d'emplacement réservé dans le PLUI
- moyen-long terme : acquisition des certains biens et travaux de restructuration

Coûts et financement

En fonction des types de bien à acquérir
Fonds d'Attractivité Alsace (selon dimensionnement du projet)

Région Grand Est :
_possibilité de financement d'une étude spécifique à travers les crédits délégués PVD de la Banque des Territoires à la Région et le dispositif changement climatique
_selon projet, investissement via le dispositif Soutien aux centralités rurales ou urbaines ou changement climatique

Référence



coeurs d'îlot à Nantes et Marseille

Fiche n°2.5

Introduire de la végétation dans les coeurs d'ilot du centre-ville

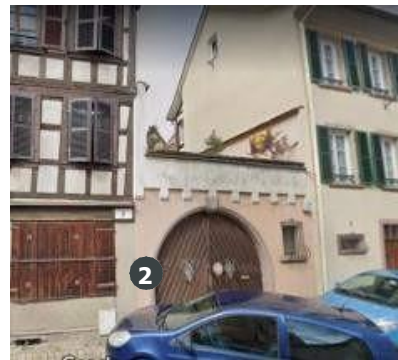


Espace public

Des coeurs d'îlots végétalisés



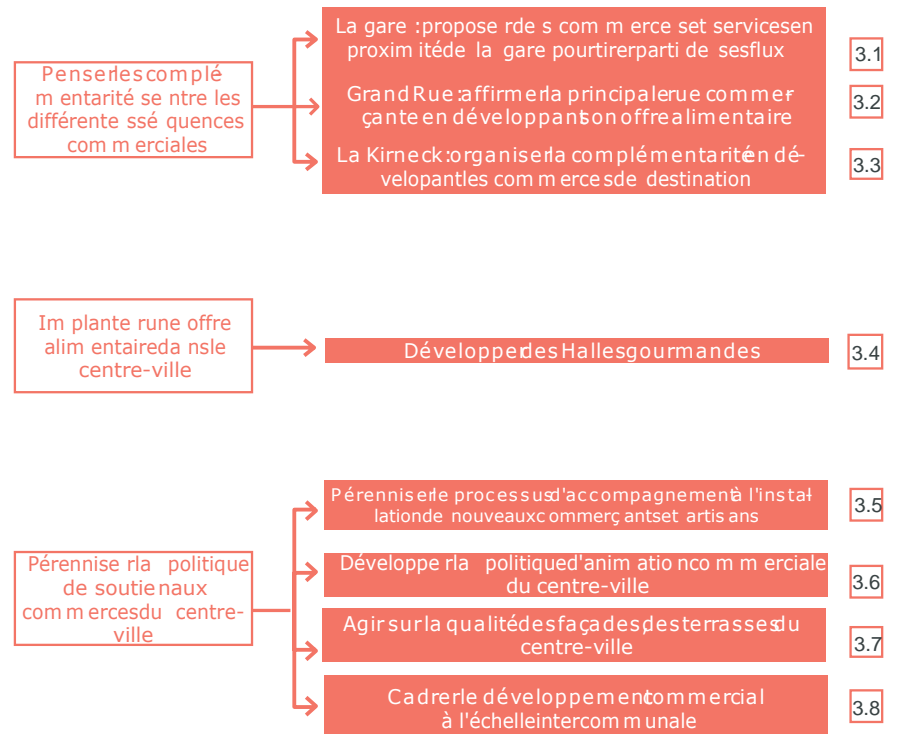
localisation des parcelles stratégiques sur lesquelles une veille foncière pourrait être réalisée par l'EPF




PARTIE 3

Axe 3

LE COMMERCE: UNE VILLE QUI FAIT LIEN



Fiche n°3.1	Penser les complémentarités entre les différentes séquences commerciales
 Commerce	La gare : proposer des commerces et services en proximité de la gare pour tirer parti de ses flux

Éléments de contexte

- Des mouvements pendulaires importants à l'échelle de la commune vers la métropole de Strasbourg Séléstat.
- La gare de Barr est une des portes d'entrées structurantes de la commune notamment pour les touristes.
- Un quartier autour de la gare en développement sans véritable commerce en proximité.
- Pas de continuité commerciale entre la gare et le centre-ville et un effet d'évasion commerciale faute d'offre en proximité et ouverte en fin de journée.

Objectifs

→ Proposer une offre de services de proximité pour les habitants dans un périmètre de 5 min à pied autour de la gare mais également des services pour les navetteurs et les visiteurs arrivant sur la ville par la gare.

Pilote de l'action

Ville de Barr

Partenariat

CCPB
CCI -CMA
Association des commerçants

Descriptif des actions

Types de services et commerces visés: boulangerie -snacking-épicerie + services mobilités + Click and case and collect

_Rechercher et sélectionner des nouveaux commerçants et artisans pour développer ces activités.
_Recherche d'un RDC disponible en hyperproximité de la gare et/ou dans le futur projet de reconversion au sein de la gare et/ou dans des immobiliers légers (logique de préfiguration)

Outils à mettre en place

Outils de communication
Outil de portage et gestion locative de locaux commerciaux

Phasage

Ambitions : moyen terme / structurant
court -terme dans le cas du développement en immobilier léger sinon moyen terme


Coûts et financement

Valorisation de l'ETP manager de commerce

Référence



Exemple de service de mobilité douce

Fiche n°3.2	Penser les complémentarités entre les différentes séquences commerciales
 Commerce	Grand Rue: affirmer la principale rue commerçante en développant son offre alimentaire

Éléments de contexte

- Rue commerçante historique de la commune de Barr et qui concentre encore aujourd'hui la majorité des commerces de la commune.
- Un centre-ville qui bénéficie d'une grande dynamiques d'ouverture de nouveaux commerces depuis 3 ans (près d'une cinquantaine) mais qui souffre d'un sous-dimensionnement de son offre alimentaire et du manque d'une locomotive.

Objectifs

→ Compléter l'offre de commerces et de services qui répond aux besoins courants (alimentaires, services à la personne) et récurrents (habillement).

Pilote de l'action

Ville de Barr

Partenariat

CCPB
CCI - CMA
Association des commerçants

Descriptif des actions

Types de services et commerces visés:

- commerces de bouches
- petite surface alimentaire complémentaire de l'offre actuelle (Carrefour, Lidl)
- services courants (pressing etc.).

- _ Rechercher et sélectionner des nouveaux commerçants et artisans pour développer ces activités.
- _ Rechercher des locaux pour accueillir l'offre nouvelle à implanter.
- _ Négociation avec le propriétaire pour orienter la nouvelle destination.
- _ Eventuellement maîtriser les murs et mener des premiers aménagements pour faciliter l'implantation.

Outils à mettre en place

Outils de communication
Outil de portage et gestion locative de locaux commerciaux

Phasage

Ambitions : court terme / très structurant
- court terme pour l'ensemble des actions

Coûts et financement

Valorisation de l'ETP manager de commerce
Coûts investissement si achat et aménagement de locaux

Référence



Fiche n°3.3 Penser les complémentarités entre les différentes séquences commerciales

La Kirneck: organiser la complémentarité en développant les commerces de destination

Commerce

Éléments de contexte

- Une rue commerçante en second rideau et moins passante, avec une implantation discontinue de commerce.
- Une densité plus importante de locaux commerciaux vacants
- Des espaces publics plus généreux.

Objectifs

→ Développer l'offre de restauration et de services pour capter les dépenses occasionnelles, les dépenses de sorties et les dépenses des visiteurs.

Pilote de l'action

Ville de Barr

Partenariat

CCPB
CCI - CMA
Association des commerçants

Descriptif des actions

Types de services et commerces visés:

- restauration, bar/café
- équipements de la maison/décoration
- artisanat d'art, ateliers artistes

- _Rechercher et sélectionner des nouveaux commerçants et artisans pour développer ces activités.
- _Rechercher des locaux pour accueillir l'offre nouvelle à implanter.
- _Négociation avec le propriétaire pour orienter la nouvelle destination.
- _Eventuellement maîtriser les murs et mener des premiers aménagements pour faciliter l'implantation.

Outils à mettre en place

Outils de communication
Outil de portage et gestion locative de locaux commerciaux

Phasage

Ambitions : court terme / très structurant
Dès le court terme pour l'ensemble des actions

Coûts et financement

Valorisation de l'ETP manager de commerce
Coûts investissement si achat et aménagement de locaux


Référence



Exemple: café-restaurant la nouvelle poste à Strasbourg



Boutique 1138 dédiée à l'artisanat d'art Alsacien Strasbourg

Fiche n°3.4	Implanter une offre alimentaire dans le centre-ville
	Développer des Halles gourmandes
Commerce	

Éléments de contexte

- Un territoire qui offre une importante palette gastronomique.
- Un marché hebdomadaire dynamique. Mais une faiblesse dans l'offre de commerce de bouche et delieu de restauration et de convivialité.

Objectifs

- Développer l'offre de restauration et de services pour capter les dépenses occasionnelles, les dépenses de sorties et les dépenses des visiteurs.
- Renforcer le rayonnement de la ville et faire de Barr une destination gastronomique

Pilote de l'action

Ville de Barr

Partenariat

CCPB
CCI -CMA
Association des commerçants
Communauté européenne d'Alsace
Banque des Territoires
CeA

Descriptif des actions

- Types de services et commerces visés :
- alimentaire productions locales
 - restauration voire artisanat

Acquisition des parcelles actuellement non maîtrisées
Etude de faisabilité pour déterminer le dimensionnement (nombre d'étals, nature des activités, jours d'ouverture), les programmes complémentaires, le modèle de montage/portage/gestion du lieu et la faisabilité technique

Outils à mettre en place

Modèle de portage et gestion à déterminer dans le cadre de l'étude de faisabilité

Phasage

- Ambitions : court terme / très structurant**
- court terme pour les études.
 - moyen terme pour les investissements

Coûts et financement


Valorisation de l'ETP manager de commerce
Coût de l'étude de faisabilité (30 000 € HT)
Coût d'investissement déterminé par l'étude de faisabilité
Financement possible de l'étude de faisabilité via la Banque des Territoires

Fonds d'Innovation Territorial possible avant travaux
Fonds Attractivité Alsace (travaux d'investissement)

Référence



Exemple: halle Biltoki de Talence (800 m2 surface total / 16 commerçants et artisans / 70% commerce alimentaire-traiteur, 30% de dégustation sur place)

Fiche n°3.5	Pérenniser la politique de soutien aux commerces du centre-ville
 Commerce	Pérenniser le processus de d'accompagnement à l'installation de nouveaux commerçants et artisans

Éléments de contexte

– Un centre-ville qui bénéficie d'une grande dynamiques d'ouverture de nouveaux commerces depuis 3 ans (près d'une cinquantaine).

Objectifs

→ Pérenniser le dispositif mis en place par la ville de Barr pour implanter de nouveaux commerçants et artisans

Pilote de l'action

Ville de Barr

Partenariat

CCPB
CCI -CMA
Associations des commerçants

Descriptif des actions

- _Pérenniser le poste de manager de commerce
- _Pérenniser le processus de recherche et implantation de nouveaux commerçants et artisans (définition du besoin/concept, mobilisation et portage de locaux, AMI, test)
- _Développer la politique d'acquisition de cellules commerciales
- _Élargir la cellule projet pour intégrer des commerçants et des artisans
- _Mettre en place un accompagnement des commerçants et artisans actuels sur l'amélioration et la montée en gamme de leur offre
- _Pérenniser et développer la communication sur l'offre commerciale, l'animation etc.

Outils à mettre en place

Outils de communication

Phasage


Ambitions : court terme / structurant
court-terme pour l'ensemble des actions

Coûts et financement

Valorisation de l'ETP manager de commerce.

Référence



Fiche n°3.6	Pérenniser la politique de soutien aux commerces du centre-ville
 Commerce	Développer la politique d'animation commerciale du centre-ville

Éléments de contexte

- Un agenda complet d'animations du centre-ville (notamment rue des Arts) mais un bénéfice ressentir par les commerçants faible.
- Une association des commerçants récemment relancée.

Objectifs

→ Accompagner et pérenniser l'activité de l'association des commerçants, faire venir et fidéliser les habitants dans le centre-ville.

Pilote de l'action

Ville de Barr

Partenariat

CCPB
CCI -CMA
Associations des commerçants

Descriptif des actions

_Créer des évènements en lien avec l'offre commerciale du centre-ville : alimentaire/restauration, artisanat d'art/culture, aménagement de la maison, créateur/prêt à porter
_Valoriser les savoir-faire du centre-ville (visite, présentation des métiers) créer/animer des rdv annuels réguliers (noël, brocante, soldes) + créer des liens avec les grands évènements sportifs et culturels de la ville

- Question opérationnelle à résoudre: agenda événementiel du centre-ville à créer + coordination entre l'offre commerciale et les événements + fond commun d'embellissement des vitrines (noël, halloween etc.).

Outils à mettre en place

Outils de communication

Phasage


Ambitions : court terme / très structurant court-terme pour l'ensemble des actions

Coûts et financement

Valorisation de l'ETP manager de commerce.
CCI : fond d'aide au développement commercial (2x7000 €)

Référence



Fiche n°3.7	Pérenniser la politique de soutien aux commerces du centre-ville
 Commerce	Agir sur la qualité des façades, des terrasses du centre -ville

Éléments de contexte

- Une charte terrasse déjà existante avec un fond dédié
- La qualité du bâti des rues commerçantes ressentie comme une valeur ajoutée du centre-ville, mais des devantures et façades commerciales de qualité inégale.

Objectifs

→ Harmoniser les devantures, façades + apporter de la qualité urbaine aux rues commerçantes

Pilote de l'action

Ville de Barr

Partenariat

Association des commerçants
CCPB
Drac Grand Est
Udap 67

Descriptif des actions

- _Mettre en place un fond commun d'embellissement des vitrines (noël, halloween etc.).
- _Rédiger une charte enseigne en partenariat avec l'association de commerçants.
- _Mise en place d'un règlement de publicité local dans le PLU
- _Introduire des prescriptions pour une charte façade au PLU

Outils à mettre en place

Phasage

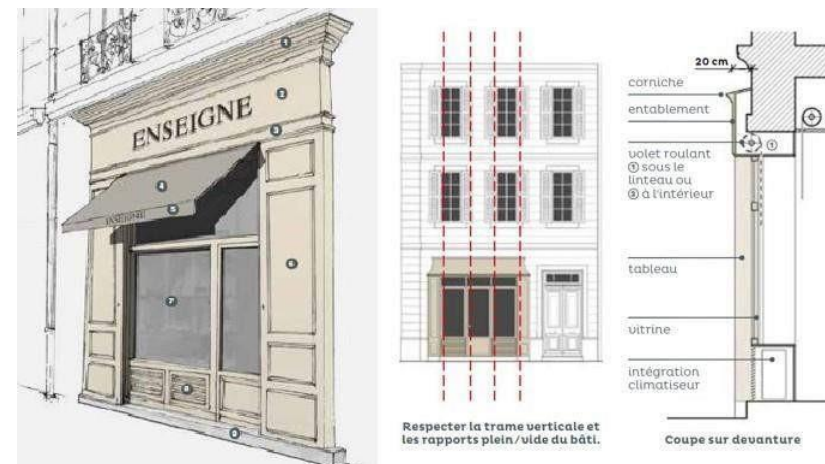
Ambitions : court terme / très structurant
court-terme pour l'ensemble des actions

Coûts et financement

Valorisation de l'ETP manager de commerce
Aide Cea pour la rénovation des façades dans le cadre du MalsXXI (à partir de 01.01.2024)
Région Grand Est : si présence d'un cofinancement de la collectivité compétente en matière de

commerce de proximité, possibilité de mettre en place un volet accompagnement des commerces (ACCOR)
Région Grand Est : aide financière sous réserve d'un engagement de la collectivité
CCPB : aide au shop staging

Référence



Exemple: fiche conseil rénovation des devantures, DRAC Côte d'Azur

Fiche n°3.8	Pérenniser la politique de soutien aux commerces du centre-ville
 Cadrer le développement commercial à l'échelle intercommunale	
Commerce	

Éléments de contexte

→ Des démnagements historiques d'activités commerciales et de services qui ont destabilisé le centre - ville, un potentiel commercial global limité au regard de l'offre existante sur la commune (accrefour et Lidl) et à Gertwiller.

Objectifs

→ S'accorder sur le périmètre objectif du centre - ville commercial + acter la non commercialité de tous les autres secteurs + cadrer le développement des commerces périphériques

Pilote de l'action

Ville de Barr

Partenariat

CCPB

Descriptif des actions

- _Modifier le PLUi pour intégrer un périmètre commercial plus restreint et qui exclut le développement commercial sur le reste de la commune (2025 -2026)
- _Mettre en place un droit de préemption commerciale sur les rues ciblées par le périmètre.
- _S'appuyer sur le droit de préemption commerciale pour alimenter un observatoire des mutations

Outils à mettre en place

Modification PLUI

Phasage

Ambitions : court terme / très structurant court-terme pour l'ensemble des actions

Coûts et financement

Référence

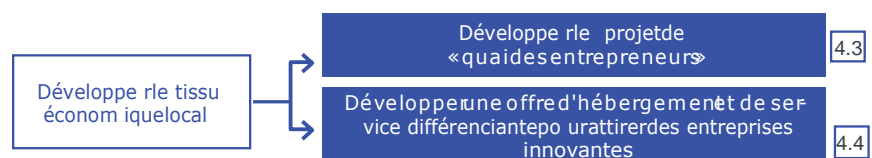



Périmètres marchands

PARTIE 3

Axe 4

ECONOMIE: UNE VILLE QUI ENTREPREND



Fiche n°4.1	Développer le potentiel touristique
 Economie	Développer l'offre d'hébergement hôtelier

Éléments de contexte

- Un potentiel touristique important, notamment lié à la route des vins d'Alsace, mais également au tourisme vélo et de randonnée.
- Une commune avec une forte identité et un patrimoine important.
- Des développements récents de l'offre hôtelière synonyme d'attractivité.
- Une stratégie touristique en cours de renouvellement au sein de la CCPB avec la création d'un nouvel EPIC

Objectifs

→ Accueillir plus et mieux les touristes et visiteurs de Barr.

Pilote de l'action

Ville de Barr

Partenariat

CC Pays de Barr
Office de Tourisme
ADT

Descriptif des actions

_Rechercher des investisseurs et/ou repreneurs de l'hôtel H (en cours)

Outils à mettre en place

Phasage

Ambitions : moyen terme / très structurant
moyen terme pour l'ensemble des actions

Coûts et financement

Référence



Exemple: hôtel restaurant H à Barr à vendre
A noter qu'un prospect est actuellement en cours de négociation pour la reprise du site (janvier 2023)

Fiche n°4.2	Développer le potentiel touristique
 Economie	Réimplanter l'office de tourisme intercommunal

Éléments de contexte

- Présence d'un office de tourisme mais un positionnement confidentiel qui limite sa visibilité et son potentiel d'animation.

Objectifs

- En lien avec la future stratégie touristique de l'office du tourisme intercommunal, dans le cadre de son passage en EPIC : donner plus de visibilité à l'office de tourisme + prendre appui sur son offre et son accueil pour animer le centre -ville

Pilote de l'action

Ville de Barr (mise à disposition de locaux)
CC Pays de Barr (stratégie)

Partenariat

Office du Tourisme
CeA

Descriptif des actions

- _Rechercher un local adapté, possiblement patrimonial (66 Grand Rue ou proximité de la gare)

Outils à mettre en place

Phasage

Ambitions : moyen terme / très structurant
moyen terme pour l'ensemble des actions


Coûts et financement

En cas de réhabilitation d'un immeuble patrimonial comme site d'hébergement de l'OT : éligibilité à étudier au sein des dispositifs CeA comme le Plan Patrimoine Emblématique de l'Alsace (PPEA)
Fonds d'attractivité et fonds patrimoine

Référence



Localisation actuelle de l'OT

Fiche n°4.3	Développer le tissu économique local
 Economie	Développer le projet de « quai des entrepreneurs »

Éléments de contexte

- Une commune qui perd de l'emploi depuis plusieurs années et accentuation des mouvements pendulaires des Barrois.
- Développement rapide de micro-entreprises et disponibilités foncières limitées pour accueillir de nouvelles entreprises.

Objectifs

- Développer à proximité de la gare de Barr un lieu permettant aux nombreux travailleurs indépendants du territoire de se rencontrer, de se créer un réseau, d'entreprendre des projets collaboratifs
- Soutenir et amplifier la dynamique entrepreneuriale du territoire (première étape d'un parcours résidentiel des entreprises sur la commune avec à terme la création d'un hôtel d'entreprises dans les Tanneries)
- Améliorer le confort de vie des actifs de Barr

Pilote de l'action

ville de Barr

Partenariat

CC Pays de Barr
CCI

Descriptif des actions

_Etude d'opportunité et de faisabilité pour programmer les espaces, définir les coûts d'investissement et de fonctionnement puis définir le type de montage et portage du lieu.

Outils à mettre en place

Phasage

Ambitions : moyen terme / très structurant
moyen terme pour l'ensemble des actions

Coûts et financement

Région Grand Est : possibilité de financement
d'une étude spécifique à travers les crédits délégués PVD de la Banque des Territoires à la Région
Coût étude de faisabilité : 20 000 €HT

Référence



Coworking « la gare », la Baule (340 m² d'espaces coworking, bureaux, salle de réunion, en étage de la gare)

Fiche n°4.4	Développer le tissu économique local
 Economie	Développer une offre d'hébergement et de service différenciante pour attirer des entreprises innovantes

Éléments de contexte

- Une commune qui perd de l'emploi depuis plusieurs années et accentuation des mouvements pendulaires des Barrois.
- Développement rapide de micro-entreprises et disponibilités foncières limitées pour accueillir de nouvelles entreprises.
- Un héritage économique fondé sur les savoir-faire autour de la maroquinerie, du luxe, de la filière viticole qui sont porteuses de développement en France et dans le Grand Est.
- Etude engagée soutenue par la CeA (Fonds d'Innovation Territoriale)

Objectifs

- Proposer des locaux et services à mêmes d'accueillir des entreprises qui développeront le tissu productif du territoire en lien avec ses marqueurs (agriculture viticole, luxe et artisanat d'art etc.)
- Valoriser l'héritage, l'image de Barr

Pilote de l'action

ville de Barr

Partenariat

CC Pays de Barr
Grand Est Innov
Communauté européenne d'Alsace

Descriptif des actions

- _Etude d'opportunité et de faisabilité pour programmer les espaces, définir les coûts d'investissement et de fonctionnement puis définir le type de montage et de portage du lieu.
- _Etude de faisabilité pour envisager la localisation du programme sur le site des Tanneries

Outils à mettre en place

Phasage

Ambitions : **moyen-long terme / structurant**
moyen-long terme pour l'ensemble des actions

Coûts et financement

Valorisation de l'étude de faisabilité en cours, complément sur le volet programmation économique : 10 000 € HT
Financement via le fonds friche et le Fonds d'Attractivité Alsace (investissement/travaux)

Région Grand Est : possibilité de financement d'une étude spécifique à travers les crédits délégués PVD de la Banque des Territoires à la Région
Etat : Fonds Friche

Référence



Incubateur viticole Bernard Magrez, château le Sartre, Léognan (42 postes, animation Unitec) incubateur à Strasbourg au sein de l'académie Internationale des Vins en Alsace

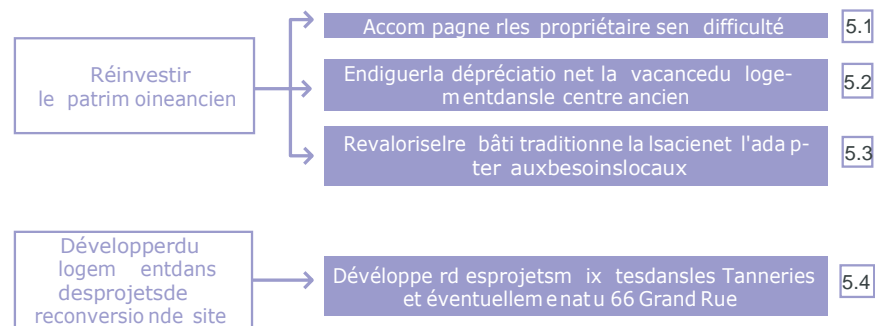


Incubateur ADC Au-Delà du Cuir, incubateur hors les murs + showroom au cœur de Paris

PARTIE 3

Axe 5

L'HABITAT: UNE VILLE QUI SERENOUVELLE





Habitat

Accompagner les co-proprétaires en difficulté

Éléments de contexte

- Le centre -bourg de Barr est plein de contraste. Les façades colorées et les petites rues à taille humaine cachent la forte densité, l'encombrement et la vétusté du bâti des coeurs d'îlot anciens. Le centre ancien accueille une majorité des propriétaires -occupants (80%) particulièrement précaires (plus de 60% de ménages composé d'une seule personne et environ 40% vivant sous le seuil de bas revenus).
- Cette situation invite à la plus haute vigilance : On constate une recrudescence des arrêtés de périls et d'insalubrité dans le centre -ancien depuis 2015, principalement signalés par des riverains et des locataires, qui laisse supposer davantage encore de logements potentiellement indignes occupés par leurs propriétaires. Face à ces situations d'urgence, et à la défaillance des propriétaires (faute de moyens financiers ou d'ingénierie), la collectivité est dans l'obligation d'agir, au coup par coup, pour assurer les travaux de mise en sécurité.
- Ces situations sont d'autant plus complexes qu'elles touchent des ensembles collectifs en copropriété qui présentent des signes importants de fragilités : la plupart des copropriétés du centre -ancien sont régies par un syndic bénévole, voire pas de syndic du tout. L'absence d'un syndic induit notamment une situation d'illégalité, et l'impossibilité de réaliser des travaux normalement gérés par le syndic (élaboration des devis, recherche de prestataires, mise en concurrence, suivi de chantier, règlement des acomptes et factures, etc.).

Objectifs

- C Améliorer les conditions d'habitat des propriétaires les plus fragiles et accompagner le renouveau du centre -ancien
- C Anticiper les situations de dégradation des copropriétés

Pilote de l'action

Ville de Barr, et ADIL 67 (lancement de l'étude de veille en vue de la mise à jour du diag sur les copro dégra - dées)

Partenariat

- Collectivité Européenne d'Alsace : délégataire des aides de l'Anah, garant du Dispositif Départemental d'Éradication du Logement Indigne ou Non Décent, pour faire le lien entre les situations de fragilités constatées et les signalements effectués.
- ADIL 67 : en charge du suivi animation du POPAC 67
- Procivis Alsace : titulaire du fonds de préfinancement départemental, engagé auprès du Département du Bas Rhin pour son aide aux co -propriétaires les plus modestes et co -propriétés les plus fragiles (avance de subventions et prêts à taux zéro)
- Bailleurs : Alsace Habitat, Domial
- ADEUS Observatoire des copropriétés
- Etat
- EPFA

Descriptif des actions

> **Inscrire Barr à l'ordre des priorités dans le prochain POPAC 67 : mettre à jour le repérage des copropriété potentiellement fragiles et inscrire Barr dans les territoires d'action prioritaire du programme.** Le POPAC est un dispositif qui permet d'accompagner les copropriétés pour éviter l'accentuation de leurs difficultés. L'accompagnement permet en général de résorber les dettes avant qu'elles ne deviennent trop importantes. Il intervient aussi sur la gouvernance de la copropriété afin que les décisions nécessaires au redressement puissent être prises.

Le POPAC 67 animé par l'ADIL en collaboration avec la SOLIHA (jusqu'à fin 2023) couvre déjà le territoire de la ville de Barr mais ce dernier n'est pas recensé en tant que territoire prioritaire et le repérage des copropriétés potentiellement fragiles est incomplet sur la commune. L'ADIL intervient surtout lorsqu'elle est saisie, au cas par cas des signalements, et moins en anticipation des cas de fragilité potentielle. Elle est intervenue sur 28 logements sur 10ans à Barr, et ce principalement à destination de PO.

A l'échelle du centre -ancien de Barr il conviendra donc d'enrichir le programme du POPAC, en :
- Menant un diagnostic pré -opérationnel précis pour repérer et anticiper les situations de dégradation des copropriétés du centre -ancien de sorte à mettre à jour et compléter la liste des copropriétés preoc - cupantes au POPAC 2020 -2023 (prolongation ou renouvellement prévu).

Deux degrés d'intervention à phaser dans le temps :

- Temps 1 : croiser le repérage réalisé dans le cadre de l'étude de revitalisation et données disponibles à l'échelle du territoire en partenariat avec la CeA et l'ADIL, pour évaluer le besoin et l'opportunité d'aller vers une étude plus approfondie des situations de vacance/dégradation/fragilités des copropriétés ;
- Temps 2 : si le besoin est avéré, lancement d'une étude pré -opérationnelle approfondie portant sur les copropriétés (valant étude pré -opérationnelle d'OPAH -CD).

> **Si les conditions de dégradation observées dans l'étude pré -opérationnelle en révèlent la nécessité, envisager une OPAH copropriété dégradée.**

L'OPAH Copropriétés Dégradée est un dispositif d'accompagnement au redressement d'une ou plusieurs copropriétés sur les plans de la gestion, de l'accompagnement social et technique. Il s'agit d'un outil ensemblier, plus léger et plus ciblé que l'OPAH classique, qui permet de contractualiser avec l'Anah en une unique convention l'ensemble des dispositifs d'aide au suivi -animation, à l'ingénierie. Par ailleurs, le fait d'être couvert par une convention d'OPAH confère une priorité aux dossiers de demande de subvention et permettra d'aider prioritairement les copropriétaires du centre -ancien. Le cas échéant, l'OPAH CD pourra être conventionnée et annexée à l'ORT après signature de la convention.

Accompagner les co-proprétaires en difficulté

Habitat

Phasage

Ambitions : court terme / très structurant
Court terme pour l'ensemble des actions

Outils à mettre en place

- Pré-diagnostic /Poursuite du repérage : Partenariat renforcé avec l'ADIL et la CeA pour mettre à jour et croiser les éléments de diagnostic et affiner le ciblage des copropriétés à accompagner/traiter.

- Lancement d'une étude de repérage des situations de vacance, de dégradation et de fragilités des copropriétés en vue d'avenanter le POPAC 67 et/ou de mettre en place une OPAH CD

Coûts et financement

> Les aides dans le cadre du POPAC :

- L'Anah finance la mise en place du dispositif de suivi-animation à hauteur de 50 % de la dépense HT au maximum dans la limite de 50 000 € d'aide par an sur 3 ans minimum.
- L'Anah finance la mise en place et le fonctionnement d'un syndicat de copropriété : aides spécifiques à l'ingénierie (études, expertises juridiques, audit de gestion, etc.) avec un taux de 50% maximum - et aides au redressement de la gestion (150 €/ lot et par an maximum) pour financer toute action de redressement par la copropriété.

> Les aides dans le cadre de l'OPAH CD :

L'Anah finance en partie :
- Les études pré-opérationnelles nécessaires au ciblage des copropriétés fragiles (aide similaire au POPAC),
- Le surcoût associé à la mise en place d'un syndicat spécialisé dans le redressement de copropriétés fragiles (aide similaire au POPAC) ;
- La mission de suivi animation et les missions d'AMO auprès des propriétaires pour la réalisation

de travaux (50 % du suivi-animation dans la limite de 25 K€/an)

- Les travaux d'amélioration de l'habitat (35 % du montant HT des travaux), pouvant être couverts entièrement en cas d'urgence des travaux ;

> Budget prévisionnel dans le cas du lancement d'une étude préopérationnelle :

> 15 copropriétés à investiguer

> 3000 €/adresses ciblées soit 5 jours de travail, comprenant les prestations suivantes : visite d'immeuble, diagnostic technique, programme de travaux, étude de faisabilité et d'éligibilité aux dispositifs ORI/RHI/THIRORI et préconisation de montage d'opération.

> Soit une provision de 45 k€ à affiner mise à jour du pré-diagnostic.

> Par ailleurs, Procvivis Alsace, partenaire du projet, pourra proposer des aides aux copropriétaires. Il s'agit d'une société anonyme d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété, qui agit en faveur des propriétaires occupants précaires. La structure finance des aides via les retombées économiques des activités de promotion immobilière du groupe et via le fonds départemental de préfinancement du Bas Rhi dont elle est la déléguataire. Ces aides se présentent sous la forme autour de 2 prêts collectifs à taux zéro : • un visant le préfinancement des subventions accordées par l'Anah au syndicat de copropriétaires pour les travaux d'économies d'énergie ; • un pour financer le reste à charge de la copropriété .

> Financement via la nouvelle politique «Habitat» de la CeA (2024)

Référence



Cartographie des copropriétés à investiguer

11 copropriétés potentiellement fragiles 4 copropriétés à accompagner (2 adresses signalées pour pas de syndic de copropriété et des un motif de péril, 1 pour un motif d'insalubrité, et 1 pour les ménages propriétaires-occupants pré-deux motifs) :

caires en grande majorité :

- 6 rue des Boulangers (parcelle n°0092)
- 3 rue des Boulangers (parcelle n°0396)
- 33 rue du Collège (parcelle n°0113)
- 5 rue Tauflieb (parcelle n°0454)
- 40 rue du Collège (parcelle n°0133)
- 16 rue du Saint-Marc (parcelle n°0136)
- 18 rue du Saint-Marc (parcelle n°0138)
- 4 rue du Saint-Marc (parcelle n°0238)
- 3 Grand Rue (parcelle n°0501)
- 5-7 Grand Rue (parcelle n°0541)
- 8 rue Reiber (parcelle n°0173)



> Des copropriétés fragiles qui nécessitent plus de l'action préventive et de l'action de lutte contre la précarité énergétique
> Une caractérisation réelle des difficultés nécessaires pour arbitrer



Habitat

Endiguer la dépréciation et la vacance du logement dans le centre ancien

Éléments de contexte

- Le centre ancien se dégrade et se déprécie. La vacance y est supérieure à 20%. Les nouvelles opérations de logement se développent à l'extérieur du centre -bourg et participent à le vider de ses habitants.
- Bien qu'il existe un Programme d'Intérêt Général dédié (PIG Rénov'Habitat 67), les opérations de réhabilitation et de remise sur le marché de biens vacants ou dégradés sont assez peu nombreuses à l'échelle du centre -ancien. Le taux de concrétisation des dossiers de demande est faible, en particulier chez les propriétaires bailleurs : moins de 20% d'entre eux vont au bout du dispositif faute de rentabilité de l'investissement.
- L'étude Soliha sur le PIG 67 en date d'avril 2021 le montre clairement : il y a de nombreux abandon de dossiers déposés au titre du PIG pour des raisons de rentabilité : des taux d'aides relativement faibles au regard du montant des travaux et un conventionnement social obligatoire qui crée un revenu locatif nettement inférieur au marché (10-11€/m²), avec des travaux souvent lourds et coûteux, ce qui limite l'intérêt des propriétaires bailleurs à recourir aux aides.
- En résulte une vacance délibérée, parfois sur des immeubles entiers en monopropriété (publique ou privée), qui présentent un fort enjeu pour la revitalisation du centre ancien.

Objectifs

- C Inciter à la réhabilitation et la remise sur le marché de biens vacants ou dégradés
- C Impulser la dynamique de production de logement locatif de qualité en centre -bourg
- C Attirer investisseurs, promoteurs et nouveaux ménages dans le centre -ancien.

Pilote de l'action

- Ville de Barr
- CC du Pays de Barr
- CEA

Partenariat

- CEA (mise en place d'une Task Force pour accompagner les collectivités dans le traitement des sujets de vacance résidentielle)
- Plateforme nationale Zéro Logements Vacants (ingénierie et stratégie d'intervention sur la vacance résidentielle)
- URBAM Conseil et SOLIHA Alsace dans l'animation du PIG Rénov'Habitat 67
- PETR (Animation outil de repérage et de suivi de la vacance résidentielle)
- EPFA (action sur les bâtiments de propriété publique)
- CAUE

Descriptif des actions

> **Financement d'une étude approfondie de repérage et de veille sur la dégradation et la vacance résidentielle**, menée en régie ou confiée à un organisme spécialisé, ciblée sur les ilots les plus stratégiques à réhabiliter ou transformer, détaillant, à l'adresse : La situation de dégradation du bâti et les risques potentiels de péril ou d'insalubrité, la situation des propriétaires et des occupants, les raisons de leur défaillance à réaliser des travaux le cas échéant.

Cette étude, qui pourra être menée en partenariat avec l'observatoire de l'ADEUS, permettra de mieux comprendre la défaillance des propriétaires et traiter de manière personnalisée les situations particulières rencontrées, et calibrer l'intervention publique et les outils à déployer en fonction.

Prévoir un budget estimatif pour l'étude de l'ordre de 60 k€ :

- > 11 immeubles stratégiques vacants avec un potentiel de transformation intéressant et 10 signalements de péril ou d'insalubrité à suivre.
- > Ce budget prévoit 3000 €/adresses ciblées et comprend : visite d'immeuble, diagnostic technique, programme de travaux, étude de faisabilité et d'éligibilité aux dispositifs ORI/RHI/THIORI et préconisation de montage d'opération.

> **Rénovation : renforcer le PIG Rénov'Habitat 67 :**

Nous l'avons vu, il y a une forte nécessité de majoration des aides du PIG, afin de diminuer le reste à charge en travaux et rendre plus rentable et pertinente la remise en location du bien. Le PIG renforcé consiste en un abondement supplémentaire de la commune et de la CEA : +10% de financement collectif + 5% de la CEA (taux possiblement supérieur en cas d'arrêt).

> **Résorption de la vacance : le conventionnement ORT ouvrira de fait l'accès des propriétaires et opérateurs à des aides de l'Anah et des dispositifs de défiscalisation, dont la collectivité devra se faire le relais d'information :**

- Le dispositif VIR/DIIF (aides aux travaux de l'Anah portant sur des immeubles entiers) : La VIR a pour but de financer les réhabilitations portées par des opérateurs en vue d'une vente sur plan à des ménages occupants sous conditions de ressources. La DIIF a pour but de financer les réhabilitations portées par des opérateurs en vue de leur mise en location pour une durée minimal de 9 ans à un loyer maîtrisé.
- Le dispositif Denormandie est un avantage fiscal accordé aux investisseurs qui achètent un logement ancien dégradé et le rénovent pour le mettre en location ou qui l'achètent rénové via une vente d'immeuble à rénové.

NB : ces dispositifs peuvent se cumuler.

Endiguer la dépréciation et la vacance du logement dans le centre ancien

Habitat

Phasage

Ambitions : court terme / très structurant
Court terme pour l'ensemble des actions

Outils à mettre en place

> Mise en place du PIG Rénov'Habitat 67 renforcé via une convention spécifique au territoire du Pays de Barr ou à la commune de Barr.

> Des dispositifs et des sites d'application à inscrire dans la convention ORT : La commune et la délégation locale de l'Anah (CEA) doivent obligatoirement inscrire dans la convention ORT, la nécessité de recourir à un DIIF ou un VIR pour le traitement des linéaires, îlots ou immeubles identifiés. (Cf. Instructions du 22 janvier 2021 relatives à l'instauration des régimes d'aide afférents aux dispositifs d'intervention immobilière et foncière (DIIF) et aux ventes d'immeuble à rénover (VIR) en application des délibérations 2020 -23 et 24 du Conseil d'administration du 14 juin 2020 - NOR : TREL2034098J).

Coûts et financement

> **Pour les propriétaires occupants et bailleurs :**
Les aides du PIG Rénov'Habitat 67 renforcé
- 35% à 60% du montant du montant des travaux éligibles (plafonné à 30 000 € HT de travaux) pour les travaux d'amélioration énergétique,
- 35% à 50% du montant du montant des travaux éligibles (plafonné à 50 000 € HT de travaux) pour les situations d'insalubrité/dégradation,
- Prime de 1500 € si le logement atteint l'étiquette A ou B après travaux (prime BBC),
- Prime de 1500 € si le logement est classé F ou G avant travaux et atteint la classe E ou mieux après travaux (prime sortie de passoire thermique),
- + 10% d'aides de la CC ou de la commune,
- + 5% d'aides de la CEA

Le montant précis d'abondement de la part de la collectivité n'est pas fixé à date. Un abondement de 10% est prévu mais le nombre d'adresses concernées et le montant devront être estimés dans le cadre d'une étude plus approfondie à l'adresse.

Néanmoins, à titre estimatif, sur la période pas-sée (2016 - 2020) le montant des travaux par logement subventionnés dans le cadre du PIG sur le Pays de Barr était de l'ordre de :

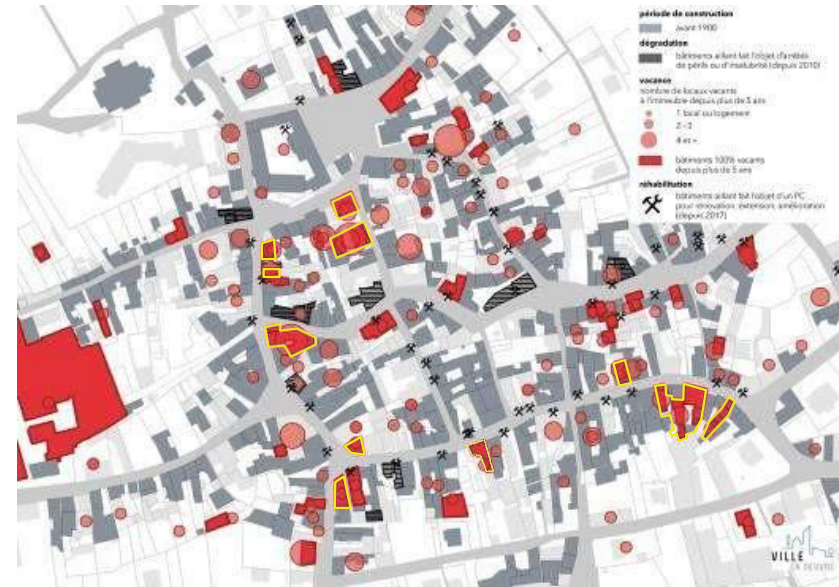
o 40 000€/logt pour les dossiers PO pour une trentaine de dossiers sur 5 ans
o 80 000 €/logt pour les dossiers PB pour une

dizaine de dossiers de dossiers sur 5 ans
> Soit un abondement de 4000€ supplémentaire en moyenne pour les PO et de 8000€ pour les PB
> Soit un montant estimatif d'abondement de la collectivité de l'ordre de 40 k€/an sur 5 ans.

> **Les dispositifs de VIR/DIIF sont des outils particulièrement incitatifs financièrement pour la réhabilitation d'immeubles entiers à usage d'habitation :** taux maximal est de 25% pour un plafond de travaux subventionnables de 1 000 € H.T./m² plafonné à 900 000 € HT par immeuble, soit une subvention maximale de 225 000 € par immeuble.

> **Pour les propriétaires bailleurs. Le dispositif de defiscalisation Denormandie :** Cette réduction d'impôt sur le revenu s'applique aussi bien aux contribuables au moment de l'investissement et qui font rénover leur bien, qu'à ceux qui achètent à un promoteur qui a fait rénover le bâtiment. La réduction d'impôt se calcule sur le montant d'acquisition du bien auquel s'additionne le montant des travaux de rénovation. Les travaux doivent représenter au moins 25% de l'investissement total et l'assiette de subvention est plafonnée à 300 000€. Le taux de réduction appliqué dépend de la durée d'engagement de mise en location 12% pour 6 ans, 18% pour 9 ans et 21% pour 12 ans. Le bénéficiaire s'engage à louer son logement dans l'encadrement de loyer prévu par le dispositif.

Référence



> **Le Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel** (mis en place à partir du 01/01/2024) peut s'avérer un outil de financement complémentaire

> **Le label de la Fondation du Patrimoine** peut jouer un rôle dans la valorisation du bâti

> **Financement via la nouvelle politique «Habitat» de la CeA (2024) :** stratégie d'ingénierie et aides financières

- Cartographie de la vacance et de la dégradation
- Cartographie des immeubles ou îlots à inscrire en VIR/DIIF

Ilots les plus stratégiques à réhabiliter ou transformer (entièrement vacants, n'ayant pas encore fait l'objet de travaux de rénovation et se situant dans le tréfle du centre-ancien ou le long de la Grand Rue), à inscrire en VIR/DIIF et à investiguer :

- 2 rue Saint Marc (parcelle n°0361)
- 1 rue Tauflieb (parcelle n°0145)
- 11 rue des Boulangers (parcelle n°0002)
- 7 rue des Boulangers (parcelle n°0006)
- 12 rue des Maréchaux (parcelle n°0032)
- 13 rue des Bouchers (parcelle n°0037)
- 28 Grand Rue (parcelle n°0432)
- 31 Grand Rue (parcelle n°0232)
- 60 Grand Rue (parcelle n°0310)
- 66 Grand Rue (parcelle n°0643 et 0304 et 0641)
- 72 Grand Rue (parcelle n°0296 et 297)



Habitat

Revaloriser le bâti traditionnel alsacien et l'adapter aux besoins locaux

Éléments de contexte

- L'encombrement des quatre îlots centraux du centre-ancien (formant le trèfle) dégrade les conditions d'habitabilité (peu d'ensoleillement et de ventilation naturelle) et complexifie les potentialités de régénération des bâtis qui composent ces îlots.
- Les propriétaires et les opérateurs sont frileux à l'idée de s'engager dans des rénovations sur ces îlots très étriqués qui ne répondent pas au standard de confort de vie actuels.

Objectifs

C Pour améliorer ces conditions d'habitabilité, créer un effet levier sur le réaménagement des îlots les plus anciens, revaloriser le bâti alsacien et l'adapter aux besoins actuels, il est important de désencombrer et ouvrir les coeurs d'îlots, les réaménager en profondeur et créer des percées piétonnes et des espaces publics qualitatifs.

Descriptif des actions

Exemple de l'îlot Nord-Ouest du trèfle.

Le déroulé opérationnel suivant pourra être envisagé :

- Mise en place d'un emplacement réservé au PLU
- Transfert ou éviction du coiffeur
- Acquisition totale des parcelles 0035 (monopropriété) et 0506 (copropriété - nb de lots inconnus) Parcelle 0505 (copropriété) :

Option 1 : Acquisition partielle : Nécessite d'acquiescer des parties communes et les scinder, donc faire voter la vente et la modification du règlement de copropriété

- Option 2 : Instauration d'un servitude de passage qui nécessite acte de disposition sur partie commune de la copropriété et donc un vote en AG
- Démolitions pour création espace public

Pilote de l'action

- Ville de Barr

Partenariat

- EPFA
- CeA
- CAUE
- Udap67
- ABF

Phasage

Long terme : Une opération sur le long terme avec une forte dureté foncière (notamment due à l'inter-vention sur des copropriétés et des évictions commerciales).

Outils à mettre en place

- **Emplacements réservés au PLU** ;
- **Convention foncière avec l'EPFA** pour déléguer le droit de préemption urbain sur les îlots les plus problématiques du centre ancien et se positionner rapidement, selon les opportunités ;
- Promotion de la démarche Maison Alsacienne du 21e siècle portée par la CeA (voir ci-dessous)

Coûts et financement

> Une forte dureté foncière (régime de copropriété contraignant), des coûts d'éviction, de transfert, d'acquisition, de portage et d'ingénierie foncière importants pour produire de l'espace public.

> Mobiliser la démarche Maison Alsacienne du 21e siècle instauré en 2021 par la CeA qui propose :

- > Un programme d'aide aux propriétaires de maisons érigées avant 1948 qui désirent la rénover, avec un montant de subvention allant jusqu'à 13.000€ couvrant les travaux de gros oeuvre, couverture, façade, l'isolation

ou encore l'éco-rénovation...

> Un appel à projet avec la possibilité, pour les lauréats, d'obtenir une aide pour le financement des études de faisabilité ou les études pré-opérationnelles à hauteur de 50% du montant HT des études dans la limite de 50 000 € maximum par projet. Les projets sont analysés au regard d'enjeu de préservation du patrimoine alsacien, de sa mise en valeur, de son adaptation aux enjeux climatiques et écologiques et de la participation du projet à la revitalisation du centre-bourg alsacien.

Référence



Plan parcellaire



Principes spatiaux



Habitat

Développer des projets mixtes dans le 66 Grand Rue

Éléments de contexte

- Le 66 Grand Rue et les parcelles attenantes font partie d'un tènement foncier complexe composé de parcelles publiques et privées partiellement vacantes ou à la vente. Un îlot patrimonial à restructurer et partiellement démolir (annexes non patrimoniales uniquement) afin de mettre en valeur sa position stratégique en entrée de la Grande rue, le réhabiliter et le remettre sur le marché.

Objectifs

- C Objectif de mise en valeur patrimoniale**
C L'objectif programmatique est mixte : implanter l'office de tourisme, produire du logement, créer un lieu de restauration alternatif type halle gourmande

Descriptif des actions

66 Grand Rue (propriété publique):
 La collectivité porte elle-même l'opération de réhabilitation en régie pour l'adaptation de la parcelle (dé-molition et création des accès indépendants entre les différents programmes), commercialise des appartements et maisons à rénover auprès de ménages propriétaires occupants, puis aménage et met en service le RDC commercial du bâtiment. Prévoir de rédiger un règlement de copropriété avec un notaire. Avantage : éviter les doubles mutations.

60 Grand Rue (propriétés publiques et privées):
 - **Option 1:** la Collectivité réalise une opération publique et mène les travaux de réhabilitation en régie, puis gère ou délègue la gestion du programme de Halle Gourmande (gestion locative auprès de commerçants, restaurateurs...)
 - **Option 2:** l'appel à projet s'impose comme la seule solution alternative pour ce projet. En effet le programme de Halle Gourmande reste à définir et doit être testé auprès d'investisseurs gestionnaires potentiels. Avantage : l'AAP permet de tester la faisabilité d'une programmation, d'attirer les opérateurs dans un cadre de commande peu contraignant, de les mettre en concurrence et d'appeler à l'innovation et l'inventivité. Dans le cadre de l'AAP, il est possible de contraindre l'opérateur à acquérir le bien du coiffeur en l'inscrivant comme condition suspensive à la vente du foncier communal. Inconvénient : attention à ne pas être trop prescriptif dans le cahier des charges de l'AAP au risque d'une requalification en marché public.

Pilote de l'action

- Ville de Barr

Partenariat

- UDAP et architecte des bâtiments de France
- CAUE
- EPFA
- réseau d'ingénierie RITA

Phasage

Ambitions : court terme / très structurant
 Court terme pour l'ensemble des actions

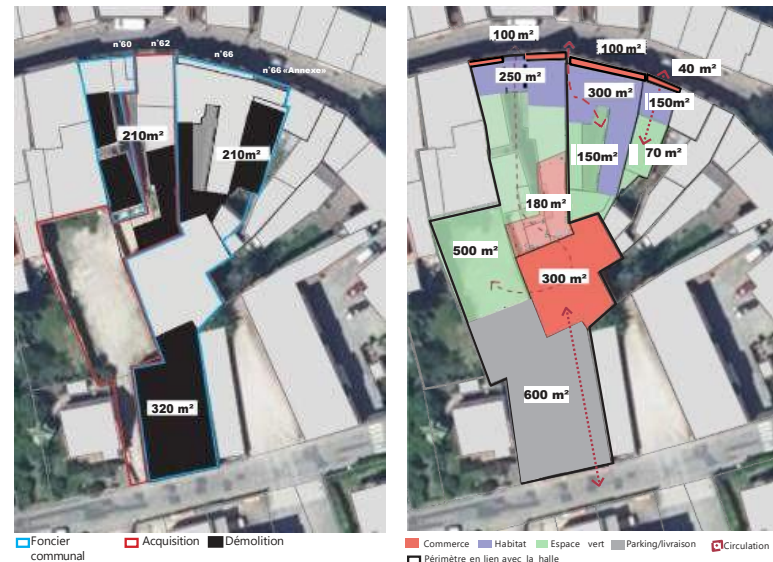
Outils à mettre en place

- Mise en place d'un Appel à Projet préconisée

Coûts et financement

- Des investissements publics limités en passant par l'appel à projet : il peut être inscrit en condition suspensive de vente du foncier communal, l'acquisition, par l'opérateur, les parcelles privées incluse dans le périmètre de projet.
- En lien avec la CeA, étudier la possibilité de recourir au fonds d'innovation territoriale et au fonds d'attractivité alsace (sur les parties autres que les logements)

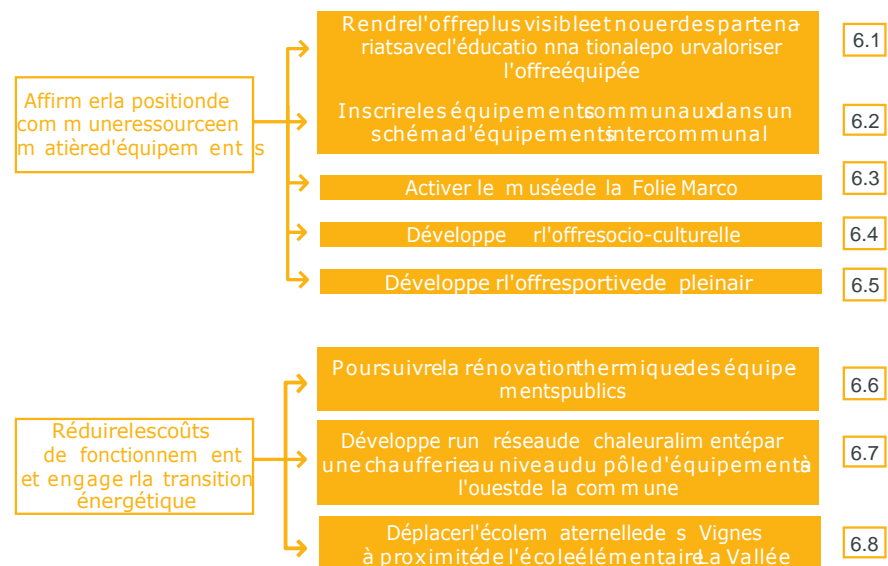
Référence




PARTIE 3

Axe 6

LES ÉQUIPEMENTS ET LE VIVRE ENSEMBLE UNE VILLE QUI S'ADAPTE



Fiche n°6.1	Affirmer la position de commune ressource en matière d'équipements
 Equipements	Rendre l'offre plus visible et nouer des partenariats avec l'éducation nationale pour valoriser l'offre d'équipements

Éléments de contexte

- une commune très bien dotée en équipements administratifs, scolaires, sportifs et culturels, permettant aux familles d'envisager un parcours scolaire et éducatif dans la commune et ainsi de limiter les déplacements et la dépendance à la voiture

Objectifs

- faire de l'offre équipée un marqueur de la commune et un facteur d'attractivité pour fixer des jeunes ménages
- développer des partenariats avec l'éducation nationale pour mettre en place des formations atypiques qui s'appuient sur le parc d'équipements communaux et intercommunaux ainsi que sur le tissu associatif ou para-public existant (classes danse, musique, sport)

Pilote de l'action

Ville de Barr
Service communication

Partenariat

Communauté de communes
CeA (collège)
Direction de l'école de musique
Clubs sportifs

Descriptif des actions

Communication
Mettre l'accent sur la singularité de l'offre d'équipements dans la communication de la ville : site internet, slogan, signalétique, relations presse, événementiel, journal communal

Partenariat
Se rapprocher du rectorat d'académie et des directions d'établissements pour proposer des partenariats dans différents niveaux de la maternelle au lycée afin de créer des filières spécifiques

Outils à mettre en place

Groupe de travail communication
Groupe de travail classes à option

Phasage

Ambitions : court terme / structurant
Court terme : prise de contact avec le rectorat et les acteurs associatifs
Moyen terme : mise en place des partenariats

Coûts et financement

Temps agent

Référence



Classe à horaires aménagés option musique, école élémentaire Strasbourg



Campagne de Marketing territorial, région Bretagne

Fiche n°6.2	Affirmer la position de commune ressource en matière d'équipements
Equipements	Inscrire les équipements communaux dans un schéma d'équipements à l'échelle intercommunale

Éléments de contexte

- un complexe sportif intercommunal rayonnant
- l'unique médiathèque non associative de l'intercommunalité et dont la moitié des inscrits viennent de l'intercommunalité
- une école de musique rayonnante et réputée, en concurrence partielle avec une école moins largement dimensionnée

Objectifs

- penser une stratégie équipements à l'échelle de la communauté de communes (équipements intercommunaux rayonnants, mise en réseau, annexes, équipements communaux)
- mutualiser les coûts de fonctionnement

Pilote de l'action

Ville de Barr
Communauté de communes

Partenariat

CEA : Accompagnement de la Direction Culture et Patrimoine sur les questions Lecture Publique et Enseignement Artistique

Descriptif des actions

_réaliser un schéma d'équipements à l'échelle de l'intercommunalité

Outils à mettre en place

Lancer une étude de programmation portant sur la réalisation d'un schéma d'équipement à intercommunal

Phasage

Ambitions : moyen long terme / très structurant
Moyen terme : lancement de l'étude
Long terme : mise en oeuvre du schéma


Coûts et financement

Etude : 25 000 euros

Référence



Extrait de la révision d'un schéma d'équipement, ville de Roubaix

Fiche n°6.3	Affirmer la position de commune ressource en matière d'équipements
 Equipements	Activer le musée de la Folie Marco

Éléments de contexte

- un musée aux collections permanentes atypiques et pointues (mobilier ancien)
- un restaurant en DSP sous le musée
- des annexes en partie sous investies
- une ouverture saisonnière, un public majoritairement scolaire
- un bâtiment qui subit des dégradations et au coût d'entretien important pour la ville
- un lieu emblématique de la ville (situation géographique, présence du parc et de stationnement à l'arrière, le clos Marco)
- des événements qui réunissent beaucoup de Barrois et au-delà

Objectifs

- Mieux faire connaître le musée en l'inscrivant dans un parcours touristique à l'échelle du territoire
- En faire un lieu culturel à part entière en amplifiant la programmation événementielle dans ses annexes et ses extérieurs.
- Anticiper l'évolution des lieux à l'issue de la fin de la clause testamentaire du leg qui stipule que le lieu doit demeurer un musée

Pilote de l'action

Ville de Barr
Service culturel

Partenariat

Communauté de commune
Office du tourisme
DRAC
CeA

Descriptif des actions

_ Identifier le musée dans le schéma touristique intercommunal
 _ Travailler la signalétique
 _ Développer un projet d'établissement qui ouvre davantage le musée sur la ville et s'appuie sur une programmation temporaire et événementielle dans l'ensemble de ses espaces (extérieurs, annexes et jardin) : spectacles, concerts, expositions, résidences et projets artistiques in situ

Outils à mettre en place

Concertation habitante sur le rapport au musée, sa programmation et son avenir
Groupe de travail tourisme et culture

Phasage

Ambitions : moyen long terme / structurant
 Moyen terme : consulter la population, mettre en place le groupe de travail, programmation temporaire renforcée
 Long terme : évolution du musée

Coûts et financement


Financements
 Conseil Régional :
 - Financer l'aménagement des musées ou acquérir des équipements muséographiques
 - Soutenir la valorisation et la médiation du patrimoine culturel

CeA : Fonds d'Attractivité Alsace
 DRAC : Aide au projet ou au fonctionnement - Patrimoine et architecture (2023)

Référence



Exposition Objection(s), musée des Arts décoratifs de Strasbourg : parcours saisonnier introduisant des oeuvres contemporaines dans les collections permanentes

Fiche n°6.4	Affirmer la position de commune ressource en matière d'équipements
 Equipements	Développer une offre socio -culturelle

Éléments de contexte

- une ville déjà identifiée comme ressource à l'échelle de la CC en matière d'équipements sportif et culturel grâce à son école de musique et à sa médiathèque
- des événements structurants à l'échelle du bassin de vie (fête des vendanges, rue des arts, estivales)
- l'impossibilité d'accueillir des spectacles d'ampleur par manque d'un équipement adéquat (refus de sollicitations réguliers)
- une école de musique excentrée dans un bâtiment temporaire depuis une dizaine d'année (bâtiment aux faibles qualités thermiques)
- des initiatives habitantes pour développer des projets socio-culturels mais pas de lieu fédérateur pour les accueillir

Objectifs

→ doter la commune et la communauté de communes d'un équipement culturel hybride qui soit à la fois un lieu fédérateur utilisé au quotidien par les habitants, un espace capable d'accueillir l'école de musique et un lieu rayonnant pour organiser des événements d'ampleur

Pilote de l'action

Ville de Barr

Partenariat

Communauté de communes
CeA

Descriptif des actions

Réalisation d'un schéma intercommunal des équipements
Lancement d'une étude de programmation sur la création d'un lieu socio -culturel hybride communal ou intercommunal (selon les orientations du schéma)
Définition de la localisation idéale entre un positionnement en entrée de ville sur du foncier agricole (temporalités maîtrisées, forte accessibilité véhicules mais consommation foncière et peu d'impact sur la commercialité et la revitalisation du centre -ville) ou en coeur de ville sur le site des Tanneries (fort levier sur le commerce et l'animation du centre, stationnement plus complexe à créer, phasage à long terme dépendant de la libération du site)
Lancement d'une étude de Maîtrise d'Oeuvre en fonction du programme et du site retenu

Outils à mettre en place

Groupe de travail intercommunal sur le schéma d'équipements, commission culture/événementiel
Concertation habitante

Phasage

Ambitions : moyen long terme / très structurant
Moyen terme : schéma intercommunal des équipements, étude de programmation
Long terme : MOE architecturale, réalisation de l'équipement

Coûts et financement

Etude de programmation pour un schéma intercommunal des équipements : 25 000 euros HT
Etude de programmation architecturale : 25 000 €HT
Coût travaux d'un équipement : 2000 €/HT/m2

CeA : financement Fonds d'Attractivité Alsace Région Grand Est :
_possibilité de financement d'une étude spécifique à travers les crédits délégués PVD de la Banque des Territoires à la Région
_possibilité investissement selon localisation


BdT : financement équipements

Possibilité de financement Etat (DETR équipements socio-culturels)

Référence



Equipement hybride en centre-ville : studio de danse et conservatoire installées sur deux anciennes parcelles d'échoppes, Bordeaux

Fiche n°6.5	Affirmer la position de commune ressource en matière d'équipements
 Equipements	Développer l'activité sportive libre et de plein air

Éléments de contexte

- un Jardin des Sports regroupant l'essentiel des équipements sportifs de la commune dans des espaces ouverts en partie accessible pour la pratique libre
- un skate park modulaire ancien, pas aux normes et éloigné de la pratique actuelle (bowl, parcours de street)
- une réflexion en cours sur l'évolution programmatique du Jardin des Sports intégrant le devenir de la friche DIA, du gymnase et du SIVOM

Objectifs

- rénover l'actuel skate park
- développer la pratique libre en créant un pumptrack dans le jardin des sports
- développer une réflexion globale sur l'évolution du Jardin des Sports

Pilote de l'action

Communauté de communes

Partenariat

Ville de Barr
CeA

Descriptif des actions

- _Lancer une concertation habitante sur les usages et besoins en pratique libre
- _Lancer une étude de programmation globale des aménagements sportifs de la commune tenant compte des propositions issues de la concertation
- _Rénover le skate park avec des éléments en béton type bowl ou parcours de street
- _Développer une aire de pumptrack
- _Compléter l'offre sportive sur la base de l'étude de programmation

Outils à mettre en place

Groupe de travail intercommunal sur le schéma d'équipements, commission culture/événementiel
Concertation habitante

Phasage

Ambitions : moyen terme / structurant
Moyen terme : schéma intercommunal des équipements, étude de programmation, MOE architecturale, réalisation de l'équipement

Coûts et financement

Etude de programmation sportive : 20 000 €
Skate park type bowl : 300 à 600 € HT travaux/m²
Pumptrack : 70 à 100 €HT/ m²
CeA : Fonds d'Attractivité Alsace
Région Grand Est : soutien aux centralités rurales et

urbaines et appel à projet aménagement de pumptracks
Agence Nationale du Sport : subvention équipements/matériels lourds
Possibilité de financement Etat (DETR équipements sportifs)


Référence



Skate park en béton coulé et modules de street, Malmort
650 m² - 165 000 €HT
Constructo



Pump track, Avignon
Bike Solutions

Fiche n°6.6	Affirmer la position de commune ressource en matière d'équipements
 Equipements	Poursuivre la rénovation thermique des équipements

Éléments de contexte

- une partie du parc de bâtiments communaux ancien et/ou patrimonial présente des performances énergétiques limitées et se trouve soumis au décret tertiaire en cours d'application sur la commune

Objectifs

- réduire la consommation énergétique des bâtiments publics (60% d'ici 2050 en comparaison avec 2010), améliorer le confort d'usage, être exemplaire vis-à-vis des administrés

Pilote de l'action

Ville de Barr

Partenariat

ABF
CCPB

Descriptif des actions

- _Réalisation d'un diagnostic énergétique du parc d'équipement de la commune
- _Sélection des sites, priorisation des interventions et phasage dans un PPI
- _Lancement d'une MOE de rénovation énergétique des bâtiments

Outils à mettre en place

Phasage

Ambitions : court terme / très structurant
Court terme : diagnostic, PPI
Moyen terme : travaux d'isolation

Coûts et financement


Financements
Etat
Programme Actee 2
Région Grand Est : programme Climaxion
UE
Ademe

Les dépenses extérieures (ex : menuiseries) sont éligibles au PPEA (selon les projets)

Référence



Rénovation énergétique de l'hôtel de ville de Rouen : remplacement de l'intégralité des menuiseries, mise en place d'un système de chauffage par cogénération producteur d'énergie, 9 millions d'euros, 55% de gain énergétiques escomptés

Fiche n°6.7	Affirmer la position de commune ressource en matière d'équipements
 Equipements	Développer un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie au niveau du pôle d'équipements à l'ouest de la commune

Éléments de contexte

- D'importants équipements publics dans un rayon de 350 mètres :
- 2 collèges (département)
- 1 lycée (région)
- 1 pôle sportif (intercommunalité)
- 1 école (commune)
- 1 pôle enfance jeunesse (intercommunalité)
- Une ressource locale de biomasse (bois communaux)
- Un opérateur énergétique communal (Gaz de Barr)
- Une opportunité de création d'un réseau de chaleur.
- Un foncier intercommunal disponible au cœur du pôle (ancien DIA)
- Une étude de faisabilité déjà lancée par l'intercommunalité avec l'appui de l'ADEME

Objectifs

- optimiser la production de chaleur à l'échelle du pôle équipements
- améliorer le confort thermique des équipements
- réduire les coûts de chauffage pour les collectivités
- diminuer l'impact carbone des collectivités
- diversifier l'approvisionnement en énergie

Pilote de l'action

Communauté de communes

Partenariat

CeA (collège)
Région (lycée)
Ville de Barr (écoles)

Descriptif des actions

- _Lancer une étude d'opportunité (en cours)
- _Lancer une étude de faisabilité
- dimensionnement des besoins et de l'étendue optimale du réseau de chaleur
- évaluation des ressources disponibles
- détermination du type d'alimentation et dimensionnement de la chaufferie
- détermination des coûts d'investissement et de fonctionnement
- _Lancer une MOE

Outils à mettre en place

Phasage

Ambitions : court moyen terme / très structurant
 Court terme : étude de faisabilité
 Moyen terme : aménagement du réseau et de la chaufferie


Coûts et financement

Financements
 Etat
 Ademe : Fonds Chaleur
 CeA : Fonds d'Attractivité Alsace
 Région Grand Est : Soutien au bois énergie (selon dimensionnement du projet), Climaxion

Référence



Chaufferie bois, Hamdye
 120Mwh, 113 mètres de réseau, alimente 1 groupe scolaire, la Mairie, 3 logements municipaux.

Fiche n°6.8	Affirmer la position de commune ressource en matière d'équipements
 Equipements	Déplacement de l'école des Vignes dans l'école de la Vallée

Éléments de contexte

- L'offre scolaire du centre-ville est actuellement dissociée entre une école maternelle (l'école des Vignes) à proximité de la médiathèque et un groupe scolaire (l'école primaire de la Vallée), à proximité de l'église catholique, rue de l'Ecole.
- L'école maternelle des Vignes est un équipement vétuste et énergivore. La surface de sa cour est réduite
- L'école de la Vallée dispose de capacités d'accueil et se situe adossée au camping, un espace boisé actuellement en vente.

Objectifs

- C Intégrer la maternelle des Vignes au groupe scolaire de la Vallée
- C Créer un équipement aux standards énergétiques actuels
- C Offrir un espace de cour arboré à l'ensemble des élèves

Pilote de l'action

Ville de Barr

Partenariat

Descriptif des actions

- _Créer au PLUi une sous zone IAUE (équipement) sur l'actuelle emprise du camping St Martin
- _Acquérir le camping et intégrer ses surfaces au groupe scolaire
- _Etudier la prospective scolaire sur les 15 années à venir et déterminer les capacités d'accueil à prévoir
- _Intégrer les 4 classes de l'actuelle école maternelle des Vignes dans l'école de la Vallée et/ou construire un nouveau bâtiment attenant à l'actuelle groupe scolaire de la Vallée.
- _Rénover énergétiquement l'école de la Vallée
- _Déconstruire l'école des Vignes et intégrer son emprise dans un projet d'espace vert de proximité autour de la médiathèque et de la crèche

Outils à mettre en place

Outil réglementaire dans le PLU : zone IAUE (équipement) à mettre en place sur l'actuelle emprise du camping St Martin

Phasage

Ambitions : moyen long terme / structurant
 Moyen terme : déplacement des classes dans l'école de la Vallée
 Long terme : déconstruction de l'école des Vignes et création d'un espace vert autour de la médiathèque + achat et annexion de l'ancien camping à l'emprise de l'école de la Vallée

Coûts et financement

A déterminer selon la capacité du GS de la Vallée à accueillir les 4 classes avec ou sans extension

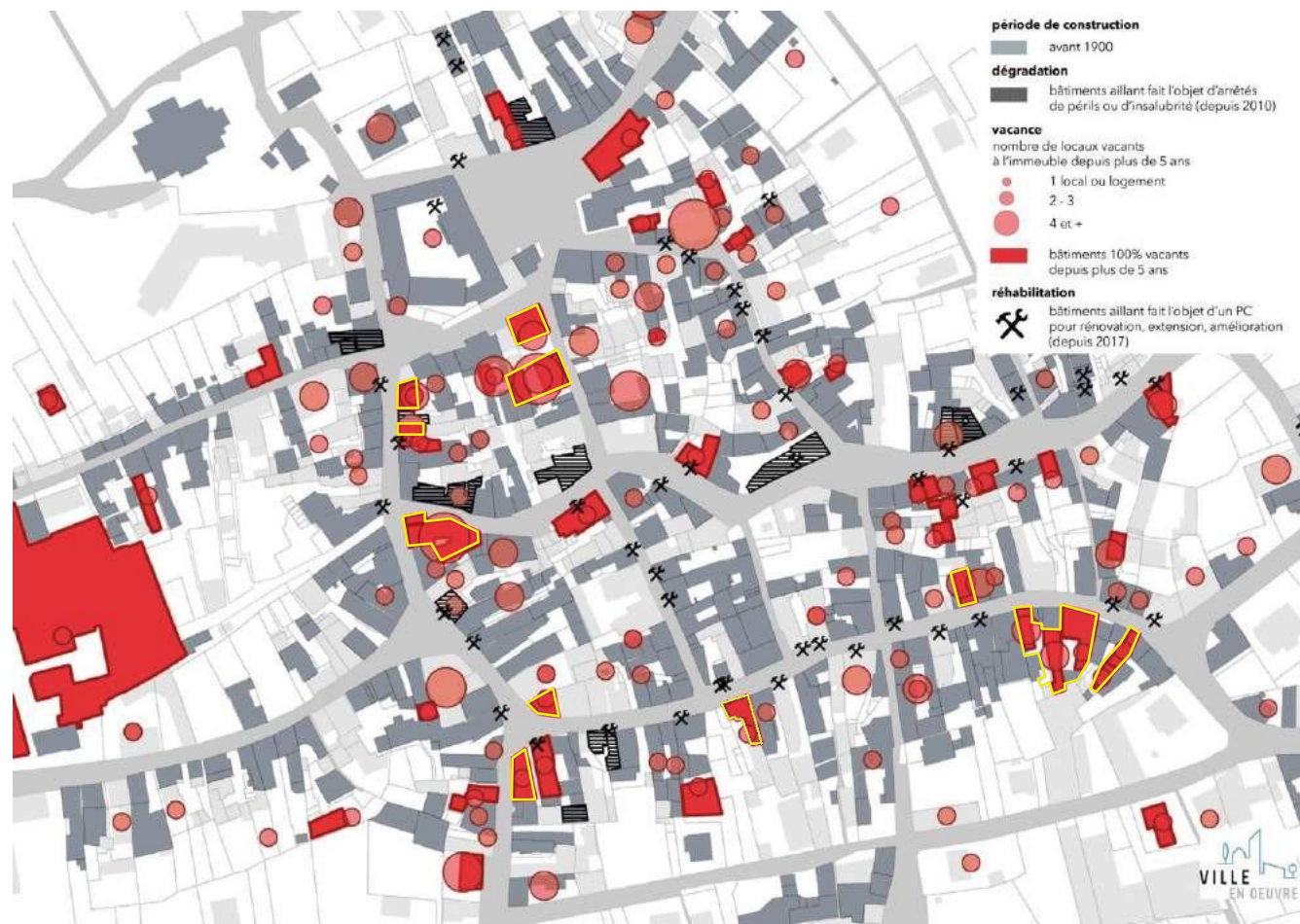
Région Grand Est : pour la rénovation énergétique selon projet dispositif Climaxion
 Etat

Illustration



Annexe 2

- 2 rue Saint Marc (parcelle n°0361)
- 1 rue Taufflieb (parcelle n°0145)
- 11 rue des Boulangers (parcelle n°0002)
- 7 rue des Boulangers (parcelle n°0006)
- 12 rue des Maréchaux (parcelle n°0032)
- 13 rue des Bouchers (parcelle n°0037)
- 28 Grand Rue (parcelle n°0432)
- 31 Grand Rue (parcelle n°0232)
- 60 Grand Rue (parcelle n°0310)
- 66 Grand Rue (parcelle n°0643 et 0304 et 0641)
- 72 Grand Rue (parcelle n°0296 et 297)



Cartographie des immeubles ou îlots à inscrire en VIR/DIIF

Annexe 3

Liste d'indicateurs PVD et questions évaluatives

<p style="text-align: center;">Général</p> <ul style="list-style-type: none">- Evolution de la population par classe d'âge, taille et composition des ménages- Evolution de l'emploi- Evolution du taux de chômage- Evolution des actifs et des non actifs- Seuils des niveaux de vie (faible niveau de vie, classe moy. Inférieure et supérieure, aisée)- Evolution taux de pauvreté- Evolution des salariés en contrat précaire- Evolution des cadres et prof intermédiaires- Evolution des statuts d'occupation- Evolution de la mobilité résidentielle/part des emménagés depuis - de 5 ans- Evolution surfaces terres urbanisées (ha)- Evolution surfaces terres NAF (ha)
<p style="text-align: center;">Amélioration de l'habitat</p> <ul style="list-style-type: none">- Evolution de la vacance de logements (INSEE)- Evolution de la vacance de logement structurelle (LOVAC)- Evolution des logements indignes ou insalubres- Nb de logements aidés ANAH (PIG renforcé) par an- Nb de logements dispositif DENORMANDIE par an- Nb d'arrêtés de péril par an- Nb de permis de louer (décision à prendre sur sa mise en œuvre)- Taux d'adaptation des logements aux besoins de la population- Nb de logements neufs construits- <i>Evolution des prix à la location/à l'achat</i>
<p style="text-align: center;">Commerce et l'artisanat</p> <ul style="list-style-type: none">- Evolution de l'offre commerciale (surface commerciale dans le périmètre, surface commerciale hors périmètre)- Proportion des commerces situés en centralité comparée au nombre de commerce sur la commune et/ou situés en ZC ou en dehors de la centralité- Nb de reprises/transmissions- Evolution du nb de porteurs de projets ACI- Evolution de la diversité commerciale (type d'offre/GMS-petits commerces)- Montant des loyers des commerces sur la centralité et/ou le prix des Fonds de commerce de la zone- Evolution de la vacance commerciale- Date moyenne de la dernière rénovation de la façade commerciale- Nb d'évènements commerciaux- <i>Evolution du niveau des prix (vente et location)</i>- Evolution du nb participants démarche Qualité Accueil- Durée d'installation des nouveaux commerces- Âge des chefs d'entreprise (% par tranche)- Demandes d'AEC : types de commerces, type de projets (extension/création) et surfaces nouvelles créées
<p style="text-align: center;">Cadre de vie et Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none">- Evolution effectifs de la PM et de la vidéo-surveillance- Evolution des ouvertures de classes bilingues et des élèves/classes

- Nb d'animations et d'évènements (dynamique du CV)
- Evolution de fréquentation des musées / patrimoine
- Evolution des investissements en réfection de voirie
- Evolution des investissements en végétalisation
- Evolution des investissements en rénovations patrimoniales
- Evolution du nb de rénovations de façades (mesures incitatives et plan de ravalement obligatoire)

Mobilité

- *Taux de déplacements doux*
- *Nb d'intermodalités*
- Evolution des lignes de transport en commun et la fréquentation
- Evolution fréquentation de la gare
- Evolution des équipements de bornes de réparations vélos
- Evolution des bornes de recharge des véhicules électriques
- Evolution du nombre de stationnements et du taux d'occupation

Équipements et services publics

- Nb d'équipements et de services publics
- Fréquentations des services publics
- Fréquentation Maison France Service
- Evolution de la pratique sportive et culturelle

Des questions portant sur les différents axes thématiques du projet de revitalisation (habitat, commerce, mobilités, services...), proposées dans le tableau suivant, sans souci d'exhaustivité, pourront servir de base aux évaluations. Les travaux pourront utilement s'appuyer sur le Référentiel national pour l'évaluation des ÉcoQuartiers. Les résultats de ces travaux seront intégrés au rapport régional annuel.

Thématique PVD	Questionnements possibles pouvant servir de base à une évaluation
Général	<p>Quelle est l'évolution de la population dans le bassin de vie ? Dans le centre-ville ? Par classe d'âge ?</p> <p>Comment évolue le bien-être de la population dans le bassin de vie, par genre et par âge ?</p> <p>La fonction de centralité est-elle améliorée ?</p> <p>Les impératifs de la transition écologique en matière d'empreinte carbone des projets soutenus, de préservation de la biodiversité et de sobriété foncières sont-ils respectés ?</p> <p>La vacance de logements diminue-t-elle ?</p>
	<p>Les logements sont-ils adaptés aux besoins des habitants (taille, qualité, classe d'âge, qualité thermique...) ?</p> <p>Quelle est l'évolution du prix moyen des logements et du foncier ?</p> <p>L'évolution des prix des logements et du foncier est-elle compatible avec l'évolution des revenus de la population ?</p> <p>Quelles surfaces de logements sont réhabilitées ? Quelles sont les surfaces créées ?</p>
Commerces	<p>La vacance commerciale diminue-t-elle ?</p> <p>Comment évoluent le nombre et la variété des commerces ?</p> <p>La pérennité des nouveaux commerces augmente-t-elle ?</p> <p>Quelles sont les surfaces de commerces réhabilités et les surfaces nouvelles créées ?</p>
Economie locale et emploi	<p>Des entreprises ou établissements d'entreprises existantes s'installent-ils ? Quelle est l'évolution du nombre d'établissements ? Assiste-t-on à une spécialisation de l'activité économique ou au contraire à une diversification ?</p> <p>Quelle est l'évolution de l'emploi sur le territoire ? Les habitants du bassin de vie trouvent-ils un emploi sur le territoire (par genre) ?</p> <p>Quelle est l'évolution du chiffre d'affaire des entreprises du territoire (ou contribution économique territoriale versée) ? Quelle est l'évolution du revenu médian des actifs du territoire, de la distribution des revenus ?</p> <p>Quelle est l'évolution du taux de pauvreté (des inégalités) en centre-ville et dans le bassin de vie ?</p>
Santé et vieillissement	<p>Comment évolue l'accessibilité aux médecins généralistes et aux spécialistes dans le bassin de vie ? Comment évolue l'état de santé de la population ?</p> <p>Les personnes âgées bénéficient-elles d'un environnement plus favorable au maintien à domicile ?</p>
Accès aux équipements et services	<p>Les logements, commerces et locaux d'activité sont-ils bien raccordés au très haut débit ? A la fibre ?</p> <p>Quelle est la part de la population résidant dans un logement non raccordé au THD ? à la fibre ?</p> <p>La diversité des équipements de la gamme intermédiaire (sur les 36 listés par l'Insee⁴) augmente-t-elle ?</p> <p>Quelle est l'évolution de la satisfaction de la population du bassin de vie sur l'accessibilité physique et dématérialisée des services publics ?</p> <p>Le niveau d'équipement est-il suffisant pour améliorer la fonction de centralité dans le bassin de vie ?</p>
Mobilités	<p>Comment évoluent la distance et la durée de trajet domicile-travail des actifs du bassin de vie ? Le temps moyen d'accès à un panier-type d'équipements et de services ?</p> <p>Des linéaires de mobilité douce sont-ils créés (voies piétonnes et pistes cyclables) ? Quelle est l'évolution des modes doux dans les déplacements des habitants du bassin de vie ?</p> <p>Des moyens de transports en commun (au sens large) se développent-ils pour les habitants du bassin de vie ?</p> <p>Des équipements pour les véhicules électriques sont-ils disponibles ?</p>
Economie circulaire	<p>Des circuits courts en matière d'alimentation locale durable, de réemploi, de recyclage ont-ils été créés ?</p>